



3

Budget

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2008

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.200.08f

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* du budget de la Confédération présente de manière transparente et succincte l'état des finances et des revenus. L'annexe joue un rôle important: elle apporte des informations supplémentaires permettant d'interpréter les chiffres. Dans le *tome 2*, désormais séparé en deux parties (2A et 2B), figurent toutes les informations liées à l'octroi de crédits, notamment sur les demandes de crédits budgétaires et de crédits d'engagement ainsi que sur les plafonds des dépenses (enveloppes budgétaires). Le tome 2A comprend la *partie numérique*. Le tome 2B contient les *exposés des motifs* relatifs aux demandes de crédits budgétaires et de crédits d'engagement ainsi qu'aux plafonds des dépenses et des explications supplémentaires concernant les divers types de crédit et les instruments de gestion utilisés. Le *tome 3* examine

certaines postes de recettes et de dépenses et donne des explications sur les prestations transversales et la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *budget des comptes spéciaux* est présenté dans le *tome 4*. En 2008, le fonds d'infrastructure vient s'ajouter aux comptes spéciaux du domaine des EPF, du fonds pour les grands projets ferroviaires et de la Régie fédérale des alcools.

Le *tome 5* comprend normalement le plan financier actuel. Au début de la nouvelle législature 2008 à 2011, il s'agira d'élaborer et de publier le *plan financier de la législature* dans le cadre du programme de la législature. Le Parlement examinera ce programme durant la session de printemps 2008.

Tome 1, rapport sur le budget

Compte de financement	Présentation des recettes et des dépenses ayant des incidences financières, investissements inclus (pas de compte des investissements séparé au niveau de la Confédération).
Compte de résultats	Présentation des revenus et des charges après déduction de l'imputation interne des prestations entre unités administratives.
Arrêté fédéral	Présentation du compte de financement et du compte de résultats. Les chiffres du compte de résultats, défalqués de l'imputation interne des prestations, sont soumis au Parlement pour approbation.

Tomes 2A et 2B, budget des unités administratives

Compte de résultats	Présentation des crédits de charges et des estimations de revenus. L'imputation interne des prestations entre unités administratives fait l'objet d'une demande de crédit.
Compte des investissements	Présentation des crédits pour les dépenses d'investissement et des estimations pour les recettes d'investissement.

Tome 3, explications complémentaires et tableaux statistiques

Compte de financement	Présentation des recettes et des dépenses ayant des incidences financières, investissements inclus (pas de compte des investissements séparé au niveau de la Confédération).
Compte de résultats	Présentation des revenus et des charges après déduction de l'imputation interne des prestations entre unités administratives.

Précision importante

Depuis l'introduction du nouveau modèle comptable (NMC), la présentation des comptes et l'établissement du budget s'effectuent selon un système basé sur l'exercice (*accrual accounting and budgeting*). Conformément au principe de la gestion duale, les unités administratives sont désormais gérées sur la base du compte de résultats et du compte des investissements (logique gestionnelle), alors que la gestion des finances de la Confédération continuera à se fonder sur le compte de financement (logique politique). La structure du compte de financement et du compte de résultats reprend celle du plan comptable général de la Confédération (*présentation selon l'optique des comptes*).

Les charges et dépenses inscrites au budget sont approuvées sous la forme de crédits par l'Assemblée fédérale. Cette manière de

procéder justifie la *présentation selon l'optique des crédits*. Les crédits dépendent de priorités politiques et peuvent diverger de la structure du plan comptable dans des cas particuliers. Des écarts se produisent dans les cas où le crédit regroupe des mesures spécifiques (projets). Dans ces cas, divers types de comptes sont attribués à un seul crédit.

Les tomes 1 et 3 sont basés sur les groupes de comptes, alors que les tomes 2A et 2B sont présentés selon l'optique des crédits. Dans le cadre du budget 2008, certaines *modifications sont introduites dans le plan comptable et dans les postes budgétaires*. Afin de faciliter les comparaisons, les chiffres de 2007 ont été adaptés. Pour de plus amples informations, voir tome 1, ch. 231/1 (comptes) et tome 2B, ch. 14 (crédits).

Tome 1 Rapport sur le budget

Commentaire sur le budget

Budget

Indicateurs de la Confédération

Arrêté fédéral concernant le budget pour l'an 2008 (projet)

Tome 2A Unités administratives

Chiffres

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Unités administratives

Exposés des motifs

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires

Tableaux statistiques

Explications complémentaires et tableaux statistiques

	Page
1 Explications complémentaires	7
11 Evolution des recettes	7
111 Recettes fiscales	8
112 Patentes et concessions	14
113 Recettes financières	15
114 Autres recettes courantes	15
115 Recettes d'investissements	16
12 Evolution des dépenses classées par groupes de tâches	16
121 Prévoyance sociale	17
122 Finances et impôts	19
123 Trafic	20
124 Défense nationale	21
125 Formation et recherche	22
126 Agriculture et alimentation	24
127 Relations avec l'étranger - Coopération internationale	25
128 Autres groupes de tâches	26
13 Tâches interdépartementales	27
131 Personnel	27
132 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	29
133 Trésorerie de la Confédération	31
134 Conseil externe	32
14 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	33
15 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	35
16 Programmes d'allégement budgétaire 2003 et 2004: état de la mise en œuvre	37
17 Mise en œuvre de l'objectif de réduction budgétaire 2008	38
2 Tableaux statistiques	41
A Aperçu	43
B Compte de financement	46
B1 Recettes	46
B2 Dépenses par groupes de comptes	49
B3 Dépenses par groupes de tâches	53
B4 Dépenses et recettes de fonds affectés	61
C Compte de résultats	65
D Dette	72

11 Evolution des recettes

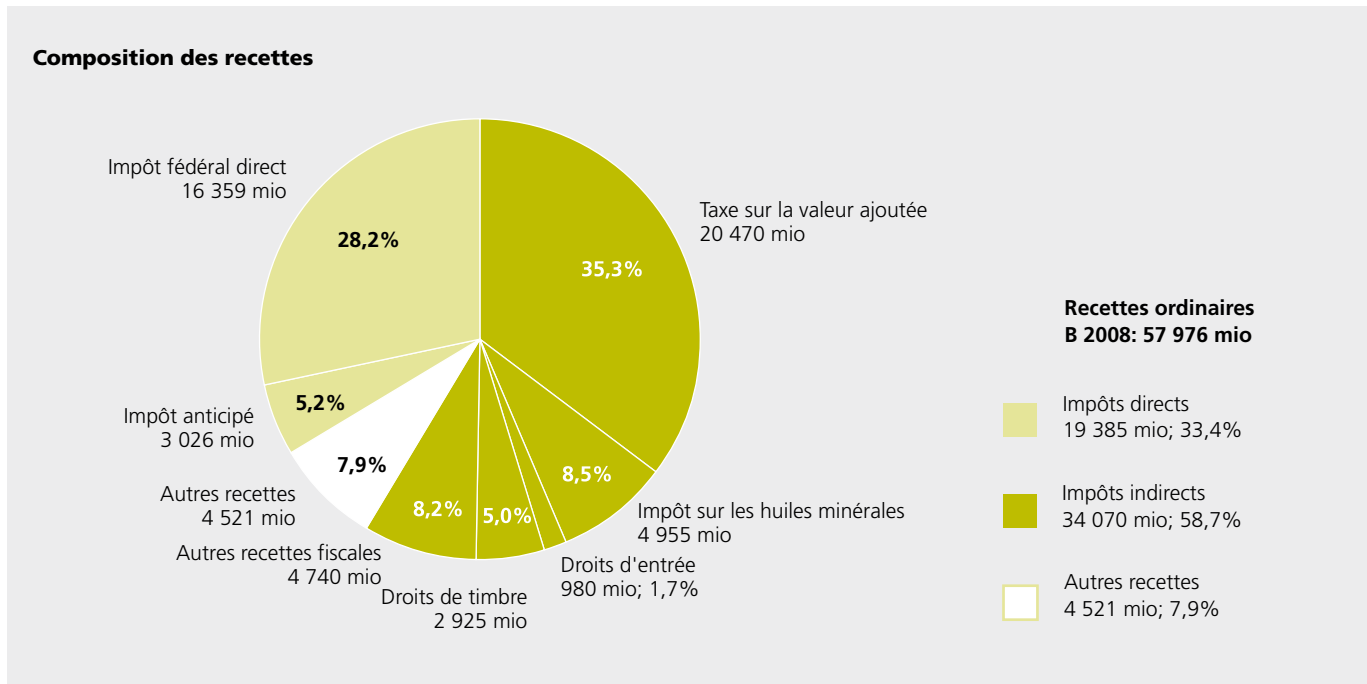
mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007	
				val. abs.	%
Recettes ordinaires	54 911	56 011	57 976	1 965	3,5
Recettes fiscales	50 873	51 556	53 455	1 900	3,7
Impôt fédéral direct	14 230	15 181	16 359	1 178	7,8
Impôt anticipé	3 947	3 017	3 026	9	0,3
Droits de timbre	2 889	3 200	2 925	-275	-8,6
Taxe sur la valeur ajoutée	19 018	19 650	20 470	820	4,2
Autres impôts à la consommation	7 259	7 112	7 116	4	0,1
Impôt sur les huiles minérales	4 994	5 005	4 955	-50	-1,0
Impôt sur le tabac	2 161	2 005	2 056	51	2,5
Impôt sur la bière	104	102	105	3	2,9
Taxes routières	1 938	1 828	1 996	168	9,2
Impôt sur les véhicules automobiles	320	325	340	15	4,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	313	303	306	3	1,0
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 306	1 200	1 350	150	12,5
Droits de douane	1 027	980	980	-	-
Taxe sur les maisons de jeu	406	421	432	11	2,6
Taxes d'incitation	148	166	151	-15	-9,0
Autres recettes fiscales	9	1	-	-	-80,0
Patentes et concessions	1 265	1 258	1 258	-	-
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	221	223	221	-2	-0,8
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	-	-
Redevances de concession	32	24	2	-22	-90,7
Autres patentes et concessions	179	178	202	24	13,6
Recettes financières	1 089	1 266	1 383	117	9,3
Intérêts perçus	478	678	659	-19	-2,8
Recettes de participations	611	578	707	130	22,5
Autres recettes financières	-	10	17	7	64,5
Autres recettes courantes	1 390	1 714	1 673	-41	-2,4
Compensations	1 323	1 178	1 239	61	5,2
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	142	102	129	27	26,6
Emoluments pour actes administratifs	280	280	278	-1	-0,4
Remboursements	256	86	82	-4	-4,3
Fiscalité de l'épargne UE	36	59	122	63	107,7
Autres compensations	610	651	628	-24	-3,7
Recettes diverses	67	536	434	-103	-19,1
Recettes d'investissement	295	218	207	-11	-4,9

Pour 2008, les recettes ordinaires de la Confédération sont estimées à 58,0 milliards. Elles dépassent donc de 2,0 milliards, soit de 3,5 %, les prévisions du budget 2007. Cette augmentation est due surtout à la situation conjoncturelle favorable qui perdure.

Les recettes fiscales constituent la plus grande part du total des recettes, puisqu'elles en représentent 92 %. Quant aux recettes non fiscales, elles ne représentent que 8 %, soit 4,5 milliards.

Les recettes de l'année budgétaire seront marquées par un changement structurel majeur en raison de la compensation des effets de la progression à froid pour ce qui est de l'impôt fédéral direct des personnes physiques. Cette mesure entraînera un manque à gagner de l'ordre du milliard.

Les recettes extraordinaires prévues pour 2008 s'élèvent à 230 millions (taxe CO₂, voir tome 1 232/21).



111 Recettes fiscales

Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs.	%
Impôt fédéral direct	14 230	15 181	16 359	1 178	7,8
Part en % des recettes ordinaires	25,9	27,1	28,2		
Impôts sur le bénéfice net des personnes morales	6 349	6 802	8 136	1 334	19,6
Impôts sur le revenu des personnes physiques	8 035	8 529	8 373	-156	-1,8
Imputation forfaitaire d'impôt	-154	-150	-150	-	-

L'impôt fédéral direct est perçu sur le *revenu des personnes physiques* ainsi que sur le *bénéfice net des personnes morales*. Pour estimer le produit de l'impôt sur les personnes physiques, on se base sur le revenu des ménages; pour les personnes morales, on considère le bénéfice estimé des sociétés. Dans les deux cas, il faut tenir compte du *décalage dans le temps* dû à la procédure de taxation et d'encaissement. En effet, des rentrées provenant de périodes fiscales antérieures, qui peuvent parfois remonter à plusieurs années, seront aussi enregistrées pendant l'année budgétaire.

Le produit de l'impôt est influencé principalement par l'évolution économique durant la période de 2005 à 2007. L'environnement conjoncturel est resté favorable, ce qui se traduit par une forte hausse des recettes. En 2008, les taux de croissance élevés sont dus principalement à la forte croissance des bénéfices des entreprises. On table sur une hausse des bénéfices de 25 % en 2006 et de 5 % en 2007. S'agissant des revenus des ménages,

on s'attend respectivement à une hausse de 5,6 % et de 4,3 % pour 2006 et 2007. Pour ce qui est de l'impôt provenant des personnes physiques, on s'attend à un recul du produit en dépit de cette évolution positive, qui est normalement encore accentuée par les barèmes progressifs. La diminution prévue est due à la compensation des effets de la progression à froid en 2006. Par le biais de cette mesure, les barèmes et les déductions sociales seront adaptés au renchérissement enregistré entre 1996 et 2004. Les effets de cette mesure se font sentir à plein avec un retard de deux ans en raison de la procédure de taxation et d'encaissement.

La part des cantons au total du produit de l'impôt sur les personnes physiques et sur les personnes morales, avant déduction de l'imputation forfaitaire d'impôts (150 millions), est de 17 %, ce qui équivaut à 2807 millions.

Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007	
				val. abs.	%
Impôt anticipé	3 947	3 017	3 026	9	0,3
Part en % des recettes ordinaires	7,2	5,4	5,2		
Impôt anticipé (Suisse)	3 927	3 000	3 000	-	-
Retenue d'impôt, Etats-Unis	20	17	26	9	52,9

Le produit de l'impôt anticipé résulte de la différence entre les montants retenus et ceux qui sont remboursés. Il est soumis à de fortes fluctuations d'une année à l'autre et sa prévision s'avère problématique pour de nombreuses raisons. D'abord, l'estimation de données établies par différence est entourée d'incertitudes avant tout car les erreurs d'appréciation susceptibles de se produire lors du calcul de chacun des deux éléments de l'opération peuvent se cumuler.

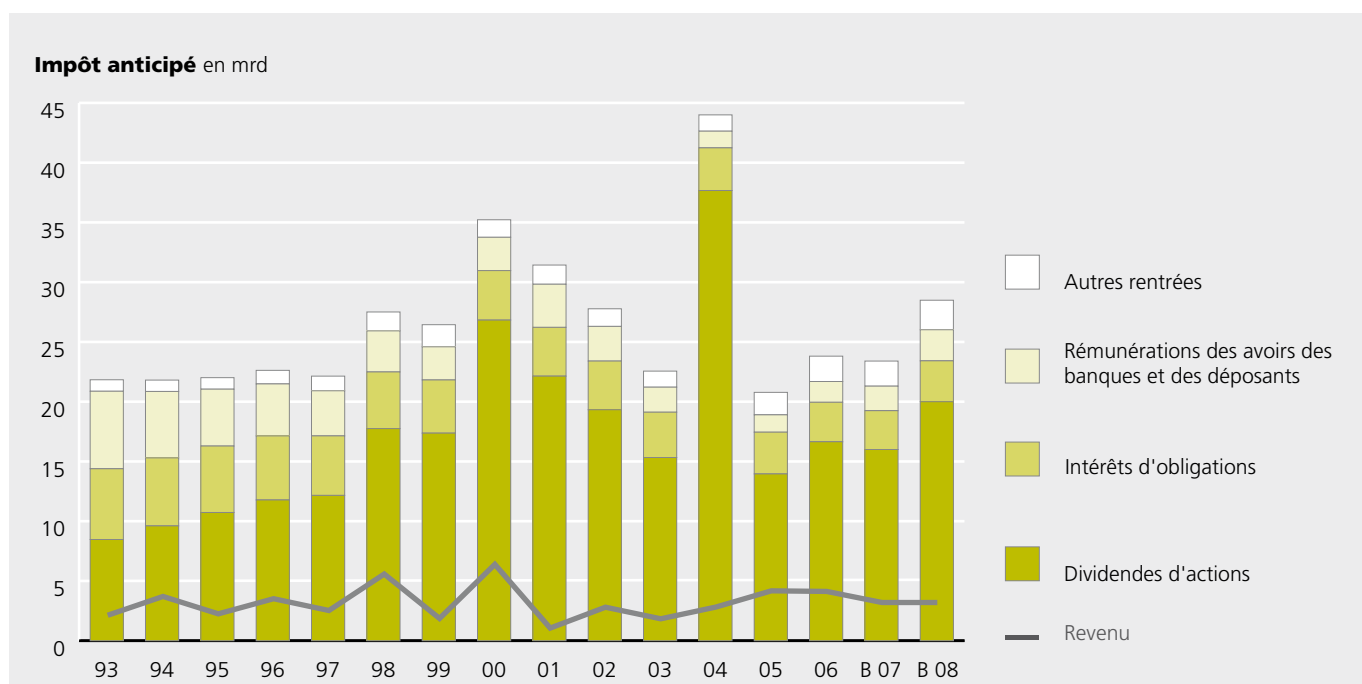
D'une part, de petites erreurs dans l'estimation des rentrées (versements de dividendes, avoirs en banque de la clientèle, volume des obligations, taux d'intérêt) peuvent à elles seules entraîner déjà un écart de grande ampleur. La progression des recettes provenant des distributions de dividendes et de rachats d'actions par les sociétés s'est notamment avérée extrêmement volatile ces dernières années. Or, elles sont à l'origine d'une grande part des rentrées de l'impôt anticipé.

D'autre part, l'estimation des demandes de remboursements est fort délicate, car il n'est pas possible de prévoir la date de présentation des demandes avec précision, ni leur montant. Les demandes peuvent en effet être présentées avec un décalage dans le temps plus ou moins important. Dernièrement, la quote-part de remboursements (remboursements en pour cent des rentrées) a sensiblement varié d'année en année. Etant donné les exigences du nouveau modèle comptable, les demandes présentées au

début du mois de janvier et portant sur des montants retenus l'année précédente seront dorénavant prises en compte dans l'exercice concerné. En outre, les demandes de remboursement prévisibles portant sur les rentrées d'un exercice particulier feront dorénavant l'objet d'une estimation ponctuelle.

Ensuite, ces dernières années, le produit de l'impôt anticipé a connu une volatilité encore accrue en raison des modifications des modalités des déclarations et de leur comptabilisation. Récemment, le passage à la procédure de déclaration le 1^{er} juillet 2005 en faveur des personnes morales de l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'accord bilatéral II a eu une influence passagère notable. Non seulement le profil temporel des rentrées et des remboursements a été modifié, mais également les montants distribués ont vraisemblablement été influencés (pour ce qui est de la retenue d'impôt UE, voir ch. 114).

Dans ces conditions, comme il n'est pas possible de prévoir des évolutions ponctuelles, l'estimation effectuée pour le budget se fonde sur le montant enregistré en moyenne pluriannuelle. Dès lors, l'éventuel écart par rapport au résultat effectif proviendra avant tout de cas spéciaux et autres facteurs exceptionnels. Le produit de cet impôt est ainsi budgétisé à 3,0 milliards, ce qui correspond environ au résultat moyen obtenu ces dix dernières années.



On suppose que les rentrées continueront leur progression sous l'effet d'une nouvelle hausse des dividendes distribués et des rémunérations concernant les avoirs de la clientèle bancaire. Les remboursements augmenteront en conséquence. La quote-part de remboursements devrait rester relativement élevée. D'abord, les rentrées découlant des dividendes continueront d'occuper une place prépondérante dans le total des recettes. Or, elles font

l'objet de demandes de remboursements fort importantes. Ensuite, les fonds gérés par les fondations de placement, lesquelles demandent le remboursement intégral de l'impôt anticipé, ont bénéficié d'un accroissement sensible ces dernières années. Enfin, les conventions de double imposition conclues récemment avec des Etats étrangers prévoient de plus en plus un remboursement total ou presque total de l'impôt anticipé.

Droits de timbre

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Droits de timbre	2 889	3 200	2 925	-275	-8,6
Part en % des recettes ordinaires	5,3	5,7	5,0		
Droit de timbre d'émission	530	525	525	-	-
Droit de timbre de négociation	1 722	2 000	1 750	-250	-12,5
Titres suisses	259	340	250	-90	-26,5
Titres étrangers	1 463	1 660	1 500	-160	-9,6
Droit sur les quittances de primes et autres	637	675	650	-25	-3,7

Le rendement des *droits de timbre* a connu d'amples fluctuations ces quinze dernières années. En premier lieu, leur volatilité a reflété les turbulences qui ont affecté les marchés boursiers et l'évolution de la conjoncture en Suisse et à l'étranger, mais également les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés. En second lieu, le produit des droits de timbre a été marqué par les nombreuses adaptations de la législation intervenues depuis 1993, dans un contexte de modifications structurelles des marchés financiers. Le droit de négociation a notamment fait l'objet de plusieurs révisions eu égard à l'internationalisation des transactions boursières et à la concurrence des Bourses étrangères.

Dans cet environnement en constante évolution, la prévision des droits de timbre est entourée d'incertitudes. En particulier l'estimation des *droits de négociation*, qui sont à l'origine de près des deux tiers du produit total des droits de timbre, est délicate. Les droits de négociation sont en effet prélevés en grande partie sur les transactions en Bourse, lesquelles sont tributaires des fluctuations des marchés des actions, imprévisibles par nature. De plus, ils subissent également l'incidence des modifications structurelles touchant l'offre de produits financiers et la stratégie de placement des investisseurs. Or les répercussions futures de tels changements sont difficilement quantifiables par manque de données empiriques.

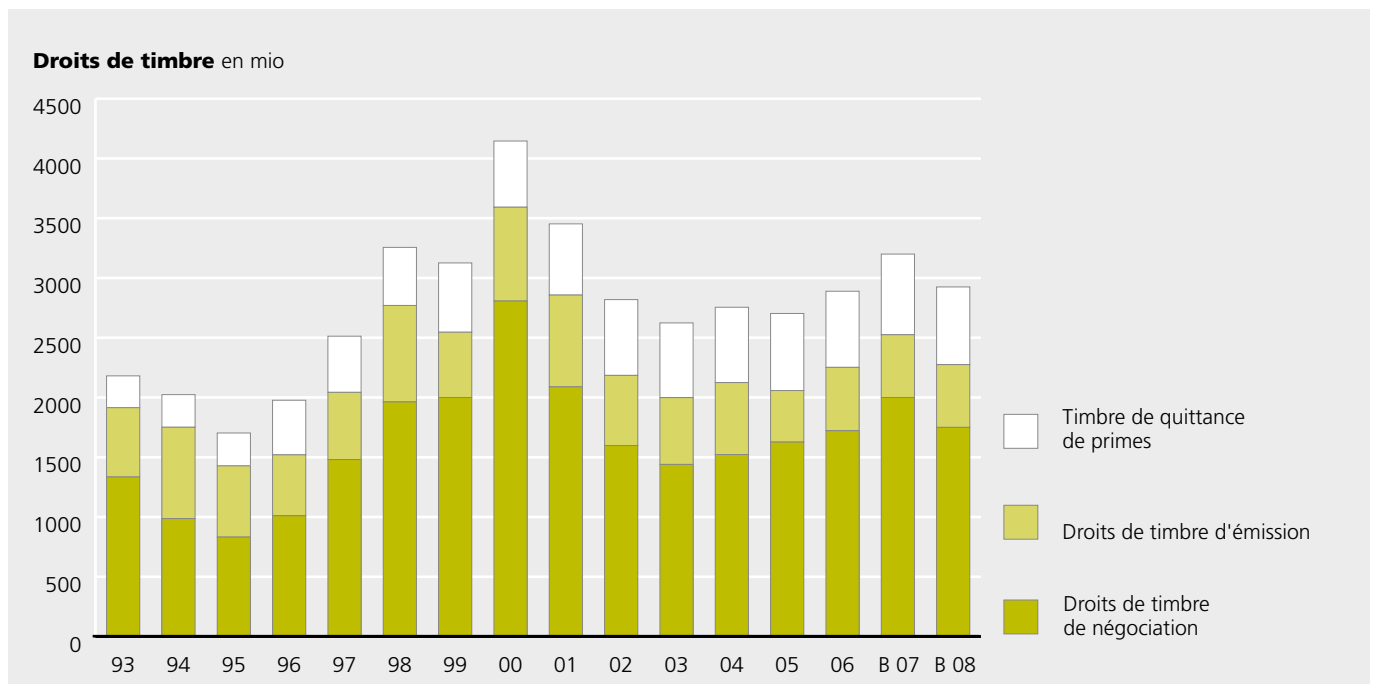
Pour ce qui est du résultat de l'année en cours (2007), le produit des *droits de timbre* s'annonce sensiblement inférieur au montant porté au budget en raison essentiellement d'une stagnation des recettes du droit de négociation. Pour 2008, par rapport au niveau révisé à la baisse attendu pour 2007 (2875 mio), seuls les droits d'émission devraient légèrement progresser (+ 50 mio) sous l'effet de la conjoncture favorable, alors que les autres catégories de droits stagneront. Dès lors, en dépit de la légère augmentation indiquée ci-avant, le rendement total des droits

de timbre reculerait en regard du montant sur-estimé inscrit au budget 2007.

S'agissant des *droits d'émission*, l'estimation se fonde sur l'hypothèse que les émissions de titres du secteur privé s'accroîtront quelque peu étant donné l'essor économique attendu. De plus, de nouveaux emprunts obligataires de moyenne et longue durée seront lancés par la Confédération, ce qui contribuera à apporter de nouvelles recettes, le droit d'émission étant calculé en fonction de la durée des obligations émises. Toutefois, comme le montant figurant au budget 2007 est vraisemblablement trop élevé et doit être révisé à la baisse (475 mio), le produit prévu pour 2008 demeure inchangé en comparaison du budget 2007 sur-estimé.

Les transactions boursières sur titres étrangers fournissent plus des trois quarts du produit des *droits de négociation*, le reste provenant du commerce de titres suisses. Après les baisses répétées enregistrées entre 2001 et début 2003, les grands indices boursiers des actions suisses et étrangères ont retrouvé une tendance à la hausse. Toutefois, le volume des affaires soumis au droit de négociation n'a guère augmenté en conséquence, alors que de nouveaux produits exonérés apparaissent, dont divers produits structurés. Dans ces conditions, l'évaluation actuelle du produit de cette catégorie de droits (1750 mio) pour l'ensemble de l'année 2007 s'avère sensiblement inférieure au montant figurant au budget. Pour 2008, on prévoit une montée en puissance des nouvelles possibilités de placement non imposées, laquelle entraînera une stagnation des droits de négociation au niveau estimé actuellement pour 2007, en dépit de l'orientation favorable des marchés boursiers attendue.

S'agissant du *droit sur les quittances de primes*, les recettes ne devraient guère varier par rapport au montant inscrit au budget 2007, lequel apparaît toutefois un peu surestimé (+ 25 mio) selon les derniers résultats disponibles.



Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs.	%
Taxe sur la valeur ajoutée	19 018	19 650	20 470	820	4,2
Part en % des recettes ordinaires	34,6	35,1	35,3		
Ressources générales de la Confédération	15 418	15 920	16 590	670	4,2
Fonds affectés	3 600	3 730	3 880	150	4,0
5 % en faveur de l'assurance-maladie	811	840	880	40	4,8
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 072	2 140	2 230	90	4,2
Part de la Conf. au point en fav. de l'AVS (17 %)	424	450	460	10	2,2
Attrib. au Fonds pour les gr. projets ferrov.	292	300	310	10	3,3

La *création de valeur* au niveau national et les *importations* dans les branches économiques assujetties sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée. L'estimation des recettes se fonde sur les prévisions concernant le produit intérieur brut nominal, lequel est en rapport étroit avec l'assiette fiscale de la taxe sur la valeur ajoutée.

Entre 2007 et 2008, la croissance du PIB est de 3,4 %. L'estimation actuelle des recettes pour 2007 s'élève à 19,8 milliards, somme légèrement supérieure à la valeur budgétée pour 2007. Si l'on prend cette estimation actualisée comme base de calcul, l'augmentation des recettes pour 2008 correspond à la croissance du PIB. Outre la croissance économique prévue, les rentrées fiscales effectives enregistrées à la mi-2007 sont prises en considération lors du calcul de l'estimation des recettes pour 2007. Ce sont notamment les modifications de la base de don-

nées apportées par le nouveau modèle comptable (NMC) qui sont déterminantes. Ainsi, depuis 2007, le principe du fait générateur pour les recettes est appliqué de manière conséquente, et les recettes sont indiquées à la valeur brute avant déduction des pertes sur débiteurs (245 mio prévus pour 2008). Pour comparaison, le montant corrigé pour 2006 - recettes calculées selon le principe du fait générateur et avant déduction des pertes sur débiteurs - s'élève à 19,1 milliards. Ce montant correspond aux créances à la fin 2006 de 18,9 milliards auquel il faut ajouter les pertes sur débiteurs de 0,2 milliard (la valeur figurant dans le tableau est encore calculée d'après l'encaisse).

Au niveau des charges, les différentes parts de tiers aux recettes se calculent après déduction des pertes sur débiteurs. Rappelons que les données pour 2006 (avant l'introduction du NMC) ne contiennent pas les pertes sur débiteurs.

Impôts sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Impôt sur les huiles minérales	4 994	5 005	4 955	-50	-1,0
Part en % des recettes ordinaires	9,1	8,9	8,5		
Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	2 968	2 970	2 940	-30	-1,0
Surtaxe sur huiles minérales grevant les carburants	2 001	2 010	1 990	-20	-1,0
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	26	25	25	-	-

Le produit des *impôts sur les huiles minérales* grevant les carburants dépend de différents facteurs. L'évolution du parc des véhicules automobiles et le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année sont déterminants. L'effectif total des véhicules à moteur n'a cessé de croître ces dernières années. Il semble toutefois que cette tendance ne se traduit pas nécessairement par une hausse parallèle de la demande de carburant, la consommation moyenne des nouvelles automobiles étant en général plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. Citons dans ce contexte l'accord passé entre le DETEC et les importateurs d'automobiles afin d'abaisser la consommation moyenne. De plus, l'introduction de l'étiquette Energie pourrait également contribuer à promouvoir les véhicules économes en carburant. Dernièrement, on constate cependant une progression des véhicules à consommation plus élevée (véhicules tout-terrain lourds, monospaces).

S'agissant du nombre de kilomètres parcourus, leur progression dépend d'abord des conditions météorologiques qui peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre. Ensuite, les observations

faites par le passé indiquent que tout essor conjoncturel stimule la consommation de carburant des entreprises et des particuliers. Toutefois, les cours élevés du pétrole, dans la mesure où ils persistent, pourraient freiner l'augmentation des ventes en 2007.

Enfin, la demande d'essence dans les zones frontalières influe sur les recettes. Elle dépend pour l'essentiel des prix relatifs en comparaison internationale. L'estimation budgétaire repose sur l'hypothèse d'une persistance de l'écart actuel des prix à la pompe dans les zones frontalières avec l'Allemagne et la France; il n'en résulterait donc pas de changements majeurs pour ce qui est du «tourisme de l'essence».

Etant donné les divers facteurs ci-avant susceptibles de peser sur la demande de carburant en 2008, les recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales ne devraient pas tout à fait atteindre le niveau budgétisé pour 2007. La moitié des recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales et la totalité du produit net de la surtaxe sont consacrées à des tâches en rapport avec la circulation routière.

Impôt sur le tabac

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Impôt sur le tabac	2 161	2 005	2 056	51	2,5
Part en % des recettes ordinaires	3,9	3,6	3,5		

Le produit de l'*impôt sur le tabac* a été budgétisé sur la base d'une estimation actualisée des ventes de cigarettes en Suisse attendues pour 2007. Le budget de 2007 se fondait sur un recul marqué des ventes de cigarettes, passant de 13,1 milliards de pièces en 2006 à 11,6 milliards en 2007 en raison de la dernière majoration du taux d'imposition avec effet au 1^{er} janvier 2007. Eu égard aux derniers résultats enregistrés, les ventes attendues ont été révisées à la hausse, à 12,1 milliards de pièces pour l'ensemble

de l'année 2007, et le montant inscrit au budget 2007 devrait par conséquent être dépassé. Pour 2008, une légère diminution des ventes de cigarettes est prévue par rapport au niveau attendu pour l'année en cours dans le prolongement de la tendance de fond observée ces dernières années. En dépit de cette évolution, le produit de l'impôt progresse toutefois par rapport au montant inscrit au budget 2007, celui-ci étant donc sous-estimé. Cet impôt est destiné à contribuer au financement de l'AVS/AI.

Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007	
				val. abs.	%
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 306	1 200	1 350	150	12,5
Part en % des recettes ordinaires	2,4	2,1	2,3		
Attribution au Fonds pour grands projets ferrov.	689	610	879	269	44,0
Parts des cantons	426	390	440	49	12,7
Autres	191	199	31	-168	-84,4

Les taux d'imposition de la *redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations* (RPLP) seront quelque peu majorés au 1^{er} janvier 2008 suite à l'ouverture du nouveau tunnel ferroviaire du Lötschberg. Cette mesure figure dans l'accord sur les transports terrestres conclu avec l'UE. L'estimation budgétaire faite part de l'idée que cette hausse des taux continuera de favoriser l'optimisation des transports de marchandises et le renouvellement du parc des véhicules, avec une part grandissante de poids lourds moins polluants et donc moins taxés. En outre, l'afflux de camions étrangers demeurera limité par le système de dosage instauré au tunnel du Gothard. En revanche, la conjoncture favorable attendue stimulera les transports routiers. Dans ces conditions, le produit de la *redevance sur le trafic des poids lourds* augmentera par rapport au montant figurant au budget 2007 d'abord en raison d'un effet de base: les prévisions

précédentes ont été révisées à la hausse (+ 100 mio) eu égard aux recettes substantielles effectivement encaissées en 2006 et au premier semestre 2007. Ensuite, un surcroît de recettes (50 mio) est attendu en raison de la majoration du taux de la redevance. Le Conseil fédéral, par sa décision d'intégrer les véhicules EURO 3 dans une catégorie de redevance plus chère à partir de 2009, au lieu de 2008, allègera les charges de la branche des transports routiers de 100 millions. Le produit de cette redevance est affecté: environ un tiers est redistribué aux cantons et deux tiers sont destinés au financement des grands projets ferroviaires et autres infrastructures de transports publics. Le reste contribue avant tout à financer les contrôles de police. A noter que, dès 2008, la Caisse fédérale ne bénéficiera plus d'une part aux recettes de la RPLP, qui était destinée à couvrir les coûts externes du trafic des poids lourds (B 2007: 150 mio).

Droits de douane

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007	
				val. abs.	%
Droits de douane à l'importation	1 027	980	980	-	-
Part en % des recettes ordinaires	1,9	1,7	1,7		

Les *droits de douane à l'importation* sont soumis à une lente érosion. En effet, dans le cadre de divers accords de libre-échange, les taux d'imposition ont été, au cours des dernières décennies, progressivement et fortement réduits, voire même abolis. Les droits de douane ont ainsi nettement perdu de leur importance en tant que ressource fiscale pour la Confédération. En 1970, leur part aux recettes totales atteignait encore 14 %. Leur produit est aujourd'hui peu sensible à l'évolution économique. Les droits sur les produits industriels ont notamment été pour une large part démantelés, si bien que, actuellement, une grande partie des recettes douanières provient de l'imposition de produits qui sont peu affectés par la conjoncture, à savoir les produits agricoles.

Pour 2008, l'estimation budgétaire repose sur l'hypothèse d'une nouvelle hausse des marchandises importées dans le domaine industriel (+ 1,0 %), s'alliant à une stagnation dans le domaine agricole. Toutefois, les réductions des tarifs douaniers adoptées dans les accords bilatéraux avec l'UE et dans des accords de libre-échange avec d'autres pays, dont le Japon et le Canada, entraîneront une nouvelle perte de recettes qui neutralisera les effets de la hausse des marchandises importées. Dès lors, les droits de douane stagneront par rapport au montant inscrit au budget 2007. Ils reculeront même en comparaison de l'estimation actuelle pour 2007, corrigée à la hausse par rapport au budget 2007.

Impôt sur les maisons de jeux

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Impôt sur les maisons de jeu	406	421	432	11	2,6
Part en % des recettes ordinaires	0,7	0,8	0,7		

Les premières recettes de l'impôt sur les maisons de jeu ont été comptabilisées en l'an 2000, reflétant l'activité des premiers casinos autorisés en Suisse. Elles ont graduellement et fortement augmenté en fonction de l'ouverture progressive de nouveaux casinos et des possibilités de jeu offertes. Les 19 casinos suisses autorisés ont été ouverts durant une année entière à partir de 2005 seulement. Les recettes de l'impôt sur les maisons de jeu

ont été budgétisées sur la base du résultat de l'année 2006 et dans l'hypothèse d'une légère augmentation du taux de fréquentation des casinos en 2007 et 2008. Ainsi, elles devraient connaître en 2008 une nouvelle hausse par rapport au budget 2007. Le produit de cet impôt est versé à l'AVS, en plus de la contribution proportionnelle de la Confédération à cette assurance, avec un décalage de deux ans.

Taxes d'incitation

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Taxes d'incitation	148	166	151	-15	-9,0
Part en % des recettes ordinaires	0,3	0,3	0,3		
Taxes d'incitation sur les COV	127	140	125	-15	-10,7
Huile de chauffage, essence et huile diesel	1	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	21	26	26	-	-

Le montant budgétisé pour la *taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV)* se fonde sur l'évolution des recettes des dernières années. Il devrait se situer environ au niveau enregistré en 2006, mais reculerait par rapport au montant budgétisé pour 2007, lequel est un peu gonflé en raison de versements ponctuels importants attendus. La quasi-stagnation des recettes en comparaison de 2006 traduit l'effet décourageant, voulu, de cette taxe. Selon la loi sur la protection de l'environnement, ces recettes ne

doivent pas alimenter la Caisse fédérale, mais être redistribuées à la population. Le remboursement est effectué avec deux années de décalage; ainsi, les recettes encaissées en 2008 seront distribuées dans le courant de l'année 2010.

Les recettes qui proviendront de la *taxe sur le CO₂* grevant les combustibles sont présentées au tome 1, ch. 232/21 eu égard à leur caractère extraordinaire durant l'année budgétaire 2008.

112 Patentes et concessions

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Patentes et concessions	1 265	1 258	1 258	-	-
Part en % des recettes ordinaires	2,3	2,2	2,2		
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	221	223	221	-2	-0,8
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	-	-
Redevances de concession	32	24	2	-22	-90,7
Recettes de la vente aux enchères de contingents	158	155	154	-1	-0,8
Autres patentes et concessions	22	22	48	25	113,5

Les recettes provenant des *patentes et concessions* sont stables. La part (90 %) de la Confédération au bénéfice net de la Régie fédérale des alcools a été revue en légère baisse par rapport au budget précédent eu égard aux derniers résultats disponibles. Quant à la part de la Confédération au bénéfice courant de la Banque nationale suisse (BNS), elle demeure inchangée, conformément à la convention établie le 5 avril 2002 entre la Confédération et

la BNS sur la distribution du bénéfice de l'institut d'émission. Cette convention fixe la distribution annuelle à 2,5 milliards au total, la part de la Confédération s'élevant à un tiers et celle des cantons à deux tiers. Les revenus provenant de la vente aux enchères des *contingents agricoles* devraient pratiquement atteindre le montant budgétisé pour 2007. Pour ce qui des *redevances de concession* dans le domaine des télécommunications, leur esti-

mation a fait l'objet d'une nouvelle évaluation suite à la révision totale de la loi à ce sujet. Au total, y compris les autres taxes de régle pour les droits d'utilisation consentis aux concessionnaires sur le spectre des fréquences (20 mio), elles diminuent très lé-

gèrement. En revanche, les recettes provenant de la *circulation monétaire* (28 mio) progresseront (+ 6 mio) eu égard aux besoins accrus qui s'annoncent dans ce domaine.

113 Recettes financières

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Recettes financières	1 089	1 266	1 383	117	9,3
Part en % des recettes ordinaires	2,0	2,3	2,4		
Intérêts perçus	478	678	659	-19	-2,8
Recettes de participations	611	578	707	130	22,5
Autres recettes financières	-	10	17	7	64,5

La hausse des recettes financières par rapport à l'exercice précédent est principalement à mettre au crédit des recettes de participations; celles-ci s'avèrent plus élevées qu'au budget 2007 (+ 130 mio, soit + 22,5 %) principalement en raison du fait qu'un versement de bénéfice par la Poste (200 mio) est escompté pour la première fois. En revanche, malgré des taux nettement en hausse par rapport à l'exercice précédent, les intérêts perçus enregistrent une diminution, passant ainsi de 678 à 659 millions, soit - 2,8 %. Ce recul s'explique notamment par la baisse des revenus provenant du patrimoine financier (- 41 mio), en l'occurrence ceux des prêts à l'assurance-chômage, ainsi que par la disparition du poste financier relatif à la gestion du produit de l'or de la BNS (36 mio en 2007) suite au transfert de celui-ci au fonds de compensation de l'AVS. En outre, comme les titres commer-

ciaux européens (*European Commercial Papers*: titres à court terme émis sur la base de l'escompte) ne sont momentanément plus utilisés, le budget 2008 ne prévoit pas de revenus d'intérêt à ce titre, alors que ceux-ci se montaient à 26 millions en 2007. Dans une moindre mesure, les revenus des intérêts issus des avoirs déposés en banque complètent le tableau, affichant un recul de 8 millions en raison de la baisse du volume des dépôts à terme. A l'inverse, l'augmentation des revenus provenant des rachats des obligations de la Confédération avant leur échéance (+ 75 mio), dont le volume planifié en 2008 est supérieur à celui de 2007, de même que la hausse des produits provenant du Fonds pour les grands projets ferroviaires (+ 19 mio) concourent à freiner le recul des produits d'intérêts par rapport à l'exercice précédent.

114 Autres recettes courantes

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Autres recettes courantes	1 390	1 714	1 673	-41	-2,4
Part en % des recettes ordinaires	2,5	3,1	2,9		
Compensations	1 323	1 178	1 239	61	5,2
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	142	102	129	27	26,6
Emoluments pour actes administratifs	280	280	278	-1	-0,4
Ventes	173	183	155	-28	-15,1
Remboursements	256	86	82	-4	-4,3
Fiscalité de l'épargne UE	36	59	122	63	107,7
Autres compensations	437	469	472	4	0,8
Recettes diverses	67	536	434	-103	-19,1
Recettes d'immeubles	53	498	409	-88	-17,7
Autres	14	39	24	-14	-37,0

Par rapport au budget 2007, le produit total des *autres recettes courantes* n'a pratiquement pas changé. On observe cependant des tendances divergentes entre les différents postes.

Les recettes de la *taxe d'exemption de l'obligation de servir* pour 2007 sont estimées actuellement à 127 millions. Cette correction est basée sur la révision législative relative à Armée XXI. Dans le cadre de la révision, on s'était fondé sur un seuil de l'impôt trop

bas, ce qui a été corrigé entre-temps. Par rapport à l'estimation actualisée, la croissance des recettes de la taxe sur l'exemption de l'obligation de servir ne sera que faible en 2008. La diminution de recettes provenant des *ventes* est due surtout à la révision des prévisions concernant la vente des passeports biométriques. Par ailleurs, en raison de l'expansion des envois électroniques, il faut s'attendre à une légère perte de recettes de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) en matière logistique.

S'agissant de la *retenue d'impôt UE*, elle est prélevée sur les intérêts versés aux personnes physiques résidentes d'un Etat de l'UE. Cette mesure, décidée dans le cadre des Bilatérales II, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005. La retenue est effectuée selon les déclarations déposées jusqu'à la fin juin et sur les intérêts versés durant l'année précédente. Pour la première fois, la retenue d'impôt comptabilisée à fin juin 2007 a porté sur une année entière, soit sur l'année fiscale 2006. Alors que les encaissements bruts avaient été estimés à 260 millions pour le budget 2007, les recettes effectives ont atteint 537 millions. Cette retenue est versée à raison de 75 % aux Etats bénéficiaires de l'UE, le solde (25 %) restant acquis à la Suisse pour ses frais d'encaissement. Les cantons ont droit à 10 % de la part revenant à la Suisse. Dès

lors, le *produit* qui sera inscrit au compte de la Confédération se chiffre à 121 millions pour 2007, contre 59 millions inscrits au budget. Pour 2008, étant donné le maintien du taux en vigueur de la retenue à 15 %, le montant budgétisé a été fixé par hypothèse au niveau, déjà connu à fin juin, qui sera enregistré au compte 2007 et qui est nettement plus élevé qu'attendu au budget 2007.

Dans le cadre des *recettes diverses*, c'est surtout en raison des loyers dans le domaine des EPF qu'il faut s'attendre à une diminution des recettes. Cette évolution est due pour l'essentiel à la baisse du taux d'intérêt de 5 à 3 %.

115 Recettes d'investissement

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007	
				val. abs.	%
Recettes d'investissement	295	218	207	-11	-4,9
Part en % des recettes ordinaires	0,5	0,4	0,4		
Diminution et vente d'immobilisations corporelles	48	31	42	11	34,8
Remboursement de prêts	246	187	165	-21	-11,5
Autres recettes d'investissement	1	-	-	-	-

Par rapport au budget 2007, les *recettes provenant des investissements* vont légèrement diminuer. Les recettes provenant de la vente d'immeubles d'armasuisse ainsi que de l'OFCL enregistrent une forte croissance car le nombre d'immeubles à vendre a également augmenté. De plus, la vente des véhicules pour les instructeurs de l'armée sera dorénavant comptabilisée sous ce poste financier, et non plus sous le poste *Ventes*.

Dans le cadre de la promotion de la construction de logements, on peut, en revanche, s'attendre à un recul des recettes provenant du *remboursement de prêts* en raison du volume moins important de prêts. En 2006, la baisse des intérêts hypothécaires avait entraîné le remboursement anticipé de prêts et d'avances au titre de l'abaissement de base.

12 Evolution des dépenses classées par groupes de tâches

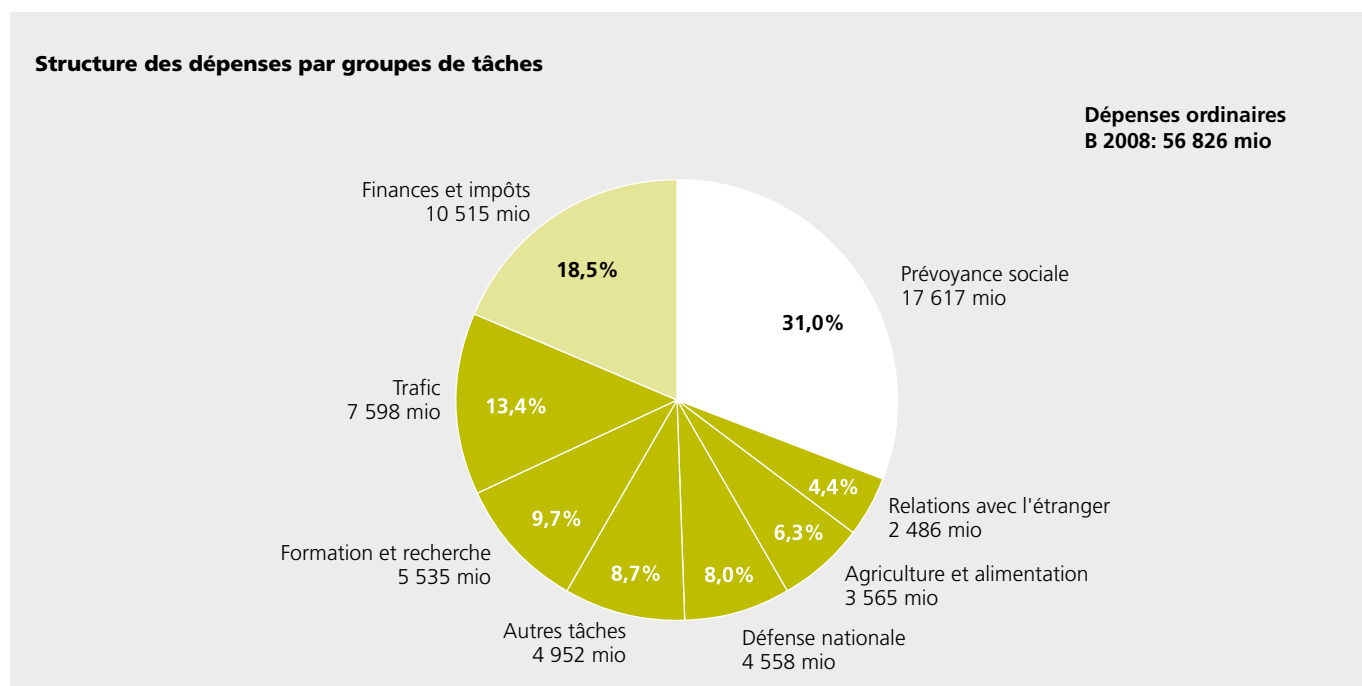
Aperçu des dépenses par groupes de tâches

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007		
				val. abs.	% corr.*	%
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	52 377	55 107	56 826	1 719	3,1	2,7
Δ en % année précédente	1,9	5,2	3,1			
Conditions institutionnelles et financières	2 206	2 348	2 407	59	2,5	2,5
Ordre et sécurité publique	771	855	879	24	2,8	4,5
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 269	2 348	2 486	138	5,9	5,9
Défense nationale	4 216	4 402	4 558	156	3,6	3,4
Formation et recherche	4 714	5 199	5 535	336	6,5	6,7
Culture et loisirs	437	447	418	-30	-6,6	5,5
Santé	194	279	225	-54	-19,4	-19,4
Prévoyance sociale	16 246	17 340	17 617	277	1,6	2,2
Trafic	7 409	7 478	7 598	119	1,6	5,1
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	624	659	604	-55	-8,4	-4,7
Agriculture et alimentation	3 645	3 597	3 565	-32	-0,9	-0,7
Economie	383	428	420	-8	-2,0	0,5
Finances et impôts	9 262	9 726	10 515	789	8,1	1,4

*voir explications tome 1, ch. 15

Des priorités claires se dessinent dans l'évolution des dépenses classées par groupes de tâches. La formation et la recherche, les relations avec l'étranger ainsi que le trafic vont afficher une croissance supérieure à la moyenne, respectivement de + 6,7 %, de + 5,9 % et de + 5,1 %. En revanche, d'autres groupes de tâches vont afficher un taux de croissance négatif: il s'agit notamment de l'agriculture (- 0,7 %) ainsi que d'une série de petits groupes de tâches (santé: - 19,4 %, culture et loisirs: - 5,5 %, protection et aménagement de l'environnement: - 4,7 %). Il faut tenir compte

du fait que l'introduction de la RPT, en particulier, engendre des distorsions parfois importantes. C'est pourquoi pour chaque groupe de tâches, un taux de croissance corrigé des distorsions figure également dans le tableau (dernière colonne à droite). Pour le calcul des taux corrigés, on est parti de l'hypothèse que la RPT avait déjà été introduite en 2007. Dans les chapitres suivants, les distorsions sont expliquées brièvement; les commentaires se réfèrent principalement aux évolutions sans les effets des distorsions et, ainsi, aux taux de croissance corrigés.



121 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2007		
	2006	2007	2008	val. abs.	% corr.* %	%
Prévoyance sociale	16 246	17 340	17 617	277	1,6	2,2
Part en % des dépenses ordinaires	31,0	31,5	31,0			
Assurance-vieillesse	7 534	8 008	9 339	1 331	16,6	3,4
Assurance-invalidité	4 372	4 687	3 685	-1 002	-21,4	-3,8
Assurance-maladie	2 143	2 350	1 837	-512	-21,8	3,4
Prestations complémentaires	678	725	1 059	334	46,1	1,7
Assurance militaire	234	254	252	-2	-0,7	-0,7
Assurance-chômage/service de placement	302	309	327	17	5,6	5,6
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	126	158	129	-29	-18,5	-14,7
Migrations	816	798	938	139	17,4	17,4
Aide et assistance sociales	42	50	52	1	2,4	2,4

*voir à ce sujet les explications figurant dans le tome 1, ch. 15

Dans le domaine de la *prévoyance sociale*, les dépenses augmentent d'environ 280 millions (+ 1,6 %) par rapport à l'année précédente. Cette progression est toutefois fortement influencée par l'introduction de la RPT dès 2008; en effet, quelques tâches, ou leur financement, feront l'objet d'une nouvelle répartition entre la Confédération et les cantons. Abstraction faite de ces

distorsions dues à la RPT, les dépenses augmentent, dans ce domaine, de près de 370 millions (+ 2,2 %). Cette hausse est principalement imputable aux tâches liées à l'assurance-vieillesse, aux migrations et à l'assurance-maladie. En revanche, pour ce qui est de l'assurance-invalidité, les dépenses sont nettement inférieures à celles figurant au budget de l'année précédente.

Avec le passage à la RPT et la suppression du financement de l'AVS par les cantons, la Confédération supportera 19,55 % des dépenses annuelles de *l'assurance-vieillesse et survivants*. L'an prochain, les dépenses de l'AVS s'élèveront à 34 milliards, ce qui entraîne une hausse de la contribution de la Confédération à l'AVS de quelque 120 millions, soit de 1,8 % par rapport au budget 2007. Cette hausse provient de la modification de la structure d'âge de la population. Les rentes et les allocations pour impotents étant adaptées tous les deux ans à l'évolution des salaires et des prix, la prochaine adaptation n'aura lieu qu'en 2009. De plus, la Confédération verse à l'assurance 83 % du pour-cent de TVA supplémentaire destiné à l'AVS (pour cent démographique). Le montant budgété à cette fin dépasse d'environ 100 millions celui figurant au budget de l'année précédente. Enfin, la Confédération verse également le produit de l'impôt sur les maisons de jeu à l'assurance, les recettes de l'année 2006 étant attribuées à l'AVS au début de 2008. Le montant ainsi alloué dépasse de près de 500 millions celui figurant au budget de l'année précédente.

Avec le passage à la RPT, la Confédération doit financer 37,7 % des dépenses de *l'assurance-invalidité (AI)*. La responsabilité du financement de l'AI n'étant plus du ressort des cantons, ces derniers se voient transférer le domaine dit collectif de l'AI. Sont dès lors supprimées les subventions pour la construction et l'exploitation de homes, d'ateliers et d'écoles spéciales ainsi que les subventions pour l'exploitation d'organismes de formation spécialisée et les prestations individuelles versées dans le domaine de la formation scolaire spéciale. Il s'ensuit une réduction des dépenses de l'AI de 2,4 milliards, soit de près de 20 %. Les coûts restant, d'un montant de 9,7 milliards, sont principalement destinés aux prestations financières (7,3 mrd) et aux dépenses pour des mesures individuelles (1,4 mrd). Les autres dépenses concernent les contributions à des institutions et organisations, les frais d'exécution, les frais administratifs et la charge d'intérêts. En raison d'un défaut de financement de l'assurance, un déficit avoisinant 1,8 milliard est attendu pour 2008. Du fait d'un report de perte de l'AI dans le bilan du fonds de compensation AVS à fin 2008, pour un montant estimé à 12,8 milliards, les charges d'intérêt de l'AI devraient atteindre environ 350 millions. Sur ce montant, 130 millions représentent la part financée par la Confédération. Les charges de l'AI et partant la contribution de la Confédération augmentent de 140 millions, soit de près de 4 % par rapport au budget 2007, abstraction faite des distorsions dues à la RPT. Cela s'explique notamment par les allègements liés à la 5^e révision de l'AI (en particulier suite à la suppression des rentes complémentaires en cours) et au nouveau recul du nombre de nouveaux rentiers. A cela s'ajoute enfin que les résultats du compte de l'année 2006, dont il n'a pas été possible de tenir compte lors de l'élaboration du budget 2007, ont été meilleurs que prévu. Comme pour l'AVS, les rentes et les allocations pour impotents de l'AI ne seront pas adaptées à l'évolution des salaires et des prix en 2008.

Suite à l'entrée en vigueur de la RPT, les *prestations complémentaires* visant à garantir le minimum vital sont assurées par la Confédération tandis que celles destinées à couvrir les coûts supplémentaires des homes, et les frais de maladie ou résultant de l'invalidité passeront à la charge des cantons. La Confédération

finance cinq huitièmes des dépenses liées à la garantie du minimum vital alors que les cantons en prennent en charge les trois huitièmes restants. A partir de 2008, la Confédération indemnera les cantons pour les frais administratifs liés aux prestations complémentaires. Dans le cas des prestations complémentaires à l'AVS, les dépenses augmentent de 4,3 % par rapport à 2007, abstraction faite de la distorsion due à la RPT. Les dépenses de la Confédération au titre des prestations complémentaires à l'AI reculent en revanche de 0,7 %, principalement en raison de l'évolution du nombre de bénéficiaires de rentes. Au total, les dépenses en matière de prestations complémentaires augmentent de 18 millions, soit de 1,7 %, au regard de l'exercice précédent.

Les recettes affectées provenant de *l'imposition de l'alcool et du tabac* s'élèveront à 2277 millions en 2008, soit à 110 millions de plus que dans le budget 2007. La part de la Confédération de 17 % sur les recettes provenant du point de TVA prélevé depuis 1999 pour couvrir le surcroît de dépenses de l'AVS dû à l'évolution démographique se monte à 451 millions. Affectées au financement de la contribution fédérale à l'AVS, à l'AI et aux prestations complémentaires, ces recettes permettent de couvrir 24 % des dépenses de la Confédération dans ce domaine, soit une part comparable à celle de l'année précédente.

Les dépenses de la Confédération consacrées à *l'assurance-maladie* ont essentiellement trait à la réduction des primes individuelles. En raison du passage à la RPT, la contribution de la Confédération représente 7,5 % des coûts bruts de la santé. Abstraction faite de la distorsion due à la RPT, la contribution de la Confédération augmentera de 55 millions (+ 3,1 %) en 2008. Cette hausse s'explique par l'évolution des coûts de la santé, dont l'estimation est basée sur l'augmentation moyenne des coûts bruts enregistrée de 2004 à 2006. L'entrée en vigueur de la RPT s'accompagnera du passage à un système de paiement par exercice. Ainsi, la contribution fédérale budgétisée sera versée en trois tranches durant l'exercice budgétaire. Cette contribution sera répartie entre les cantons en fonction de leur part dans la population résidente (frontaliers compris). Les cantons complèteront au besoin la contribution fédérale, afin de remplir les exigences fixées par la loi. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes de l'assurance-maladie sont partiellement couvertes par des recettes affectées. 5 % du produit de la TVA (sans les parts destinées à l'AVS et aux grands projets ferroviaires) sont affectés à la réduction des primes de l'assurance-maladie des personnes à revenu modeste, ce qui équivaut à un montant de 880 millions pour 2008. Les ressources affectées couvrent ainsi environ 50 % des dépenses de la Confédération consacrées à la réduction des primes.

En matière de *assurance-chômage et de services de placement*, la contribution de la Confédération au fonds de l'assurance-chômage constitue le principal poste de dépenses. Cette contribution augmente de 19 millions (+ 6,9 %) par rapport au budget 2007. La hausse s'explique notamment par la sous-estimation de la croissance de la masse salariale et par le relèvement du gain maximum assuré à 126 000 francs (contre fr. 106 800 auparavant). En vertu de l'art. 90a de la loi sur l'assurance-chômage, la participation de la Confédération à l'assurance chômage

s'élève à 0,15 % de la somme des salaires soumis à cotisation. Le programme d'allégement budgétaire 2004, qui a entraîné une réduction à 0,12 % de la participation pour les années 2006 à 2008, permet à la Confédération de réaliser pour la dernière fois des économies, de quelque 75 millions, dans le budget 2008.

Environ 70 % des quelque 129 millions budgétisés pour 2008 au titre de la construction de logements à caractère social et à l'encouragement à la construction de logements serviront à financer des réductions supplémentaires de loyers. Ces dépenses diminuent par rapport au budget 2007, étant donné que les droits aux subventions arrivent progressivement à échéance et qu'aucun nouvel engagement de subvention n'a plus été pris depuis le début de 2002. Par ailleurs, en raison de la détente intervenue sur le marché du logement, les pertes découlant des engagements de garantie prévues en 2008 seront moindres que celles inscrites au budget précédent.

Les moyens financiers nécessaires dans le domaine de la migration augmentent par rapport au budget 2007. Cette hausse s'explique essentiellement par des mesures qui découleront en 2008 de la révision de la loi sur l'asile. L'augmentation d'environ 110 millions des dépenses au titre de l'aide sociale et des charges administratives en matière d'asile résulte notamment du versement d'un forfait unique de 15 000 francs aux personnes qui ont fait l'objet d'une décision négative en matière d'asile et d'une décision de renvoi (extension de la suppression de l'aide sociale) et d'un forfait d'intégration de 3500 francs octroyé aux personnes admises à titre provisoire séjournant depuis plus de sept ans en Suisse. Cette catégorie de personnes passe désormais sous la responsabilité financière des cantons. Dans le domaine des réfugiés, l'augmentation de 11 millions des dépenses au titre de l'aide sociale, des coûts d'encadrement et des coûts administratifs résulte de l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus. La mise en œuvre informatique des accords d'association à Schengen et Dublin génère également des coûts supplémentaires.

122 Finances et impôts

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2007		
	2006	2007	2008	val. abs.	% corr.*	%
Finances et impôts	9 262	9 726	10 515	789	8,1	1,4
Part en % des dépenses ordinaires	17,7	17,6	18,5			
Parts aux recettes de la Confédération	5 157	5 601	3 820	-1 781	-31,8	5,9
Recherche de capitaux, admin. de la fortune et de la dette	4 105	4 125	3 971	-155	-3,7	-3,8
Péréquation financière	-	-	2 724	2 724	-	3,2

*voir à ce sujet les explications figurant dans le tome 1, ch. 15

Ce groupe de tâches est le second plus important en termes de volume financier. Il se compose des parts de tiers aux recettes de la Confédération, des charges au titre de la gestion de la fortune et de la dette (intérêts passifs et commissions de la Trésorerie) ainsi que, dorénavant, des contributions fédérales au titre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Il présente notamment la caractéristique d'échapper aux priorités en matière de politique budgétaire (la part des tiers étant réglée par la Constitution et dépendant directement du niveau des recettes) et la particularité d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (conditions des marchés financiers, évolution des taux d'intérêt, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

Les dépenses dans le groupe de tâches *Finances et impôts* représentent 18,5 % des dépenses ordinaires totales. Elles indiquent une augmentation de près de 790 millions de (+ 8,1 %) par rapport à l'année précédente. Cette progression est biaisée, dans la mesure où, avec l'introduction de la RPT à partir de 2008, la part des cantons dans les recettes de l'impôt fédéral direct a été réduite, et que dans le même temps, des transferts sont effectués pour la première fois au titre des nouveaux instruments de compensation (compensation des ressources, des charges et des cas de rigueur). Si l'on fait abstraction de la distorsion engendrée par la RPT, la croissance des dépenses dans ce groupe de tâches s'élève

encore à 141 millions, soit + 1,4 %. La progression par rapport au budget 2007 est le résultat d'évolutions antagonistes, les transferts effectués au titre des nouveaux instruments de compensation dans le cadre de la RPT compensant plus que largement la baisse de la part aux recettes de la Confédération.

Les parts aux recettes de la Confédération correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (contre 30 % auparavant) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire et près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douanes, RPLP) qui sont considérées pour des raisons émanant du nouveau modèle comptable de la Confédération. Le recul des parts aux recettes de la Confédération s'explique pour l'essentiel par la diminution de la quote-part des cantons aux recettes de l'IFD suite au transfert effectué au titre des nouveaux instruments de compensation dans le cadre de la RPT. En outre, le montant relatif à la perte sur débiteurs concernant la taxe sur la valeur ajoutée enregistre une baisse de 17,2 % par rapport à l'année précédente, s'établissant à 245 millions. En revanche, la révision à la hausse de l'estimation de la RPLP combinée au relèvement du taux, lesquels engendrent une hausse de la part des cantons de 49 millions par rapport à l'exercice précédent (soit

+ 12,7 %), de même que l'augmentation de la part au rendement de la taxe d'exemption du service militaire s'établissant à 26 millions (+ 5 mio, ou + 26,6 %), contribuent quelque peu à compenser le recul des parts de tiers aux recettes. Quant à la part de l'impôt anticipé (293 mio), elle ne varie pratiquement pas par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de la réduction de la quote-part de l'IFD, la part globale des cantons aux recettes de la Confédération aurait enregistré une hausse totale de 212 millions (+ 5,9 %) au lieu de la baisse de 1781 millions. Ceci témoigne de l'embellie attendue quant aux recettes de l'impôt fédéral direct malgré les effets modérateurs de la compensation de la progression à froid. Ainsi, sur cette base de comparaison, la part des cantons aux recettes de l'IFD afficherait une hausse de 201 millions, soit + 7,7 % (cf. tome 1, ch. 232/12).

Le recul des dépenses pour la gestion de la fortune et de la dette par rapport au budget 2007 est à mettre en relation avec la baisse des dépenses au titre des intérêts passifs, mais également de celle des dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la diminution des intérêts passifs (- 138 mio, ou - 3,5 %). D'une part, du fait que le capital portant intérêt s'élève seulement à 400 millions à fin 2007, les intérêts des avoirs de la Caisse fédérale de pensions se voient considérablement allégés par rapport à l'année précédente (- 57 mio). A noter que le découvert de la Caisse fédérale de pensions est ainsi définitivement résorbé en 2008. En outre, en raison des postes qui arrivent à échéance et de la remontée attendue des taux d'intérêt, les charges des swaps de taux d'intérêt se voient réduire de 46 millions, passant ainsi à 62 millions. Ainsi, notre stratégie en la matière s'avère judicieuse en

cette période de remontée des taux d'intérêt. Dans une moindre mesure, les créances comptables à court terme affichent une baisse de 16 millions suite à la diminution du volume des émissions par rapport à l'exercice précédent (14,0 mrd contre 17,4 mrd en 2007). Les variations à la baisse mentionnées ci-dessus sont quelque peu atténuées par la hausse des charges d'intérêt vis à vis de la Caisse d'épargne du personnel fédéral (+ 25 mio) qui trouve son origine dans l'augmentation des dépôts qui se monte à plus de 2,4 milliards et dans la remontée attendue des taux d'intérêt. Quant à la charge des intérêts sur emprunts, elle reste stable par rapport à l'année précédente; cela s'explique par le fait que, en raison de la hausse des taux d'intérêt, le volume des agios – directement pris en compte dans la charge d'intérêts sur les emprunts en tant que source d'allègement – est moins important que celui de l'année précédente et contribue de ce fait à neutraliser entièrement le gain obtenu sur la diminution du volume des emprunts. Le recul des dépenses au titre de commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale pour les emprunts s'explique pour l'essentiel par la baisse du volume des émissions (- 3,4 mrd dans le domaine à court terme et - 0,2 mrd dans le domaine à long terme).

Pour ce qui est de la *péréquation financière* nouvellement budgétée dans ce groupe de tâches, les transferts effectués au titre de la péréquation des ressources et de la compensation des charges, qui s'élèvent au total à 2724 millions, demeurent, pour une large part, neutres du point de vue budgétaire. Seule la compensation des cas de rigueur, qui entraîne une charge supplémentaire de 243 millions, fait exception à la règle (voir tome 1, ch. 12).

123 Trafic

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2007		
	2006	2007	2008	val. abs.	% corr.*	%
Trafic	7 409	7 478	7 598	119	1,6	5,1
Part en % des dépenses ordinaires	14,1	13,6	13,4			
Circulation routière	2 668	2 741	2 616	-125	-4,6	-5,6
Transports publics	4 641	4 636	4 881	245	5,3	12,0
Navigation aérienne	99	101	101	-	-0,4	-0,4

*voir à ce sujet les explications figurant dans le tome 1, ch. 15

Les dépenses destinées au trafic augmentent de quelque 120 millions (+ 1,6 %) par rapport à 2007. Abstraction faite des modifications dues à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), ces dépenses progressent 367 millions (+ 5,1 %). Alors que les dépenses pour la circulation routière affichent un fléchissement, celles relatives aux transports publics augmentent nettement. Ces variations sont essentiellement dues à la création du fonds d'infrastructure (les attributions au fonds grevant le compte des investissements).

Les dépenses au titre de la circulation routière reculent de 125 millions (- 4,6 %) par rapport à l'année précédente, si l'on fait abstraction de la dépense extraordinaire due à la première

attribution au fonds d'infrastructure. Hors effets de la RPT, la diminution des dépenses est de 156 millions (- 5,6 %). Cette baisse se décompose comme suit:

Les routes nationales voient leurs dépenses se réduire de 280 millions, l'achèvement du réseau étant financé par le fonds d'infrastructure à partir de 2008. La caisse fédérale est allégée d'un montant équivalent. Les finances fédérales et le fonds d'infrastructure prévoient cependant plus de moyens qu'auparavant pour la construction des routes nationales. 950 millions seront probablement prélevés du fonds d'infrastructure en 2008 pour l'achèvement du réseau (voir compte spécial «Fonds d'infrastructure», tome 4), dont 570 millions, selon une présentation sous l'optique des tâches, proviennent de la

première attribution. Ces ressources viennent s'ajouter aux crédits accordés par la voie du budget. La baisse des dépenses pour les routes nationales, qui atteint 280 millions, est ainsi doublement compensée.

Les dépenses au titre des routes principales augmentent de 40 millions en 2008, car désormais des ressources supplémentaires seront octroyées via le fonds d'infrastructure aux routes principales dans les régions de montagne et dans les régions périphériques. De plus, les contributions ordinaires à des investissements, d'un montant de 160 millions, continuent d'être versées au bénéfice des routes principales (de plus en plus sous la forme de subventions globales).

84 millions sont destinés à la construction des routes dans les agglomérations. Il s'agit également d'une nouvelle subvention qui a été créée dans le cadre du fonds d'infrastructure. Parmi les chantiers concernés se trouvent la place du Wankdorf (BE), la route cantonale 4 (ZG), le pont et le tunnel de la Poya (FR), le désengorgement de la région d'Olten (SO) et l'H2 entre Pratteln et Liestal (BL).

Les recettes et les dépenses du fonds affecté «circulation routière» (autrefois «financement spécial pour la circulation routière») sont présentées dans le présent tome, tableau B24. L'ensemble se solde par un solde négatif de 2476 millions. Cette situation est due à la première attribution au fonds d'infrastructure (2600 mio). Le financement spécial atteindra probablement 1977 millions à fin 2008.

Par rapport à 2007, les dépenses pour les transports publics marquent une forte hausse (245 mio, ou + 5,3 %). Si l'on ne tient pas compte des distorsions dues à la RPT dans le transport régional (subventions d'exploitation au transport régional des voyageurs ainsi que subventions d'exploitation et contributions à des investissements pour l'infrastructure des ETC), les dépenses augmentent encore davantage (524 mio, ou + 12,0 %). Cette hausse est principalement due à l'infrastructure ferroviaire (+ 372 mio) et à l'apport au fonds pour les grands projets ferroviaires (+ 147 mio).

Deux raisons expliquent la forte progression des dépenses destinées à l'infrastructure ferroviaire. Premièrement, dès l'entrée en vigueur du fonds d'infrastructure, le 1^{er} janvier 2008, la Confédération assumera une nouvelle tâche relative aux agglomérations,

qui consiste à soutenir financièrement les investissements d'infrastructure ferroviaire (RER, trams). Ainsi, pour l'exercice 2008, 335 millions de plus seront investis dans l'infrastructure ferroviaire, notamment pour les projets suivants: ligne diamétrale de Zurich, CEVA dans le canton de Genève, Glattalbahn, Stadtbahn à Zoug, métro M2 à Lausanne et tram Cornavin-Meyrin. Ensuite, dans le cadre de l'accord sur les prestations pour les années 2007 à 2010, les CFF auront 37 millions de plus à disposition en 2008 que l'année précédente pour l'exploitation de l'infrastructure, le maintien de la valeur de l'infrastructure et les investissements d'élargissement.

Le fonds pour les grands projets ferroviaires est alimenté par la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt sur les huiles minérales. Ces recettes affectées atteindront 1438 millions (+ 147 mio) en 2008. Les attributions au fonds provenant du produit de la RPLP augmentent de 269 millions et s'élèvent à 879 millions. Cette augmentation est due d'une part à des revenus plus élevés (+ 100 mio), d'autre part au fait que le produit de la RPLP qui a fait l'objet d'une retenue dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003 (PAB 03), qui se montait à 150 millions, est reversé dans le fonds pour les grands projets ferroviaires. De plus, dans le cadre de la RPT, la gestion du trafic des poids lourds, financée jusqu'à présent par le produit de la RPLP, sera intégrée dès 2008 dans la gestion du trafic suisse, financée par le produit de l'impôt sur les huiles minérales. Ainsi, les 20 millions utilisés jusqu'ici pour la gestion du trafic des poids lourds sont désormais à la disposition du fonds pour les grands projets ferroviaires. Le produit du pour mille de TVA augmente de 11 millions pour atteindre 306 millions. Par contre, le produit de l'impôt sur les huiles minérales (25 % du financement des charges de construction des NLFA) diminue. Notamment la mise en service du tunnel de base du Lötschberg engendre un recul des investissements pour la construction des NLFA, ce qui entraîne une diminution de 133 millions des charges de l'impôt sur les huiles minérales. Ces charges s'élèvent désormais encore à 253 millions.

Les dépenses pour la navigation aérienne restent stables à 101 millions. Les trois quarts de ces dépenses consistent en des charges administratives (charges de personnel et charges de biens et services). Le quart restant est destiné à des contributions aux organisations de l'aviation civile internationale et à des mesures de sécurité.

124 Défense nationale

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2007		
	2006	2007	2008	val. abs.	% corr.*	%
Défense nationale	4 216	4 402	4 558	156	3,6	3,4
Part en % des dépenses ordinaires	8,0	8,0	8,0			
Défense nationale militaire	4 118	4 307	4 463	156	3,6	3,5
Coopération nationale en matière de sécurité	98	95	95	-	0,1	0,2

*voir à ce sujet les explications figurant dans le tome 1, ch. 15

Ce groupe de tâches croît de 156 millions (+ 3,6 %) par rapport à l'année précédente. L'introduction de la RPT n'a que des répercussions marginales dans le domaine de la défense nationale (entretien du matériel de l'armée) et, par conséquent, sur la croissance des dépenses en la matière.

La défense nationale comprend la *défense nationale militaire*, qui absorbe environ 98 % des fonds disponibles, et la *coopération nationale en matière de sécurité* (protection de la population).

Plus de 7,8 % des dépenses ordinaires inscrites au budget sont consacrées à la défense nationale militaire, dont environ 182 millions (4,1 %) au titre de la coopération militaire internationale et du maintien de la paix (y compris la participation aux travaux des Centres genevois).

L'augmentation des dépenses par rapport au budget 2007, qui concerne exclusivement la défense nationale militaire, est liée, outre à une hausse déjà prévue dans le plan financier pour l'année 2008 (100 mio, + 2,4 %), au principaux facteurs suivants:

- Report de soldes de crédits (100 mio) du domaine de la défense provenant des années précédentes (2005 et 2006) pour financer des investissements. Ce report est effectué conformément au règlement prévu dans le programme d'allègement budgétaire 2004 (FF 2005, p. 726) et à la loi fédérale du 4 octobre 1974 instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales (RS 611.010), art. 4, al. 3.

- Réductions de dépenses découlant de l'examen des tâches de l'administration et de la réforme de l'administration: la défense nationale militaire y contribue en 2008 pour un montant de 45 millions.

La hausse nette des dépenses par rapport au montant prévu dans le plan financier pour 2008 s'élève ainsi à 55 millions (+ 1,2 point de pourcentage).

Les moyens issus du report des soldes de crédits seront utilisés avant tout pour financer les charges d'armement (en particulier le matériel d'armement, l'équipement personnel et le matériel à renouveler ainsi que l'établissement de projets, les essais et la préparation d'acquisitions de matériel d'armement). Ils contribueront, avec les transferts prévus en provenance des charges d'exploitation, à améliorer le rapport entre *l'exploitation* (personnel, biens et services et transferts: 2822 mio, y compris les cotisations de l'employeur) et *l'armement* (armement proprement dit et investissements: 1641 mio; + 114 mio, soit + 7,5 %) en faveur des dépenses d'armement. Ce rapport permet à l'armée d'évaluer le degré de réalisation de l'objectif d'un niveau technologique moyen. Avec les montants proposés au budget 2008, ce rapport est désormais de 63 contre 37 %, ce qui équivaut à un transfert, par rapport à l'année précédente, de 2 points de pourcentage en faveur des dépenses d'armement.

125 Formation et recherche

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2007		
	2006	2007	2008	val. abs.	% corr.*	%
Formation et recherche	4 714	5 199	5 535	336	6,5	6,7
Part en % des dépenses ordinaires	9,0	9,4	9,7			
Formation professionnelle	522	532	592	60	11,3	8,3
Etablissements universitaires	1 470	1 612	1 718	106	6,6	8,8
Recherche fondamentale	1 697	1 943	2 099	156	8,0	5,3
Recherche appliquée	961	1 053	1 100	47	4,5	5,6
Autres tâches d'enseignement	64	60	27	-33	-55,5	2,9

*voir à ce sujet les explications figurant dans le tome 1, ch. 15

Le groupe de tâches formation et recherche enregistre une hausse de dépenses de 336 millions (+ 6,5 %) par rapport à l'année précédente. Cette forte hausse reflète clairement la croissance de 6 % en moyenne annuelle des fonds sollicités dans le cadre du message FRI 2008-2011 pour la formation et la recherche. Trois facteurs sont toutefois à l'origine d'une distorsion:

- *Introduction de la RPT*: Ses répercussions dans le domaine de la formation et de la recherche se manifestent dès l'année 2008. Les contributions à des investissements destinées aux hautes écoles cantonales sont ainsi touchées par la suppression du supplément péréquatif (- 17 mio). Dans le domaine des bourses et des prêts d'études, outre la suppression du supplément péréquatif, la Confédération ne participera plus

qu'aux charges cantonales concernant l'enseignement tertiaire à partir de 2008 (- 51 mio). Jusqu'en 2007, les charges des cantons dans le domaine de l'enseignement secondaire étaient également soutenues financièrement. En outre, dans le cadre de la RPT, les organismes formant des spécialistes dans le domaine social ne seront plus subventionnés par le biais de l'AI, mais par celui des contributions d'exploitation forfaitaires à la formation professionnelle (+ 19 mio) et des contributions d'exploitation aux hautes écoles spécialisées (+ 19 mio).

- *Réduction des réserves du Fonds national suisse*: La réduction des réserves du Fonds national suisse décidée dans le cadre du PAB 04, qui prévoyait un montant de 80 millions au compte

2006 et de 100 millions dans le budget 2007, est désormais achevée. Comme il importait que le niveau des fonds d'encouragement ne soit pas touché par ces mesures de réduction, une augmentation de 100 millions avait déjà été prévue pour 2007 dans le message FRI 2008-2011.

- *Charges de loyer du domaine des EPF*: Le calcul de ces charges se fonde notamment sur les coûts théoriques du capital, qui ont été corrigés à la baisse (de 5 % en 2007 à 3 % en 2008). Cette correction entraîne une diminution de charges de 82 millions, qui se répercute dans les domaines des hautes écoles (- 22 mio), de la recherche fondamentale (- 49 mio) et de la recherche appliquée (- 11 mio).

Sans ces trois facteurs spéciaux, le groupe de tâches formation et recherche enregistre une croissance de 348 millions (+ 6,7 %). Les explications suivantes se fondent sur les montants corrigés.

Délimitation des groupes de tâches financés par les crédits sollicités dans le message FRI: Le groupe de tâches formation et recherche comprend d'autres dépenses en plus de celles dont le financement est assuré par le biais des crédits requis dans le message FRI. Ainsi, la contribution aux loyers du domaine des EPF (361 mio), les contributions obligatoires à des organisations internationales (58 mio) et les crédits concernant notamment la recherche sectorielle et les charges de personnel (254 mio) ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. En outre, deux des crédits demandés par le message FRI (bourses à des étudiants étrangers en Suisse, registre des tumeurs) sont attribués à un autre groupe de tâches et ne sont donc pas pris en compte dans les suppléments sollicités. Les surcroûts de crédits demandés par le biais du message FRI s'élèvent à 352 millions (+ 7,8 %). Les contributions obligatoires à des organisations internationales croissent de trois millions (+ 5,3 %), tandis que les dépenses requises notamment pour la recherche sectorielle et les charges de personnel diminuent de sept millions (- 2,7 %). C'est pourquoi la croissance des dépenses pour la formation et la recherche est inférieure à celle des crédits sollicités par le message FRI.

La forte progression des charges pour la *formation professionnelle* (+ 45 mio, soit + 8,3 %) s'explique avant tout par la hausse des contributions forfaitaires accordées dans ce domaine (+ 36 mio). Cet engagement important découle de la volonté de la Confédération de se rapprocher de la valeur de référence concernant la participation au financement des coûts de la formation professionnelle, qui est d'un quart des dépenses affectées par les pouvoirs publics à la formation professionnelle. Les contributions à des innovations et à des projets, également comprises dans la participation au financement de la formation professionnelle, augmentent de cinq millions.

Les contributions aux *établissements universitaires* s'accroissent de 140 millions (+ 8,8 %). Cette augmentation est principalement due à l'application, dès 2008, de l'égalité de traitement en matière de subventions pour les filières d'études des domaines de la santé, du travail social et des arts et à la hausse des contributions d'exploitation aux hautes écoles spécialisées qui en résulte (+ 59 mio). La Confédération soutient les universités cantonales au moyen de trois types de subventions: les contributions de base, les contributions liées à des projets et les contributions à des investissements. Ces contributions croissent de 47 millions au total. Bien que seuls 27 % de la contribution de la Confédération au domaine des EPF sont attribués aux hautes écoles, celles-ci voient leur part s'accroître de 25 millions.

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre *recherche fondamentale* et recherche appliquée. Les dépenses pour la recherche fondamentale progressent de 105 millions (+ 5,3 %). Elles comprennent notamment les contributions au Fonds national suisse, une partie des contributions à des organisations internationales telles que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ou l'Agence spatiale européenne (ESA) et environ 60 % de la contribution fédérale au domaine des EPF. En ce qui concerne les programmes-cadres de recherche de l'UE, l'accent est mis avant tout sur le soutien de la recherche appliquée, c'est pourquoi seuls 10 % de ces programmes concernent la recherche fondamentale. On note une progression importante des dépenses dans les trois domaines suivants: les contributions au Fonds national suisse (+ 36 mio), les contributions au domaine des EPF (+ 63 mio) et les contributions aux établissements de recherche et aux services scientifiques auxiliaires (+ 5 %).

Les fonds consacrés à la *recherche appliquée* couvrent notamment une partie des dépenses du domaine des EPF, des stations de recherches agronomiques, de l'ESA, de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) ainsi que 90 % du financement des programmes-cadres de recherche de l'UE. La recherche appliquée enregistre une hausse de 58 millions (+ 5,6 %). Celle-ci est principalement liée à l'augmentation des dépenses consacrées aux programmes-cadres de recherche de l'UE (+ 24 mio), aux moyens financiers sollicités dans le message FRI pour la coopération bilatérale et multilatérale de recherche (+ 11 mio) et les crédits requis pour la participation de la Suisse aux projets de l'ESA, y compris les mesures nationales d'accompagnement (+ 22 mio).

Les *autres tâches d'enseignement* voient leurs dépenses progresser d'un million (+ 2,9 %). Les moyens financiers requis à ce titre vont notamment aux mesures d'encouragement du dialogue entre la science et la société (préparation de la Journée de la science 2009).

126 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007		
				val. abs.	% corr.*	%
Agriculture et alimentation	3 645	3 597	3 565	-32	-0,9	-0,7
Part en % des dépenses ordinaires	7,0	6,5	6,3			
Amélioration des bases de production et mesures sociales	284	285	277	-9	-3,0	0,4
Production et ventes	696	638	629	-10	-1,5	-6,4
Paiements directs	2 553	2 561	2 554	-7	-0,3	-0,1
Autres dépenses	112	112	105	-7	-5,9	8,3

*voir à ce sujet les explications figurant dans le tome 1, ch. 15

Les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation diminuent de 32 millions (- 0,9 %) par rapport à l'année précédente. Cette diminution est en réalité quelque peu biaisée, étant donné qu'à partir de 2008, en raison de la mise en œuvre de la RPT, les suppléments péréquatifs seront supprimés au niveau des subventions, la vulgarisation sera du ressort des cantons et les dépenses en matière d'élevage du bétail seront entièrement à la charge de la Confédération. Abstraction faite des distorsions créées par la RPT, les dépenses diminuent de 25 millions (- 0,7 %). Ce recul, modeste au regard des dépenses totales de près de 3,6 milliards, s'explique notamment par les coupes de 40 millions effectuées au niveau des dépenses en faveur de l'agriculture dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de réduction budgétaires du Conseil fédéral.

La stabilité d'une grande partie des dépenses en faveur de l'agriculture témoigne de la réorientation de la politique agricole vers plus de marché et plus d'écologie, engagée à la fin des années 90. Depuis la mise en œuvre de la «Politique agricole 2002» à compter du 1^{er} janvier 2000, la majeure partie de ces dépenses sont gérées conformément aux dispositions de la loi sur l'agriculture (LAg), par le biais de trois plafonds de dépenses. Dans le cadre des décisions du Parlement relatives à l'évolution future de la politique agricole (PA 2011), trois nouveaux plafonds de dépenses pour les années 2008-2011 ont été adoptés le 5 juin 2007. Compte tenu de la RPT, ces plafonds se montent à 13 652 millions au total: améliorations des bases de production et mesures sociales (739 millions), production et ventes (1885 millions) et paiements directs (11 028 millions).

Plus de 70 % des dépenses en faveur de l'agriculture concernent les *paiements directs* généraux ou écologiques, suite à la réallocation progressive de moyens financiers utilisés précédemment pour le soutien du marché. La réduction des dépenses de 3 millions par rapport au budget de l'année précédente s'explique notamment par les économies réalisées au niveau des paiements directs généraux dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de réduction budgétaires du Conseil fédéral (23 mio). Conjointement avec les adaptations découlant de la PA 2011 (réduction de 50 francs), les objectifs de réduction génèrent une nouvelle baisse, de 20 francs, de la contribution générale à la surface,

qui passera à 1080 francs par ha. Comme les paiements directs écologiques augmentent de quelque 20 millions par rapport au budget 2007, la diminution par rapport à 2007 est compensée d'autant.

En matière de *soutien du marché*, les dépenses sont consacrées aux mesures de promotion des ventes, à l'économie laitière et animale, à la production végétale et aux contributions à l'exportation de produits agricoles transformés. Les dépenses de cette catégorie, qui diminuent de 9 millions par rapport au budget 2007, représentent encore 18 % des dépenses en faveur de l'agriculture. La réallocation de moyens financiers en faveur des paiements directs entraîne notamment une baisse de 20 millions par rapport au budget 2007 au titre des dépenses consacrées aux aides et suppléments dans le domaine laitier, qui passent ainsi à 345 millions. La production végétale est le seul secteur du soutien du marché qui affichera une hausse en 2008.

Les dépenses en *matière d'amélioration* des bases de production et de mesures sociales diminuent de 14 millions au total par rapport au budget 2007. L'évolution n'est pas la même dans ces deux domaines. En ce qui concerne les améliorations des bases de production, les dépenses - consacrées en premier lieu aux améliorations des structures, aux crédits d'investissement et aux mesures en matière de production végétale et animale - diminuent de 30 millions par rapport au budget de l'année précédente. Plusieurs facteurs interviennent. D'une part, les dépenses pour les améliorations des structures avaient fortement augmenté dans le budget 2007 en raison des dégâts causés par les intempéries en 2005. Par ailleurs, des économies sont réalisées dans le budget 2008 au niveau des crédits d'investissement, du fait de la mise en œuvre des objectifs de réduction budgétaires du Conseil fédéral et également des décisions du Parlement relatives à la PA 2011. En revanche, les dépenses au titre des mesures sociales augmentent de quelque 16 millions, suite aux charges supplémentaires en matière d'allocations familiales dans l'agriculture. Les limites de revenu sont supprimées du fait des décisions du Parlement relatives à la PA 2011. En outre, les montants des allocations pour enfants en faveur des agriculteurs et des travailleurs agricoles augmentent.

127 Relations avec l'étranger - Coopération internationale

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2007		
	2006	2007	2008	val. abs.	% corr.*	%
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 269	2 348	2 486	138	5,9	5,9
Part en % des dépenses ordinaires	4,3	4,3	4,4			
Relations politiques	579	644	656	12	1,9	1,9
Aide au développement (pays Sud et Est)	1 563	1 565	1 642	76	4,9	4,9
Relations économiques	70	80	82	2	2,7	2,7
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	57	59	106	47	79,3	79,3

*voir à ce sujet les explications figurant dans le tome 1, ch. 15

Le secteur des *relations politiques* représente 26 % des dépenses de ce domaine. Il recouvre notamment le réseau diplomatique et consulaire suisse, diverses contributions aux organisations internationales (Organisations des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, etc.), la politique d'Etat hôte, la promotion de la paix et la sécurité, ainsi que d'autres domaines comme la contribution aux émissions de la SSR pour l'étranger. Les dépenses de ce secteur s'accroissent de près de 12 millions. Cette évolution s'explique principalement par les besoins supplémentaires prévus au titre du personnel, (notamment une augmentation des cotisations de l'employeur selon l'art. 34 Opers en raison du passage au régime de primauté des cotisations) et à l'adaptation du montant alloué à Swissinfo afin de tenir compte de l'accord entre le Conseil fédéral et la SSR du 4.7.2007. A l'inverse, une diminution des besoins pour l'octroi de prêts FIPOI à des organisations internationales est enregistrée suite au report à une date ultérieure des travaux liés au nouveau bâtiment de l'OMC.

Le secteur de l'aide aux *pays en développement (pays du Sud et de l'Est)* représente 66 % des dépenses de ce domaine. Ce secteur rassemble la coopération technique et financière, l'aide humanitaire, la coopération économique au développement, la participation aux banques régionales de développement, les contributions aux organisations internationales du développement ainsi qu'une partie de l'aide aux pays de l'Est reconnue en tant que tel par le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Par rapport au budget 2007, ce secteur connaît une hausse soutenue de 4,9 %. Cette hausse reflète l'importance que la Confédération place dans ses programmes de lutte contre la pauvreté et la continuité de ses efforts en la matière afin que le volume des prestations d'aide publique au développement (APD), exprimé par rapport au revenu national brut, puisse se maintenir à 0,40 %. Avec une augmentation totale de 76 millions pour l'ensemble du secteur, ces objectifs peuvent être atteints. Une partie de cette hausse (20 mio) est le résultat de la décision du Parle-

ment du 18.6.2007 d'augmenter le crédit-cadre destiné à poursuivre durant 4 ans l'aide traditionnelle en Europe de l'Est. Les autres augmentations touchent, à l'exception des participations au capital des banques régionales de développement (- 2 mio) pour lesquelles aucune augmentation de capital n'est prévue en 2008, l'ensemble des différents instruments.

Le secteur des *relations économiques* contribue pour un peu plus de 3 % aux dépenses du domaine. Il comprend principalement les contributions aux organisations internationales du domaine économique, dont notamment l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (PAM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les dépenses progressent de deux millions par rapport au budget précédent. Cet accroissement est la conséquence d'augmentations de certaines contributions obligatoires.

Le secteur de l'aide aux *pays de l'Est et à l'élargissement de l'UE* comprend l'aide aux pays en transition ainsi que la contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie (cohésion). Au regard du budget de l'année précédente, les dépenses prévues pour ce secteur augmentent de près de 48 millions. Les moyens pour la contribution à la cohésion s'accroissent de 60 millions - conformément à la planification des engagements prévus dans le message du 15.12.2006 - alors que l'aide traditionnelle en faveur des pays d'Europe de l'Est diminue d'environ 12 millions. Cette diminution s'explique par deux facteurs. Premièrement, elle fait suite à la décision du CAD de considérer les soutiens internationaux au Bilarus et à l'Ukraine comme pays bénéficiaires d'APD. Désormais, ces moyens apparaissent dans le secteur de l'aide aux pays en développement. Deuxièmement, il est tenu compte d'un retrait successif du soutien à la Bulgarie et à la Roumanie suite à leur statut de nouveaux membres de l'UE.

128 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007		
				val. abs.	% corr.*	%
Autres groupes de tâches	4 616	5 017	4 952	-64	-1,3	-0,2
Part en % des dépenses ordinaires	8,8	9,1	8,7			
Conditions institutionnelles et financières	2 206	2 348	2 407	59	2,5	2,5
Ordre et sécurité publique	771	855	879	24	2,8	4,5
Culture et loisirs	437	447	418	-30	-6,6	-5,5
Santé	194	279	225	-54	-19,4	-19,4
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	624	659	604	-55	-8,4	-4,7
Economie	383	428	420	-8	-2,0	0,5

*voir à ce sujet les explications figurant dans le tome 1, ch. 15

Les dépenses des six autres groupes de tâches de la Confédération se montent à près de 9 % du total des dépenses. Elles affichent un recul de 64 millions. Si l'on prend en considération la suppression des suppléments péréquatifs liée à l'introduction de la RPT en 2008, en particulier dans les domaines de la mensuration officielle (ordre et sécurité publique), de la conservation des monuments historiques (culture et loisirs), de la lutte contre le bruit, de la correction de cours d'eau et de la protection de la nature (protection de l'environnement et aménagement du territoire) ainsi que de la sylviculture (économie forestière), la baisse des dépenses par rapport au budget 2007 n'est toutefois que de 9 millions, soit - 0,2 %. La situation varie fortement selon les groupes de tâches (les chiffres ci-dessous tiennent compte des distorsions dues à la RPT):

Les dépenses du groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* progressent de 60 millions (+ 2,5 %). Ces dépenses supplémentaires sont en majeure partie destinées aux fournisseurs de prestations informatiques (+ 50 mio). Environ un tiers de ces dépenses est dû au transfert du Service des tâches spéciales du groupe de tâches ordre et sécurité publique dans celui des conditions institutionnelles et financières (informatique); ce transfert est lié à la cession du Service des tâches spéciales du SG DETEC au CSI-DFJP. Le reste de ces dépenses supplémentaires concerne divers investissements TIC effectués dans le domaine de la sécurité (CSI-DFJP, BAC) et par le Département fédéral des finances. On note une hausse des dépenses de six millions dans le domaine de la statistique. Celle-ci est nécessitée en premier lieu par les projets d'harmonisation des registres et de recensement de la population 2010. Une majoration importante de 38 millions (+ 4,5 %) a également dû être budgétisée pour le domaine *ordre et sécurité publique*. Plus de la moitié de ce montant concerne la mise en œuvre informatique des accords d'association à Schengen et Dublin passés avec l'Union européenne (14 mio) et l'introduction du passeport biométrique (8 mio). Les contrôles aux frontières requièrent huit millions supplémentaires (pour l'acquisition de

nouveaux appareils de saisie de la RPLP). Un troisième facteur de surcroits de dépenses est l'échelonnement des coupes prévues par la RPT dans le domaine de la mensuration officielle. Le transfert du Service des tâches spéciales dans le domaine conditions institutionnelles et financières a des effets antagonistes. Le domaine *culture et loisirs* affiche un recul de 24 millions (- 5,5 %). Celui-ci s'explique par les indemnités versées à la Poste pour le transport de journaux (- 50 mio) et les redevances de réception radio et télévision dues aux diffuseurs locaux et régionaux, qui ne figurent plus dans les comptes de la Confédération (- 14 mio). En revanche, des surplus de dépenses sont budgétisés pour le sport (30 mio pour l'Euro 08), pour les musées (10 mio; contribution de 2,5 mio à des investissements du Musée suisse des transports) et pour la promotion de la culture (notamment 3 mio pour les programmes MEDIA de l'UE). Les dépenses pour la santé diminuent de 54 millions (- 19 %). Cette baisse est due en majeure partie aux dépenses en moins dans le domaine de la prévention des pandémies (- 56 mio). Le recul de dépenses de 30 millions (- 4,7 %) en matière de *protection de l'environnement et d'aménagement du territoire* résulte, d'une part, des 16 millions de moins requis au titre de la restitution de la taxe d'incitation sur les COV et, d'autre part, des dépenses qui ne sont plus nécessaires au titre de la protection contre les crues et la protection contre les dangers naturels liées aux intempéries de 2005. Le groupe de tâches *économie* se maintient quasiment au niveau de 2007 (+ 2 mio). Dans ce domaine, les dépenses au titre des prêts pour la Société suisse de crédit hôtelier sont supprimées dès 2008 (- 10 mio). En outre, les dépenses requises pour la sylviculture reculent de huit millions, les travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries de 2005 étant achevés. En revanche, des moyens supplémentaires de 10 millions sont requis pour les tâches de surveillance de l'économie (concurrence, marchés financiers, services postaux et télécommunications, marché du gaz et de l'électricité, maisons de jeu, protection des travailleurs, sécurité des installations nucléaires) et de sept millions pour la politique régionale.

13 Tâches interdépartementales

131 Personnel

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Charges de personnel	4 325	4 524	4 615	91	2,0
Charges de personnel financées par des crédits de personnel¹	4 205	4 427	4 518	91	2,1
Pouvoir législatif	63	63	64	1	1,6
Indemnités pour parlementaires	36	36	35	-1	-2,8
Charges de personnel ¹	27	27	29	2	7,4
Autres charges de personnel	-	-	-	-	-
Pouvoir judiciaire	68	123	125	2	1,5
Rétribution et rentes versées aux juges fédéraux ¹	18	33	33	-	-0,3
Charges de personnel ¹	50	89	91	2	2,2
Autres charges de personnel	-	1	1	-	-
Pouvoir exécutif	3 902	3 971	3 917	-54	-1,4
Rétribution CF et ChF	4	4	4	0	8,1
Rétribution commissions	12	1	2	1	66,7
Charges de personnel ¹	3 836	3 850	3 789	-61	-1,6
Charges de personnel, personnel local DFAE ¹	6	45	47	2	4,4
Autres charges de personnel	44	71	75	4	5,6
Crédits globaux et spéciaux	107	204	349	145	71,2
Réserve du Conseil fédéral	-	2	-	-2	-100,0
Handicapés ¹	-	12	12	-	-
Stagiaires des hautes écoles ¹	-	5	5	-	-
Personnes en formation ¹	-	12	11	-1	-8,3
Mesures salariales ²	-	60	93	33	55,0
Cotisations globales de l'employeur ³	-	10	127	117	1 170,0
Prestations de l'employeur ⁴	107	103	101	-2	-1,9
Restructurations	65	66	63	-3	-4,5
Plan social	65	66	63	-3	-4,5
Charges de personnel financées par des crédits d'équipement	120	97	97	-	-
Charges liées au personnel engagé temporairement ¹	120	97	97	-	-
Dépenses de personnel	4 325	4 524	4 615	91	2,0

¹ Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

² B 07: les 60 millions mentionnés ont déjà été cédés au département dans le cadre des mesures salariales 07. Ils sont cependant encore inscrits de manière centralisée dans le tableau afin de faciliter les comparaisons; mesures salariales inscrites à titre préventif au B 08

³ C 06: décentralisé; B 07: réservé pour des crédits centralisés; B 08: réservé pour des mesures salariales et des crédits centralisés

⁴ OPRA (ordonnance régissant le versement de prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), prestations complémentaires de l'employeur OPRA, femmes au bénéfice de la garantie de droit, accidents de travail et invalidité professionnelle, anciennes charges de la CFP (risques de procès)

Les charges de personnel sont subdivisées selon les trois pouvoirs étatiques. A ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux qui sont budgétisés et gérés de manière centralisée à l'Office fédéral du personnel.

Par rapport au budget 2007, les *charges de personnel* augmentent de 90 millions (+ 2,0 %). Cette augmentation représente une valeur nette résultant de la différence entre dépenses supplémentaires (notamment en ce qui concerne les crédits globaux et les crédits spéciaux) et mesures de réduction en cours.

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif restent stables par rapport à l'année précédente.

Pouvoir judiciaire

La rétribution des juges et les charges de personnel du pouvoir judiciaire augmentent de quelque 2 millions (+ 1,5 %). Cette légère hausse s'explique par la réorganisation des tribunaux encore en cours.

Pouvoir exécutif

Les *charges de personnel* du pouvoir exécutif déterminantes pour la gestion par les coûts diminuent de 61 millions (- 1,6 %) par rapport au budget 2007. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par deux facteurs. Premièrement, le programme d'abandon de tâches de l'administration fédérale et la réforme du DDPS permettent d'économiser 55 millions. Deuxièmement, les économies découlant de la réforme de l'administration fédérale 05/07 allègent le budget 2008 à hauteur de 10 millions.

Comme déjà mentionné dans le rapport sur le compte d'Etat 2006, la suppression de postes ralentira ces prochaines années et les effectifs se stabiliseront. En ce sens, l'année 2008 marque un tournant. Auparavant, selon les planifications des départements, il était prévu de supprimer 650 postes supplémentaires entre 2007 et 2008. Vu les chiffres actuels qui figurent dans le budget 2008, il est toutefois plutôt probable que les effectifs se soient stabilisés durant cette même période. La raison principale de ce changement est que l'objectif de suppression d'emplois du DDPS a été modifié, ce qui conduit à supprimer 300 postes de moins que prévu. Diverses décisions des Chambres fédérales et du Conseil fédéral se répercuteront en outre sur les effectifs en 2008. Il s'agit principalement du renforcement du réseau consulaire extérieur du DFAE, de la reprise par la Confédération de l'entretien des routes nationales (conséquence de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, RPT; Office fédéral des routes, OFROU), de la garantie de l'exécution des tâches dans le domaine de l'aviation civile (OFAC) et des redistributions des crédits globaux de charges, qui conduisent à une hausse de la rétribution du personnel dans le domaine des unités administratives gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB). Les postes supplémentaires dans le domaine de la GMEB sont en grande partie autofinancés par des transferts de charges du domaine du conseil à celui du personnel.

A cela s'ajoutent de légères augmentations (4 mio) au titre des charges de personnel et au titre des collaborateurs locaux du DFAE. Par ailleurs, dans le cadre du budget 2008, une nouvelle unité GMEB (OFAC) passera de l'administration centrale au deuxième cercle.

Crédits globaux et crédits spéciaux

Réserve du Conseil fédéral

Après la conclusion de l'évaluation globale dans le domaine des ressources, la réserve du Conseil fédéral était pratiquement épuisée. Pour pouvoir tenir compte des demandes déposées cette année, les moyens encore à disposition, qui s'élevaient à quelque 2 millions, ont été augmentés de 3 millions. En tout, près de 5 millions ont été cédés aux unités administratives ayant déposé des demandes, laissant ainsi un solde de 100 000 francs environ dans la réserve du Conseil fédéral.

Stagiaires universitaires:

Le crédit pour les stagiaires universitaires dans le budget 2008 s'accroît d'un demi-million dans le budget 2008 pour atteindre 5,5 millions au total. Ces stages visent à permettre aux titulaires d'un diplôme universitaire d'acquérir une première expérience pratique. En raison de la réforme du paysage de la formation (mot-clé: Bologne) et de la demande accrue qu'elle entraîne au niveau des places de stage, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter encore une fois modérément les moyens financiers dans ce domaine. Par ailleurs, dans un contexte de

lutte croissante pour les jeunes talents, l'administration fédérale doit rester compétitive et proposer des canaux de recrutement sous la forme de stages.

Mesures salariales:

Le train de mesures en matière d'évolution salariale et de prévoyance professionnelle négocié avec les associations du personnel en été 2004 forme la base pour la mise en œuvre des mesures salariales 2008. Selon le train de mesures, le renchérissement enregistré durant les années 2004 à 2007 sera compensé au moment du passage au régime de primauté des cotisations dans la prévoyance professionnelle. Les crédits en question sont inscrits au budget 2008. Les mesures salariales 2007 ont permis de compenser intégralement le renchérissement enregistré en fin d'année 2006, la compensation du renchérissement accordée dépassant même de 0,6 % le taux effectif de renchérissement enregistré en fin d'année. Selon le train de mesures, un renchérissement de 2,8 % doit actuellement être compensé pour 2008 (renchérissement cumulé 4,0 % - renchérissement compensé 1,2 %). Cette compensation sera effectuée après le passage au régime de primauté des cotisations (1.7.2008). Si aucune mesure supplémentaire n'était prise, ce renchérissement conduirait toutefois à des pertes en termes nominaux au titre du salaire brut en 2008. Le Conseil fédéral a donc décidé une compensation nominale et, dès le changement de régime, une compensation intégrale du renchérissement. Si l'on part du principe que ce changement aura lieu au milieu de 2008, cela signifie qu'une compensation d'un montant équivalent à la moitié de l'allocation de mars 2007, qui s'élevait à 1,9 %, sera versée pour la première moitié de l'année. L'allocation de 2008 se monterait alors à 0,95 %¹. A cet effet, un supplément de 15 millions a dû être inscrit dans le budget 2008. En tout, le crédit dépasse de 33 millions le montant budgétisé en 2007.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur qui sont directement liées à la rétribution du personnel augmentent de près de 66 millions (+ 12,2 %) par rapport au budget 2007. Cette augmentation s'explique par les mesures salariales prévues et l'évolution mentionnée des effectifs. Bien que le passage au régime de primauté des cotisations, qui implique un élargissement du nombre des assurés et un allègement des cotisations, s'accompagne de charges supplémentaires, les dépenses liées au deuxième pilier ne sont pas plus élevées que prévu initialement dans le plan financier 2008 (sous un régime de primauté des prestations). L'objectif qui consistait à faire en sorte que le changement de régime n'ait pas d'incidences sur le budget est donc réalisé dans le budget 2008.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services s'inscrivent dans le cadre des variations normales et se stabilisent – suite aux économies générales – à hauteur du montant de l'année précédente.

¹ Sur le salaire annuel brut

132 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Aperçu

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations ont été séparés à travers le projet NOVE-IT, afin d'attribuer clairement les responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE, et Base d'aide au commandement BAC du DDPS, qui fait partie du domaine de la défense) fournissent notamment des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale et, depuis la mise en oeuvre du NMC, facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (imputation des prestations, IP). L'imputation des prestations portera sur un montant de 449 millions en 2008. Par ailleurs, les fournisseurs de prestations opèrent dans une faible mesure à la demande de bénéficiaires n'appartenant pas à l'administration fédérale centrale. L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les fournisseurs de telles prestations sont, à l'exception du BAC, gérés, en qualité d'offices GMEB, par mandat de prestations et enveloppe budgétaire.

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel avec incidences financières; charges de biens et services avec incidences financières, imputation des prestations et sans incidences financières; investissements avec incidences financières) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis

d'incidences financières si les bénéficiaires sont externes à l'administration et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Les charges avec incidences financières, sans incidences financières et relevant de l'imputation des prestations des fournisseurs de prestations correspondent en principe aux revenus avec incidences financières (découlant des prestations destinées à des clients ne faisant pas partie de l'administration fédérale centrale) et aux revenus relevant de l'imputation des prestations (prestations dont les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale centrale).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations TIC (319 mio). Il est suivi par le BAC (138 mio y compris les prestations destinées à l'administration), le Centre de services informatiques du DFJP (56 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (37 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (15 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir les prestations TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes.

Les charges avec incidences financières des bénéficiaires de prestations sont liées à des applications spécifiques à l'office.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus	10	28	20	-8	-28,6
Revenus de prestations informatiques	-	28	8	-20	-71,4
Autres revenus	10	-	12	12	-
Charges	394	783	842	59	7,5
Charges de pers. (seulement fournisseur de prestations)	175	210	217	7	3,3
Charges de biens et services et charges d'exploit.	219	494	536	42	8,5
Matériel informatique	41	56	72	16	28,6
Logiciels	33	35	53	18	51,4
Informatique, exploitation/entretien	38	111	91	-20	-18,0
Développement informatique, conseil, prestations de service	40	187	222	35	18,7
Télécommunication	-	61	47	-14	-23,0
Autres charges de biens et services et d'exploitation (seulement fournisseur de prestations)	67	44	51	7	15,9
Amortissements	-	79	89	10	12,7
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	234	117	136	19	16,2
Investissements, systèmes informatiques	220	77	106	29	37,7
Investissements, logiciels	13	40	29	-11	-27,5
Autres investissements (seul. fourniss. de prestations)	1	-	1	1	-
Dépenses	627	791	859	68	8,6
Charges avec incidences financières	394	674	724	50	7,4
Dépenses d'investissement	233	117	135	18	15,4

* Afin de permettre une comparaison avec le budget 2008, les chiffres du budget 2007 ont été adaptés à la nouvelle comptabilisation introduite avec le budget 2008 dans le domaine TIC (voir tome 1, ch. 231/1 et tome 2B, ch. 14). En outre, les charges liées à l'informatique de l'armée du DDPS sont désormais aussi imputées aux dépenses TIC.

Dans le cas des bénéficiaires de prestations, les ressources destinées aux prestations TIC figurent dans les crédits de charges et d'investissement suivants:

- charges de biens et services liées à l'informatique (matériel informatique dans des cas exceptionnels, logiciels informatiques, licences de logiciels, informatique: exploitation/entretien, développement informatique, conseil, prestations de service, télécommunication)
- amortissement du patrimoine administratif (matériel et logiciels)
- immobilisations corporelles et incorporelles, stocks (investissements dans des systèmes informatiques dans des cas exceptionnels, achats de logiciels, licences et propres développements)

Par ailleurs, les crédits TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.
- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) à titre de pilotage stratégique (Secrétariat général du DFF: réserve informatique de la Confédération, croissance TIC, Confédération et projets transversaux).

Les coûts par nature comprennent les éléments suivants:

Matériel informatique	Matériel non porté à l'actif (moins de 5000 fr.) tels que PC, imprimantes et accessoires
Logiciels	Logiciels non portés à l'actif (moins de 100 000 fr.) et frais de licences
Informatique, exploitation et entretien	Exploitation, entretien et réparation de matériel et d'applications; location et frais de leasing
Développement informatique, conseil, prestations de service	Prestations de service informatiques fournies par des tiers, honoraires
Télécommunication	Coûts de raccordement et des prestations de télécommunication
Autres charges de biens et services d'exploitation (seulement fournisseurs de prestations)	Loyers, fournitures de bureau, transport, frais, autres charges d'exploitation

Investissements, systèmes informatiques	Matériel de plus de 5000 fr. porté à l'actif, tel que PC, imprimantes en réseau, serveurs, réseaux, composants de réseaux et stockage
Investissements, logiciels	Logiciels portés à l'actif (achat, licences de plus de 100 000 fr., propres développements de plus d'un million)
Autres investissements (seulement fournisseurs de prestations)	Biens meubles, véhicules

Les *revenus* avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques diminuent de 27 % (8 mio) par rapport au budget 2007 et passent à un peu plus de 20 millions. Ces revenus sont obtenus par l'OFIT et par le Centre de services informatiques (CSI) du DFJP, à travers des prestations fournies à des institutions proches de l'administration qui poursuivent un but d'intérêt public (p. ex. PUBLICA, RUAG, RFA, Swissmedic). La diminution s'explique notamment par l'achèvement d'un grand projet (système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail [PLASTA] du fonds AC). Ainsi, en 2008, l'OFIT n'enregistrera plus de revenus avec incidences financières provenant de ce projet. Le tableau comprend pour la première fois, au titre des «Autres revenus», 12 millions

obtenus par le Service des tâches spéciales (STS) qui sera rattaché au CSI du DFJP à partir de 2008.

Les *charges* budgétisées au titre des technologies de l'information et de la communication sont en hausse de 59 millions, soit de 7,5 %, par rapport au budget 2007. Cette hausse est due à raison de 22 millions aux fournisseurs de prestations et de 37 millions aux bénéficiaires.

39 de ces 59 millions découlent de changements structurels d'ordre technique. Du fait du rattachement du STS au CSI du DFJP, les charges concernées apparaissent pour la première fois dans le domaine informatique (17 mio). Les amortissements

d'installations et d'applications au niveau des fournisseurs de prestations augmentent étant donné que les bases de la planification des amortissements sont devenues plus précises (8 mio). En outre, 14 millions figurent désormais dans les charges (ils se trouvaient auparavant dans les investissements) en raison de la centralisation des moyens financiers au sein du Secrétariat général du DFF et du Secrétariat général du DETEC, étant donné que le mode de réalisation des projets et l'affectation (aux charges ou aux investissements) ne sont pas encore définis. Abstraction faite de ces facteurs particuliers, les dépenses augmentent de 2,5 %. La hausse proprement dite s'explique notamment par les besoins supplémentaires engendrés par le projet «Nouveau numéro d'assurance sociale» de la Centrale de compensation (CdC) et par des charges supplémentaires - compensées au sein du domaine de la défense - au titre des matériels du BAC non portés à l'actif.

En ce qui concerne les fournisseurs de prestations, la hausse de 7 millions des *charges de personnel* découle principalement de postes de l'OFIT, compensés au niveau des charges de conseil, ainsi que du rattachement du STS au CSI du DFJP. Les transferts au sein des *autres charges de biens et services et d'exploitation* sont dans une grande mesure dus à l'amélioration des bases de planification, qui permet une répartition plus précise entre les catégories de charges. Les raisons de l'augmentation des *amortissements* ont déjà été évoquées.

Les *investissements* s'accroissent de 19 millions (16 %) par rapport au budget 2007. Ce chiffre comprend les investissements des fournisseurs et des bénéficiaires de prestations, ainsi que les investissements TIC budgétisés de manière centralisée. Tandis que les investissements au titre des logiciels diminuent de 11 millions, du fait de transferts au niveau des charges, ceux destinés aux systèmes informatiques augmentent de 29 millions. Cette augmentation s'explique notamment par la budgétisation des moyens financiers requis sur le plan informatique pour la mise en œuvre des accords d'association à Schengen et Dublin passés avec l'Union européenne (2008: + 28 mio). Les dépenses d'investissement se montent au total à 135 millions dont 46 millions concernent les fournisseurs de prestations et 89 millions les bénéficiaires de prestations (investissements budgétisés de manière centralisée compris).

Les *dépenses* augmentent de 69 millions au total. Cette hausse découle en majeure partie des facteurs déjà mentionnés (Schengen/Dublin: + 28 mio, STS: + 17 mio, CdC: + 10 mio, CAC: + 9 mio).

Projets

Les moyens financiers pour le *Programme bureautique de la Confédération* sont requis par la voie du budget 2008. Durant la période 2008-2011, la bureautique de la Confédération passera à un logiciel de nouvelle génération (Windows Vista) et les postes de travail seront standardisés. La standardisation permettra d'éliminer l'hétérogénéité de l'environnement informatique et de compresser les frais d'exploitation. Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du Programme bureautique de la Confédération pour la période 2008-2011 sont demandés à

travers un crédit d'engagement (crédit d'engagement: 44 mio; crédit de paiement 2008: 9 mio).

Les moyens financiers indispensables à la mise en œuvre informatique des accords d'association à *Schengen et Dublin* à partir de 2008 sont budgétisés par le Secrétariat général du DFJP. Ces moyens ne seront libérés qu'une fois que le Parlement aura approuvé le crédit d'engagement à ce sujet. Ce crédit d'engagement sera demandé par le biais du deuxième supplément au budget 2007.

133 Trésorerie de la Confédération

La Trésorerie de la Confédération veille au bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération ainsi que de ses entreprises et établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur les marchés monétaires et financiers. Pour parer aux variations de ses liquidités, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées, placées de manière sûre et rentable.

En 2008, la Trésorerie devra couvrir les besoins suivants: en plus de l'avance prévue de 300 millions au Fonds pour les grands projets ferroviaires, il s'agira d'assurer le financement restant du découvert de PUBLICA pour un montant de 400 millions. De plus, la Confédération versera à PUBLICA le montant unique de 900 millions pour financer la réserve mathématique manquante en matière de rentes AVS et AI. De nouveaux prêts à l'assurance-chômage ne sont pas prévus. L'excédent escompté au budget et les recettes extraordinaires provenant de la taxe prévue sur le CO₂ pour un montant de 200 millions fournissent une contribution au financement des dépenses extraordinaires. Une charge supplémentaire de 1,6 milliard est prévue pour la RPT et une de 1,1 milliard pour d'autres dépenses extraordinaires (fonds d'infrastructure et nouvelle législation sur l'asile). Un afflux de 80 millions est prévu du côté de la Caisse d'épargne du personnel fédéral.

Pour l'année 2008, les *besoins de financement nets* sont estimés à quelque 2,9 milliards au total. La Trésorerie se procurera les moyens nécessaires sur les marchés monétaires et financiers. Les principaux instruments dont elle dispose pour se procurer ces fonds sont les créances comptables à court terme et les emprunts. Les éventuels besoins et variations à court terme des moyens de trésorerie sont couverts dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités, assurée par le biais de crédits et de placements à court terme. Par sa présence régulière sur le marché suisse des capitaux, la Confédération contribue à assurer également pour l'avenir une liquidité du marché suffisante dans le segment des emprunts fédéraux. Sur le marché des capitaux, le rendement des emprunts fédéraux sert de valeur de référence. En d'autres termes, le rendement des autres emprunts est comparé à celui des emprunts de la Confédération. Grâce à leur notation élevée, ces derniers ont comparativement le rendement le plus faible.

Dans le cadre de sa *stratégie en matière de gestion des devises*, la Trésorerie acquerra des devises ou assurera leur couverture pour des montants d'environ 700 millions d'euros et 400 millions de dollars américains.

134 Conseil externe

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs.	%
Charges de conseil	340	259	273	14	5,2
Charges générales de conseil	309	238	247	9	3,9
Charges générales de conseil, consultants salariés	31	18	17	-1	-6,5
Commissions	-	3	9	5	177,9
Dépenses de conseil	340	259	273	14	5,2

Le plan comptable et les règles de comptabilisation pour ce qui est des charges de conseil ont été entièrement remaniés en vue du budget 2008. Ces dernières comprennent désormais les prestations de services présentant les deux caractéristiques suivantes:

- a) leur *destinataire* est la *Confédération*; sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais pas les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement).
- b) elles contribuent à *optimiser l'exécution des tâches de la Confédération*; la prestation externe doit ainsi représenter une plus-value pour la réalisation de la mission étatique. Les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers ne sont pas considérées comme des activités de conseil.

Concrètement, les modifications des règles de comptabilisation, permettant d'améliorer la transparence dans le domaine propre à l'administration, sont les suivantes:

- A l'intérieur des charges de conseil, les indemnités et frais versés aux membres de *commissions* extraparlimentaires, d'organes non permanents et d'autres commissions d'experts sont réunis dans un compte général «Commissions».
- Des *prestations de service externes* telles que traductions, examens, contrôles, campagnes d'information, révisions externes ou exploitation de réseaux de mesure, ne représentent pas des charges de conseil, mais des tâches confiées à des tiers; c'est pourquoi elles sont désormais inscrites dans les autres charges d'exploitation.
- Les activités de conseil dans le domaine de *l'informatique* ne sont plus enregistrées sous les charges de conseil, mais avec les charges informatiques, dans un compte séparé intitulé «Développement informatique, conseil, prestations de service».
- Le recours à du *personnel* temporaire a principalement pour but de surmonter un manque passager de personnel dans l'administration fédérale; aussi n'est-il plus enregistré sous les charges de conseil, mais sous les charges de personnel.

Afin de corriger les distorsions induites par ces nouvelles règles, les chiffres indiqués pour 2007 dans les tableaux comparatifs ont été convertis dans la mesure du possible et adaptés en fonction des directives comptables actuelles. Les charges de conseil comprennent uniquement des dépenses avec incidences financières.

En comparaison avec l'année précédente, les charges de conseil augmentent dans l'ensemble de 14 millions (+ 5,2 %), compte tenu des effets liés à l'introduction des nouvelles directives comptables. Cet accroissement s'explique par deux facteurs: d'une part, l'OFROU aura pour nouvelle tâche l'entretien courant du réseau des routes nationales, suite à l'entrée en vigueur de la RPT. La création des structures nécessaires, et notamment la mise sur pied de cinq filiales et d'une centrale de gestion du trafic, se traduit par une hausse des charges de conseil de 6 millions. D'autre part, conformément au nouveau message FRI, les charges liées à l'évaluation et à la supervision (*monitoring*) sont désormais enregistrées sous les charges de conseil, et non plus sous les charges de transfert. Les charges de transfert du SER augmentent ainsi de 3 millions supplémentaires et celles de l'OFFT de 2 millions (intensification de la recherche dans le domaine de la formation professionnelle). Abstraction faite de ces deux facteurs, l'augmentation des charges de conseil est de 1,0 %, ce qui est même inférieur au renchérissement prévu. Il ressort ainsi que la réduction de 17 millions (- 10 %) du crédit «Charges de conseil» décidée par le Parlement pour le budget 2007 continue en principe de faire ses effets dans le budget 2008.

Les *charges générales de conseil* enregistrent une progression de quelque 9 millions. Aux augmentations de charges, présentées ci-dessus, concernant l'OFROU, le SER et l'OFFT, viennent s'ajouter celles qui concernent l'OFEN suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité et à la perception de la taxe sur le CO₂ (+ 2,9 mio), l'OFEV en raison de l'intensification de la recherche sur l'environnement et de la perception de la taxe sur le CO₂ (+ 1,4 mio), l'OFAC en raison du recours à des spécialistes externes en vue de l'application de directives internationales dans le domaine de la sécurité aérienne (+ 1,0 mio), ainsi que le SG DDPS (réserve du département, + 1,0 mio). Le recul le plus marqué dans les charges de conseil est par contre prévu au DFF, où notamment divers projets sont bouclés en 2007 (introduction du NMC, réforme de l'administration, CSP: - 5,1 mio). A cela s'ajoute une réduction supplémentaire des charges générales de conseil du fait que des transferts comptables vers les charges informatiques et les charges liées

aux commissions n'ont pas été pris en compte dans la conversion des chiffres de 2007.

Les charges liées aux *commissions* marquent une légère augmentation suite à la mise sur pied de la nouvelle autorité

chargée de la réglementation du marché de l'électricité (Elcom; + 0,4 mio). A cela s'ajoute l'erreur dans la conversion des chiffres signalée ci-dessus.

14 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)

Récapitulation du budget des UA GMEB

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	317	2 127	2 202	76	3,6
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	243	2 066	2 002	-64	-3,1
Patentes et concessions	32	24	22	-2	-9,1
Autres revenus	42	36	178	142	391,6
Charges ordinaires	641	5 162	5 245	82	1,6
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	491	2 202	3 917	1 714	77,8
Charges de transfert	146	2 927	1 250	-1 677	-57,3
Autres charges	5	33	78	45	134,7
Charges extraordinaires	-	-	400	400	-
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	-	26	32	7	26,4
Vente d'immobilisations corp. et incorp. (enveloppe budg.)	-	25	30	5	20,0
Remboursement de prêts et de participations	-	1	2	2	317,3
Dépenses d'investissement ordinaires	28	2 346	2 492	145	6,2
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	25	293	1 488	1 195	407,1
Contributions à des investissements	3	2 053	167	-1 886	-91,9
Autres investissements	-	-	837	837	-
Dépenses d'investissement extraordinaires	-	-	2 600	2 600	-

Avec le passage de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) à la GMEB, 24 unités administratives seront, dès 2008, gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire. Depuis 2006, le nombre des offices appliquant la GMEB a ainsi doublé. A partir de 2008, les charges propres de l'administration fédérale seront gérées à 30 % environ par le biais de la GMEB.

En raison de l'introduction de la RPT, l'Office fédéral des routes (OFROU) connaîtra, dès 2008, des changements uniques dans les domaines suivants:

- augmentation des charges de fonctionnement (+ 1,7 mrd), suite à l'attribution à la Confédération de la compétence en matière de routes nationales;
- diminution des charges de transfert (- 1,6 mrd), suite à la réduction des réévaluations, des contributions et des indemnités;
- augmentation des investissements spécifiques à l'administration de 1,2 milliard, ce montant n'étant plus comptabilisé parmi les contributions à des investissements.

Afin d'assurer l'exécution des nouvelles tâches concernant les routes à assumer dans le cadre de la RPT, les effectifs de personnel doivent, dans un premier temps, être révisés à la hausse de 215 unités.

Les dépenses extraordinaires requises pour le premier versement au fonds d'infrastructure (2,6 mrd) sont comptabilisées par l'OFROU en tant que dépenses d'investissement. Les 400 millions prévus pour les routes principales sont considérés comme des contributions à des investissements et sont, en tant que charges extraordinaires, intégralement réévaluées (cf. tome 1, ch. 232/22 et tome 3, ch. 15).

Le passage de l'OFAC à la GMEB entraîne une hausse, dans le cadre du budget 2008, des données agrégées relatives aux offices GMEB. Les revenus de fonctionnement augmentent ainsi de 10 millions, les charges de fonctionnement de 69 millions et les charges de transfert de 34 millions. Pour renforcer la surveillance en matière de sécurité, au moins 16 nouveaux postes de travail doivent être créés. Le financement de ces postes sera assuré au moyen d'une adaptation des émoluments.

L'évolution des unités GMEB est présentée ci-dessous abstraction faite des offices OFROU et OFAC:

Consolidation des budgets des unités administratives GMEB, sans l'OFROU ni l'OFAC

mio CHF	Compte 2006*	Budget 2007**	Budget 2008**	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus	317	2 119	2 035	-84	-4,0
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	243	2 059	1 985	-74	-3,6
Patentes et concessions	32	24	22	-2	-9,1
Autres revenus	42	36	28	-8	-22,2
Charges	641	2 361	2 310	-51	-2,1
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	491	2 124	2 049	-75	-3,5
Charges de transfert	146	203	182	-21	-10,2
Autres charges	5	33	78	45	134,7
Compte des investissements					
Recettes	-	25	30	5	20,0
Vente d'immobilisations corp. et incorp. (enveloppe budg.)	-	25	30	5	20,0
Dépenses	28	306	313	8	2,5
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	25	293	311	18	6,3
Contributions à des investissements	3	13	2	-11	-82,9

* 14 unités administratives GMEB / ** 22 unités administratives GMEB

La baisse des *revenus de fonctionnement* de 74 millions est essentiellement due à la diminution du parc immobilier dans le cadre d'Armée XXI, laquelle engendre une régression des revenus de fonctionnement provenant de l'imputation des prestations du domaine «constructions» d'armasuisse (- 102 mio). 17 offices GMEB voient leurs revenus de fonctionnement s'accroître ou se maintenir au niveau précédent (+ 46 mio). Une part importante de cette hausse provient, pour l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), du plus grand nombre de services et de projets destinés aux bénéficiaires de prestations et, pour le Centre de services informatiques du DFJP, de la reprise des prestations du Service des tâches spéciales en provenance du DETEC.

85 % des revenus de fonctionnement découlent de l'imputation de prestations provenant en majeure partie du domaine «constructions» d'armasuisse et des fournisseurs de prestations TIC.

Par rapport à 2007, les *charges de fonctionnement* inscrites au budget 2008 diminuent d'environ 75 millions, soit de 3,5 %. Leur composition est la suivante: charges de personnel 603 millions (30 %), charges de biens et services et charges d'exploitation 972 millions (47 %) et amortissements 474 millions (23 %) (cf. structure des charges propres de la Confédération: charges de personnel 38 %, charges de biens et services et d'exploitation 45 %, charges d'armement 13 %, amortissements 4 %).

Une moitié des offices GMEB enregistrent une augmentation, l'autre moitié une diminution de leurs charges de fonctionnement. L'augmentation est importante pour le Centre de services informatiques du DFJP, qui reprend à son compte le Service des tâches spéciales (+ 19 mio), et pour Swissmint, en raison des besoins accrus en pièces de monnaie courantes de la part de la Banque nationale suisse (+ 10 mio). De plus, les amortisse-

ments régressent pour le domaine «constructions» d'armasuisse (- 104 mio) suite à la réduction du parc immobilier.

Les charges de personnel croissent de 1,9 %. Cette hausse est principalement imputable au transfert du Service des tâches spéciales dans le Centre de services informatiques du DFJP ainsi qu'à la transformation de personnel externe en personnel interne à l'OFIT et à swisstopo. Par ailleurs, concernant la Centrale de compensation, le regroupement, au sein de la centrale à Genève, du personnel de l'assurance facultative employé jusqu'ici dans les services AVS/AI à l'étranger entraîne au total une diminution de charges. Mais comme les prestations concernées, comptabilisées jusqu'ici parmi les charges de biens et services et charges d'exploitation, sont désormais intégrées aux charges de personnel, les changements effectués sur le plan organisationnel génèrent une hausse des dépenses de personnel.

Du point de vue de l'incidence financière, les charges de fonctionnement se présentent comme suit: avec incidences financières 52 %, sans incidences financières 26 % et imputation des prestations 22 % (cf. structure des charges propres de la Confédération: avec incidences financières 75 %, sans incidences financières 6 % et imputation des prestations 19 %).

Les charges de transfert des offices GMEB diminuent d'environ 21 millions. Cette baisse est principalement liée à la suppression, pour l'Office fédéral du sport, de la contribution à l'infrastructure des stades concernés par l'EURO 08 (- 11 mio) et, pour l'Office fédéral de la communication, à la suppression des charges découlant des quotes-parts du produit de la redevance, qui ne figurent plus dans le compte d'Etat, conformément à la nouvelle loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) (- 13 mio).

La progression des *investissements spécifiques à l'administration (immobilisations corporelles et incorporelles, provisions)* de 18,5 mil-

lions est principalement due, pour Swissmint, aux achats de métaux nécessités par la demande accrue en pièces de monnaie courantes (+ 12 mio) et, pour le Centre de services informatiques du DFJP, aux développements technologiques prévus concer-

nant la surveillance en matière de communication et aux projets informatiques (p. ex. introduction du passeport biométrique, association à Schengen et à Dublin) (+ 7 mio).

15 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

Compte de financement		Compte de résultats		Différence
mio CHF				
Solde de financement	-3 867	Résultat annuel	280	4 147
Solde de financement ordinaire	1 151	Résultats ordinaires	1 580	429
Recettes ordinaires	57 976	Revenus ordinaires	57 951	-25
Recettes fiscales	53 455	Revenus fiscaux	53 455	-
Patentes et concessions	1 258	Patentes et concessions	1 258	-
Recettes financières	1 383	Revenus financiers	1 381	-2
Autres recettes courantes	1 673	Autres revenus	1 836	163
Recettes d'investissement	207			-207
		Prélèvements de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	20	20
Dépenses ordinaires	56 826	Charges ordinaires	56 371	-455
Dépenses propres	9 344	Charges propres	11 872	2 528
Dépenses de personnel	4 615	Charges de personnel	4 615	-
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 473	Charges de biens et services et charges d'exploitation	3 750	277
Dépenses d'armement	1 257	Charges d'armement	1 257	-
		Amortissements du patrimoine administratif	2 250	2 250
Dépenses de transfert courantes	36 827	Charges de transfert	40 780	3 953
Parts de tiers aux recettes de la Conf.	6 669	Parts de tiers aux revenus de la Conf.	6 669	-
Indemnités à des collectivités publiques	908	Indemnités à des collectivités publiques	908	-
Contributions à des propres institutions	2 666	Contributions à des propres institutions	2 666	-
Contributions à des tiers	12 853	Contributions à des tiers	12 853	-
Contributions aux assurances sociales	13 731	Contributions aux assurances sociales	13 624	-107
		Réévaluation contributions à des investissements	3 697	3 697
		Réévaluation prêts et participations	363	363
Dépenses financières	3 971	Charges financières	3 691	-280
Dépenses d'intérêts	3 836	Charges d'intérêt	3 547	-289
Autres dépenses financières	135	Autres charges financières	143	8
		Attributions à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	28	28
Dépenses d'investissement	6 684			-6 684
Immobilisations corporelles et stocks	2 514	-		-2 514
Immobilisations incorporelles	51	-		-51
Prêts	395	-		-395
Participations	27	-		-27
Contributions à des investissements	3 696	-		-3 696
Recettes extraordinaires	230	Revenus extraordinaires	230	-
Dépenses extraordinaires	5 247	Charges extraordinaires	1 530	-3 717

Contrairement au *compte de financement*, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par les recettes correspondantes pour la même période, le *compte de résultats* présente le solde issu de la diminution (charges) et de l'augmentation (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale des finances fédérales. Les dépenses et les recettes d'investissement forment une partie du compte de financement.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu de l'origine des écarts entre le compte de financement et le compte de résultats. Outre les charges avec incidences financières, qui induisent une sortie de fonds, le compte de résultats présente les opérations sans incidences financières. Celles-ci comprennent les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, créés par le passé et ayant entraîné une dépense. Elles comportent aussi notamment les amortissements et les réévaluations des investissements intervenant durant l'exercice. Les amortissements sont répartis de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation sur la période correspondante. Les réévaluations consistent à adapter le montant des créances, des prêts ou des participations aux dépréciations attendues.

Les anciennes charges liées à l'assainissement de la Caisse fédérale de pensions et des caisses de pensions de la Poste et des CFF, qui n'avaient pas encore été amorties à la charge du découvert du bilan, ont été éliminées dans le cadre du retraitement dans le bilan d'ouverture selon le nouveau modèle comptable (NMC) au 1.1.2007. Les tranches d'amortissement en la matière sont ainsi supprimées. Celles-ci ont fortement grevé le compte de résultats ces dernières années, et elles étaient la principale cause pour laquelle le résultat de ce dernier était régulièrement moins favorable que celui du compte financier. Comme les investissements de la Confédération ne sont pas soumis à d'importantes variations, mais qu'ils font preuve d'une grande stabilité, les amortissements et les réévaluations annuels ne divergent guère des dépenses d'investissement annuelles. Notons encore que, dans le compte de résultats prévisionnel présenté dans le cadre du budget, les délimitations dans le temps des opérations comptables ne sont en outre que difficilement prévisibles et ne sont donc que partiellement prises en compte. Celles-ci ne peuvent généralement être calculées qu'au moment de la clôture des comptes.

Les écarts entre les résultats du compte de financement et du compte de résultats, qui totalisent 429 millions, sont répartis comme suit dans les groupes de comptes:

Recettes ordinaires / revenus ordinaires (- 25 mio)

L'écart entre les revenus financiers et les recettes financières (- 2 mio) découle de la prise en compte des revenus des intérêts basée sur l'exercice. Alors que tous les intérêts enregistrés sont crédités au compte de financement de la période en cours, les revenus des intérêts sont délimités dans le temps dans le compte de résultats, soit répartis en fonction des périodes comptables auxquelles ils se rapportent. Pour ce qui est des autres revenus (+ 163 mio), la différence provient essentiellement des revenus estimés issus de l'inscription à l'actif des parts des cantons aux

routes nationales et de l'inscription à l'actif des prestations propres liées à des projets en cours. Aucune recette ne correspond à ces revenus. Seule la différence entre les recettes provenant de la vente de biens d'investissement (207 mio) et la valeur comptable inférieure est enregistrée comme revenu au titre des «autres revenus» dans le compte de résultats. Comme les recettes affectées au financement ne suffisent pas à financer les dépenses à couvrir, des prélèvements de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers seront effectués à hauteur de 20 millions en faveur du compte de résultats. Ces prélèvements concernent le fonds d'assainissement de sites contaminés (16,5 mio) et les taxes d'incitation COV/HEL (3,5 mio). Pour ces taxes d'incitation, les remboursements dépassent pour la première fois les recettes escomptées.

Dépenses ordinaires / charges ordinaires (- 455 mio)

Dans le groupe de comptes charges de biens et services et charges d'exploitation, les écarts par rapport au compte de financement (+ 277 mio) résultent en majeure partie de diminutions de stocks sans incidences financières et de l'amortissement des travaux non capitalisables de remise en état d'immeubles. Les unités administratives ont budgétisé les amortissements du patrimoine administratif (2250 mio) selon les nouveaux principes d'évaluation du NMC. Les tranches d'amortissement sont calculées linéairement selon la durée d'utilisation et concernent les bâtiments (724 mio), les biens meubles (59 mio), l'informatique (53 mio), les immobilisations incorporelles (38 mio) ainsi que la construction des routes nationales et l'entretien lié à des projets (1376 mio). En ce qui concerne les contributions à des assurances sociales, la différence par rapport au compte de financement (- 107 mio) relève des délimitations dans le temps effectuées pour la présentation basée sur l'exercice des engagements vis-à-vis de l'assurance-invalidité (AI) et de l'assurance militaire. Les contributions à des investissements déjà versées sont inscrites à l'actif et simultanément réévaluées à 100 % par le biais des charges de transfert. Ces réévaluations (sans incidences financières) s'élèvent au total à 3697 millions en 2008. Les réévaluations figurant dans les autres charges de transfert (363 mio) concernent les prêts et les participations, qui sont comptabilisés et inscrits à l'actif par le biais du compte des investissements au moment de leur versement, puis réévalués selon les règles d'évaluation du NMC (nouveaux prêts aux CFF et aux autres ETC: 296 mio, crédits d'investissement accordés à l'agriculture: 59 mio, prêts à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales: 4 mio). Il convient cependant de tenir compte aussi de la diminution de 289 millions des charges d'intérêt suite à une distinction des dépenses d'intérêts basée sur l'exercice ainsi qu'à la répartition des swaps d'intérêts sur la durée totale de l'emprunt. Les autres charges financières dépassent de 8 millions les dépenses d'intérêts, ce qui s'explique par la délimitation dans le temps des commissions dans le cadre des instruments de financement de la Trésorerie fédérale. Les attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, qui s'élèvent à 28 millions en tout, sont dues au fait que les recettes escomptées ont été redistribuées plus tard que prévu. Elles concernent l'impôt sur les maisons de jeu (26 mio) et la taxe sur le CO₂ (2 mio).

**Dépenses extraordinaires / revenus extraordinaires
(- 3717 mio)**

Pour faire face aux besoins financiers extraordinaires dus à l'introduction de la RPT (1626 mio) et au nouveau système de financement selon la loi révisée sur l'asile (122 mio), des provisions ont été formées dans le cadre du retraitement, au 1^{er} janvier 2007. Ces provisions seront dissoutes en 2008 afin que cette charge supplémentaire unique n'ait pratiquement pas d'incidences sur les résultats. Les recettes provenant de la taxe sur le CO₂ (230 mio) seront redistribuées deux ans plus tard. L'attribution à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (taxe sur le CO₂), de même montant, permet de tenir compte de ce décalage. Ces recettes sont ainsi neutralisées dans le compte de résultats.

De la première attribution de 2600 millions au fonds d'infrastructure, 2200 mio sont destinés aux routes nationales. Cette somme est enregistrée à l'actif sous le patrimoine administratif au titre des installations pour la construction et inscrite seulement au moment de la mise en service selon la durée d'utilisation économique des installations. Le solde, de 400 millions, se présente comme une contribution à des investissements destinée au financement des routes nationales. Il est par conséquent entièrement réévalué.

16 Programmes d'allègement budgétaire 2003 et 2004: état de la mise en oeuvre

Le programme d'allègement budgétaire 2003 (PAB 03) adopté par les Chambres fédérales lors de la session d'hiver 2003 a déjà déployé en 2006 son plein effet, à savoir un allègement de trois milliards. Même si le mandat légal d'économies selon l'art. 4a, al. 1, de la loi fédérale du 4 octobre 1974 instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales (RS 611.010), a pris fin en 2006, la plupart des coupes budgétaires ont été maintenues. Le PAB 03 continue donc à ce jour de développer ses effets sur les finances fédérales.

Le programme d'allègement budgétaire 2004 (PAB 04) a été approuvé par le Parlement lors de la session d'été 2005. Il déploie son plein effet, soit un allègement d'environ 2 milliards, dans le budget 2008. Le contrôle de la mise en oeuvre du PAB 04 se fait de la manière suivante: dans le cadre de l'élaboration du budget, les plafonds des dépenses fixés pour les départements sont tout d'abord abaissés sur la base des mesures d'allègement décidées. Cela permet de s'assurer que les objectifs d'économies visés par le PAB 04 sont tenus dans les différents départements. Ensuite, on vérifie sur la base des demandes budgétaires si les mesures d'allègement individuelles sont mises en oeuvre conformément aux décisions prises.

Ces vérifications montrent que le PAB 04 a été mis en oeuvre pratiquement sans exceptions, aussi bien du côté des recettes que du côté des dépenses. Le mandat d'économies lié à la réforme de l'administration 2005-2007 (REF 05/07) débouche pour la première fois sur des mesures concrètes dans le domaine propre de l'administration. En particulier, les projets transversaux «RH 1» (abaissement du quotient RH) et «acquisitions» (centralisation

des acquisitions auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, et auprès d'armasuisse) permettent de réaliser des économies. Elles sont complétées par diverses coupes portant – comme dans le budget 2007 – sur le fonctionnement de l'administration. Le programme d'allègement budgétaire 2004 fournit ainsi en principe la contribution exigée à l'allègement et à l'assainissement durable des finances fédérales.

Les rares entorses au mandat d'économies du PAB 04 auxquelles les Chambres fédérales ont donné leur aval et celles qui sont attendues avec le budget 2008 sont indiquées ci-dessous.

A la suite des *intempéries survenues en 2005*, des ressources supplémentaires ont été allouées aux améliorations structurelles dans l'agriculture par le biais du 1^{er} supplément au budget 2006 et d'une augmentation des crédits concernés. Il en a résulté une entorse de 95 millions en 2006 et de 60 millions en 2007 au mandat d'économies confié à l'agriculture. L'augmentation des crédits concernés a été compensée à raison de la moitié au sein de l'Office fédéral de l'agriculture. Cependant, les Chambres fédérales ont déposé lors de la session d'été 2007 une motion demandant au Conseil fédéral d'allouer, par le biais d'une disposition spéciale, une prestation supplémentaire aux cantons les plus touchés par les intempéries.

Les arrêtés de financement accompagnant le message FRI 2008-2011 ayant été approuvés par les Chambres fédérales, le mandat d'économies résultant du PAB 04 pour les *hautes écoles universitaires* (120 mio) a été partiellement annulé et le crédit a été augmenté de 3,3 millions. Le message FRI 2008-2011 mène par ailleurs à faire une entorse de 5 millions au mandat d'économies du PAB 04 concernant la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI).

Toujours dans le cadre du PAB 04, les Chambres fédérales ont décidé de réduire de 20 % (7 mio par an) les forfaits alloués aux cantons pour leurs coûts administratifs dans le *domaine de l'asile*. Lors des négociations avec les cantons relatives à la nouvelle loi sur l'asile, ce même forfait a cependant été augmenté. Il passera ainsi dès 2008 de 869 francs à 1100 francs par personne, ce qui génère des coûts supplémentaires de 4 millions. Les cantons ont allégué pour cette augmentation un accroissement des charges administratives pour l'exécution des renvois (établissement de l'identité, décisions de détention en vue du renvoi, etc.).

Dans le *domaine du personnel*, le Parlement a décidé une coupe de 50 millions par année dans le cadre du PAB 04, une partie au moins de ces économies devant être réalisée dans le domaine normatif. Le Conseil fédéral et les associations du personnel ont cependant défini en 2004 un ensemble de mesures portant sur l'évolution salariale et la prévoyance professionnelle. Selon ces mesures, un renchérissement de 2,8 % (4,0 % - 1,2 %) doit être compensé dans la perspective actuelle pour 2008. Cette compensation doit se faire seulement après le passage à la primauté des cotisations. Afin d'éviter des diminutions de salaires en termes nominaux dans le premier semestre 2008, les ressources correspondantes doivent être augmentées de 15 millions. Enfin, la réserve du Conseil fédéral a dû être augmentée de 3 millions en raison des bilatérales II.

17 Mise en œuvre de l'objectif de réduction budgétaire 2008

Le Conseil fédéral a fixé un objectif de réduction budgétaire de 350 millions pour le budget 2008. Cet objectif a été ventilé entre les départements et la Chancellerie fédérale au moyen d'une clé de répartition tenant compte de la part des dépenses de chacun d'entre eux dans les différents domaines de tâches. Les coupes proposées pour atteindre l'objectif de réduction budgétaire amènent des économies de 376 millions au total; elles anticipent ainsi pour un montant de 30 millions les efforts demandés pour 2009. Les montants des économies sont définis sur la base des ressources inscrites au plan financier de 2006 pour l'année 2008. Parallèlement à la mise en œuvre de l'objectif de réduction budgétaire, de nombreuses augmentations ou diminutions de dépenses viennent influencer les chiffres, de sorte que les dépenses inscrites au budget 2008 sont inférieures de plus de 500 millions au total aux montants planifiés dans le plan financier (qui ne comprennent pas l'objectif de réduction budgétaire). C'est ainsi que les finances fédérales sont allégées notamment par une nette diminution des charges liées au service de la dette (intérêts passifs, commissions et taxes) et par des corrections dans les estimations relatives aux assurances sociales (réduction indivi-

duelle des primes, assurance-chômage). Par contre, des charges supplémentaires par rapport au plan financier apparaissent par exemple du fait de l'augmentation des parts de tiers aux recettes de la Confédération suite à l'évolution positive des recettes, de l'allocation par le Parlement de ressources supplémentaires à l'aide aux pays de l'Est, des attributions au Fonds pour les grands projets ferroviaires, de reports de crédits d'années antérieures dans le domaine de la défense ou du fait de la mise en œuvre des accords d'association de Schengen et Dublin. Il découle de ces changements que des mesures de réduction budgétaire ne mènent pas automatiquement à un recul des ressources allouées au domaine de tâches correspondant. Les coupes destinées à mettre en œuvre l'objectif de réduction budgétaire ne permettent pas de conclusions concernant les priorités accordées aux différents domaines de tâches.

Les coupes nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction budgétaire sont brièvement décrites ci-dessous. En plus de mesures individuelles relativement importantes, les départements et la Chancellerie fédérale ont pris diverses mesures relativement modestes voire minimales (le plus souvent dans le domaine propre) dans diverses unités administratives; celles-ci sont réunies sous «Autres coupes budgétaires».

Chancellerie fédérale (total des mesures: 0,3 mio):

Autres coupes budgétaires		0,3 mio
---------------------------	--	---------

Département fédéral des affaires étrangères (total des mesures: 15,0 mio):

Coopération au développement	Les coupes sont effectuées dans les quatre domaines suivants: aide bilatérale, contributions à des organisations internationales, aide humanitaire, aide aux pays de l'Est.	13,3 mio
Autres coupes budgétaires		1,7 mio

Département fédéral de l'intérieur (total des mesures: 164,8 mio):

Assurance-invalidité	Le recul du nombre de nouvelles rentes pondérées permet de réaliser des économies de quelque 150 millions dans l'assurance-invalidité. Ce recul s'explique en partie par la nouvelle surveillance de l'allocation des rentes. De plus, l'élargissement du service médical régional, prévu par la 4 ^e révision de l'AI, et la sensibilisation de toutes les personnes concernées au thème de l'augmentation des dépenses de l'AI, se répercutent positivement sur l'évolution des dépenses.	147,6 mio
Assurance militaire	L'intégration de l'assurance militaire dans la CNA a permis d'améliorer la gestion des cas. Grâce à cela, les personnes concernées peuvent réintégrer plus rapidement le monde du travail, d'où une baisse des coûts liés aux indemnités journalières et aux allocations pour perte de gain.	4,0 mio
Culture	Diverses coupes modestes, notamment dans l'encouragement du cinéma, le Musée des transports, l'encouragement de l'instruction de jeunes Suisses de l'étranger, la loi sur le transfert des biens culturels, le soutien d'organisations culturelles et la Bibliothèque nationale	3,6 mio

Statistique et saisie de données	Diverses coupes modestes et report de projets à l'OFS et à MétéoSuisse	2,9 mio
Autres coupes budgétaires		6,7 mio

Département fédéral de justice et police (total des mesures: 20,0 mio):

Migrations	Les demandes en vue de la construction de nouveaux centres d'hébergement se sont faites plus rares du fait du nombre restreint de requérants d'asile; les coûts d'exploitation des centres diminuent en proportion, d'où des économies de 1,5 million au total.	1,5 mio
Essais pilotes	Le nombre d'essais pilotes devrait diminuer du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du code pénal et du code de procédure pénale.	0,8 mio
Autres coupes budgétaires (réalisées en partie en 2007)		17,7 mio

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (total des mesures: 37,5 mio):

Domaine de la défense	Les dépenses d'armement prévues pour atteindre le niveau moyen visé en matière de technologie sont reportées.	31,8 mio
armasuisse Immobilier	Les économies demandées sont réalisées par l'établissement de priorités et par le report de différents projets.	3,3 mio
Autres coupes budgétaires		2,4 mio

Département fédéral des finances (total des mesures: 18,2 mio):

Contributions à l'exportation de produits agricoles transformés («Schoggi-Gesetz»).	La loi (Schoggi-Gesetz) met des ressources à disposition de l'industrie alimentaire pour compenser la différence de prix des matières premières par rapport à l'étranger. L'augmentation des prix sur le marché du lait à l'étranger permet de réduire légèrement ces contributions.	5,0 mio
Autres coupes budgétaires		13,2 mio

Département fédéral de l'économie (total des mesures: 48,5 mio):

Agriculture	Les coupes concernent les aides à la production végétale (indemnités versées aux fabricants de sucre, 10 mio), les paiements directs (réduction de la contribution à la surface de 20 fr/ha, 23 mio) et le domaine de l'amélioration des bases de production et mesures sociales (aide à la reconversion professionnelle et aux exploitations, 7 mio).	40,0 mio
Formation professionnelle	L'encouragement de projets et de prestations particulières subit une coupe de 5,8 millions; malgré cela, les dépenses liées à ce crédit augmentent de 11 %.	5,8 mio
Autres coupes budgétaires		2,7 mio

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (total des mesures: 72 mio):

Attribution au fonds d'infrastructure	L'attribution annuelle au fonds d'infrastructure est réduite de 50 millions en 2008. Cette coupe n'a pas d'effet important à court terme, la première attribution au fonds (dépenses extraordinaires de 2,6 mrd en 2008) offrant une marge de manœuvre suffisante pour la construction des routes nationales; les attributions annuelles suffisent pour l'instant à financer les projets urgents relatifs au trafic d'agglomération. Cette coupe n'influe ainsi en rien sur la date d'achèvement du réseau des routes nationales.	50,0 mio
Optimisation du domaine des routes nationales	Avec l'entrée en vigueur de la RPT, la Confédération devient propriétaire des routes nationales. Grâce à une mise en œuvre conséquente de son rôle de propriétaire – organisation plus efficace des maîtres d'ouvrages, normes plus homogènes, réalisation plus efficace des acquisitions, périmètres plus larges dans la définition de blocs de tâches, élimination de facteurs de coûts inopportuns, etc. –, la Confédération pourra réaliser déjà en 2008 des économies de l'ordre de 20 millions.	20,0 mio
Autres coupes budgétaires		2,0 mio

Tableaux statistiques

	Page
A Aperçu	43
A01 Clôtures des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	43
A02 Budget extraordinaire (compte de financement)	44
A03 Exigences du frein à l'endettement	45
B Compte de financement	46
B1 Recettes	
B11 Recettes par groupes de comptes	46
B12 Evolution des recettes	47
B13 Structure des recettes	48
B2 Dépenses par groupes de comptes	
B21 Dépenses par groupes de comptes	49
B22 Evolution des dépenses par groupes de comptes	51
B23 Structure des dépenses par groupes de comptes	52
B3 Dépenses par groupe de tâches	
B31 Dépenses par groupes de tâches	53
B32 Evolution des groupes de tâches	55
B33 Structure des groupes de tâches	57
B34 Dépenses par groupes de tâches et par groupes de comptes 2008/2007	59
B4 Dépenses et recettes de fonds affectés	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	61
B42 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux propres	62
B43 Financement spécial pour la circulation routière	63
C Compte de résultats	65
C01 Revenus par groupes de comptes	65
C02 Charges par groupes de comptes	66
C03 Evolution des revenus et des charges	68
C04 Structure des revenus et des charges	69
C05 Revenus et charges par départements 2008/2007	70
D Dette	72
D01 Dette	72

A01 Clôtures des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Découvert
B 2008	1 151	57 976	56 826	1 580	57 951	56 371	–
B 2007	904	56 011	55 107	611	55 870	55 259	–
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	91 010
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	94 208
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	92 910
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	86 568
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	79 663
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	76 055
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	70 423
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	71 969
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	52 917
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	52 581
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	47 206
1995	-3 263	37 266	40 529	-5 014	37 401	42 415	41 583
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	36 569
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	30 875
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 546	24 624
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	20 594
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	17 492

A02 Budget extraordinaire (compte de financement)**Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement**

mio CHF

	Recettes extraordinaires	11 821	Dépenses extraordinaires	13 405
B 2008	Introduction de la taxe sur le CO2	230	Fonds d'infrastructure	2 600
		–	Domaine de l'asile et des réfugiés	112
		–	Passage à la RPT	1 625
		–	PUBLICA	900
B 2007*	–	–	Recettes de la vente d'or	7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–	–
	Recettes de la vente d'or	7 038	–	–
2004	–	–	Capital de couverture PPRS de la Poste	204
			Capital de couverture, professeurs des EPF	846
			Capital de couverture, skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de skyguide	50
2003	–	–	–	–

* Budget 2007 y c. le versement du produit de la vente d'or à l'AVS (selon l'arrêté fédéral du 19.6.2007 concernant le premier supplément au budget).

Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement*

mio CHF

	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires	
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien	689
2001	Recettes de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien	1 080
2000	Recettes de concessions WLL	582	–	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997	288
1998	Entrée en bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF	1 598
1997	–	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction des primes LAMal	620

* Le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007	
							val. abs.	%
1 Recettes totales	47 161	48 629	59 670	58 115	56 011	58 206	2 195	3,9
2 Recettes extraordinaires	–	–	8 388	3 203	–	230		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	47 161	48 629	51 282	54 911	56 011	57 976	1 965	3,5
4 Facteur conjoncturel	1,018	1,009	0,998	0,986	0,991	0,987	-0,004	
5 Plafond des dépenses (art. 13 LFC) [5=3x4]	48 010	49 066	51 179	54 143	55 507	57 223		
6 Déficit conjoncturel autorisé/ excédent requis [6=3-5]	-849	-438	103	769	504	754	250	
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	–	1 121	–	–	–	5 247		
8 Stratégie de réduction du déficit (art. 66 LFC)	1 952	3 000	2 000	1 000	–	–	–	
9 Abaissement du plafond des dépenses (art. 17 LFC)	–	–	–	–	–	–	–	
10 Dépenses maximales autorisées [10=5+7+8-9]	49 962	53 187	53 179	55 143	55 507	62 470	6 963	12,5
11 Dépenses totales selon C/B	49 962	51 405	51 403	52 377	55 107	62 073	6 966	12,6
12 Différence (art. 16 LFC) [12=10-11]	–	1 782	1 776	2 766	400	397		

B11 Recettes par groupes de comptes

mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Recettes ordinaires	47 161	48 629	51 282	54 911	56 011	57 976	1 965	3,5
Recettes fiscales	43 374	44 860	47 520	50 873	51 556	53 455	1 900	3,7
Impôt fédéral direct	12 400	11 822	12 213	14 230	15 181	16 359	1 178	7,8
Impôt anticipé	1 641	2 628	4 000	3 947	3 017	3 026	9	0,3
Droits de timbre	2 624	2 755	2 703	2 889	3 200	2 925	-275	-8,6
Taxe sur la valeur ajoutée	17 156	17 666	18 119	19 018	19 650	20 470	820	4,2
Autres impôts à la consommation	6 741	7 074	7 132	7 259	7 112	7 116	4	0,1
Impôt sur les huiles minérales	4 880	4 929	4 979	4 994	5 005	4 955	-50	-1,0
Impôt sur le tabac	1 756	2 040	2 051	2 161	2 005	2 056	51	2,5
Impôt sur la bière	105	105	102	104	102	105	3	2,9
Taxes routières	1 398	1 411	1 848	1 938	1 828	1 996	168	9,2
Impôt sur les véhicules automobiles	306	312	310	320	325	340	15	4,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	298	300	306	313	303	306	3	1,0
Redevance sur le trafic des poids lourds	701	694	1 231	1 306	1 200	1 350	150	12,5
Trafic combiné	93	106	1	-	-	-	-	-
Droits de douane	1 047	1 054	974	1 027	980	980	-	-
Taxe sur les maisons de jeu	189	291	357	406	421	432	11	2,6
Taxes d'incitation	132	156	170	148	166	151	-15	-9,0
Taxes d'incitation sur les COV	104	124	143	127	140	125	-15	-10,7
Huile de chauffage, essence et huile diesel	-	-	1	1	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	27	32	26	21	26	26	-	-
Autres recettes fiscales	46	4	4	9	1	-	-	-80,0
Patentes et concessions	1 053	1 237	1 307	1 265	1 258	1 258	-	-
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	169	223	223	221	223	221	-2	-0,8
Bénéfice versé par la BNS	833	933	967	833	833	833	-	-
Redevances de concession	25	22	28	32	24	2	-22	-90,7
Recettes de la vente aux enchères de contingents	21	53	82	158	155	154	-1	-0,8
Autres patentes et concessions	5	6	7	22	22	48	25	113,5
Recettes financières	838	839	911	1 089	1 266	1 383	117	9,3
Intérêts perçus	329	292	335	478	678	659	-19	-2,8
Placements financiers	112	76	119	222	198	200	3	1,4
Prêts	200	201	200	88	227	184	-44	-19,2
Crédit provisoire FTP	-	-	-	147	249	268	19	7,7
Autres intérêts perçus	18	14	16	21	4	7	3	59,5
Recettes de participations	508	547	576	611	578	707	130	22,5
Autres recettes financières	1	-	-	-	10	17	7	64,5
Autres recettes courantes	1 151	1 269	1 224	1 390	1 714	1 673	-41	-2,4
Compensations	1 086	1 205	1 162	1 323	1 178	1 239	61	5,2
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	192	214	129	142	102	129	27	26,6
Emoluments pour actes administratifs	254	266	263	280	280	278	-1	-0,4
Ventes	112	118	159	173	183	155	-28	-15,1
Remboursements	173	238	191	256	86	82	-4	-4,3
Fiscalité de l'épargne UE	-	-	-	36	59	122	63	107,7
Autres compensations	355	368	421	437	469	472	4	0,8
Recettes diverses	65	64	62	67	536	434	-103	-19,1
Recettes d'immeubles	55	53	50	53	498	409	-88	-17,7
Autres	10	12	12	14	39	24	-14	-37,0
Recettes d'investissement	745	423	320	295	218	207	-11	-4,9
Diminution et vente d'immobilisations corporelles	29	60	40	48	31	42	11	34,8
Remboursement de prêts	715	362	279	246	187	165	-21	-11,5
Autres recettes d'investissement	-	1	-	1	-	-	-	-

B12 Evolution des recettes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires		2,7	3,7	2,3	4,4	3,7
Recettes fiscales		2,4	5,0	2,7	4,4	4,0
Impôt fédéral direct		4,7	6,3	4,2	5,2	5,6
Impôt anticipé		-16,0	-5,1	-0,3	16,4	0,1
Droits de timbre		-3,1	16,4	-4,3	5,1	-1,2
Taxe sur la valeur ajoutée		5,6	4,9	3,3	3,5	5,6
Autres impôts à la consommation		7,6	3,9	0,4	1,3	-0,5
Impôt sur les huiles minérales		7,5	3,1	0,2	0,6	-0,5
Impôt sur le tabac		8,1	6,4	0,8	3,4	-0,7
Impôt sur la bière		8,8	1,1	0,2	-0,8	0,2
Taxes routières		6,7	15,7	15,6	6,9	3,7
Impôt sur les véhicules automobiles		-	-	-0,8	1,5	2,2
Redevance pour l'utilisation des routes nationales		6,7	2,6	1,2	0,4	0,6
Redevance sur le trafic des poids lourds		6,8	0,3	40,2	14,4	4,8
Trafic combiné		-	-	-	-100,0	-
Droits de douane		-0,5	-3,3	-	-1,6	-1,0
Taxe sur les maisons de jeu		-14,5	-12,3	300,1	22,2	1,2
Taxes d'incitation		-	-	738,6	5,9	37,9
Taxes d'incitation sur les COV		-	-	-	7,6	-2,8
Huile de chauffage, essence et huile diesel		-	-	39,0	-100,0	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés		-	-	-	-1,2	-
Taxe sur le CO2		-	-	-	-	-
Autres recettes fiscales		-5,5	-16,6	-29,1	-67,7	-100,0
Patentes et concessions		-0,6	11,9	12,0	4,5	-0,4
Part au bénéfice net de la Régie des alcools		-5,1	-0,8	3,2	7,1	-0,1
Bénéfice versé par la BNS		-	25,7	13,6	-	-
Redevances de concession		-	-	-	-0,3	-44,8
Recettes de la vente aux enchères de contingents		-	-	-	65,7	0,1
Autres patentes et concessions		-26,5	-27,4	-28,6	43,6	1,4
Recettes financières		23,8	-8,6	-8,9	10,9	0,5
Intérêts perçus		18,1	-17,1	-16,6	19,8	-4,4
Placements financiers		17,0	-8,9	-28,6	15,3	-11,7
Prêts		19,6	-26,5	-2,7	3,3	-12,4
Crédit provisoire FTP		-	-	-	-	3,8
Autres intérêts perçus		12,2	-14,1	-10,4	-30,0	54,1
Recettes de participations		366,0	15,3	-1,2	3,3	5,2
Autres recettes financières		-	-	-22,4	84,4	14,0
Autres recettes courantes		-5,5	-16,9	-0,4	10,5	-0,7
Compensations		4,8	-1,7	-0,5	2,0	1,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir		2,8	-1,2	3,3	-14,6	7,3
Emoluments pour actes administratifs		2,0	5,8	-1,9	2,4	0,2
Ventes		0,3	-6,6	8,7	13,1	-6,4
Remboursements		4,2	-0,6	-8,1	-16,1	-6,1
Fiscalité de l'épargne UE		-	-	-	-	29,0
Autres compensations		9,2	-5,9	0,8	7,2	-1,7
Recettes diverses		-11,8	-53,6	2,9	69,3	-4,8
Recettes d'immeubles		4,9	2,3	2,8	73,6	-4,1
Autres		-12,2	-70,5	3,2	38,7	-14,5
Recettes d'investissement		61,1	16,3	-5,9	-26,5	-7,2
Diminution et vente d'immobilisations corporelles		33,0	4,7	-14,6	1,3	10,8
Remboursement de prêts		66,2	17,2	-5,5	-28,5	-11,5
Autres recettes d'investissement		-2,2	8,9	-9,6	-100,0	-

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007), par exemple, contient les chiffres pour 2004-2007. Pour la période de législature 2007-2011, seules les données concernant 2008-2010 sont disponibles. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B13 Structure des recettes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	87,6	86,8	89,1	90,4	92,4	92,8
Impôt fédéral direct	20,5	23,7	23,5	24,0	25,4	29,0
Impôt anticipé	12,3	8,1	7,7	5,8	6,4	4,9
Droits de timbre	6,1	5,6	6,4	6,7	5,5	4,9
Taxe sur la valeur ajoutée	30,0	29,0	32,0	34,8	35,3	36,3
Autres impôts à la consommation	12,6	14,7	14,8	13,8	13,6	11,5
Impôt sur les huiles minérales	9,5	11,2	10,9	10,1	9,4	8,0
Impôt sur le tabac	3,0	3,3	3,6	3,5	3,9	3,3
Impôt sur la bière	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Taxes routières	1,0	1,0	1,6	2,7	3,3	3,4
Impôt sur les véhicules automobiles	–	–	0,5	0,7	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	0,4	1,3	2,1	2,3
Trafic combiné	–	–	–	0,1	0,1	–
Droits de douane	3,7	3,4	2,4	2,1	1,9	1,5
Taxe sur les maisons de jeu	–	–	–	0,2	0,7	0,7
Taxes d'incitation	–	–	–	0,2	0,3	0,5
Taxes d'incitation sur les COV	–	–	–	0,2	0,3	0,2
Huile de chauffage, essence et huile diesel	–	–	–	–	–	–
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	–	–	–	–
Taxe sur le CO2	–	–	–	–	–	0,3
Autres recettes fiscales	1,4	1,2	0,7	0,1	–	–
Patentes et concessions	0,9	1,0	1,3	1,7	2,4	2,0
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Bénéfice versé par la BNS	–	0,4	0,8	1,2	1,7	1,4
Redevances de concession	–	–	–	–	0,1	–
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	–	–	0,2	0,3
Autres patentes et concessions	0,4	0,2	0,1	–	–	–
Recettes financières	2,3	3,7	3,3	2,3	1,9	2,2
Intérêts perçus	2,1	3,3	2,5	1,2	0,8	1,0
Placements financiers	1,0	1,4	1,2	0,5	0,3	0,2
Prêts	1,0	1,8	1,2	0,6	0,3	0,3
Crédit provisoire FTP	–	–	–	–	0,2	0,5
Autres intérêts perçus	0,1	0,1	0,1	–	–	–
Recettes de participations	0,2	0,3	0,7	1,1	1,1	1,2
Autres recettes financières	–	–	–	–	–	–
Autres recettes courantes	8,8	7,9	3,2	2,3	2,7	2,7
Compensations	2,9	3,2	2,4	2,1	2,3	2,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2
Emoluments pour actes administratifs	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Ventes	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Remboursements	0,6	0,7	0,7	0,4	0,4	0,1
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	–	–	0,2
Autres compensations	0,9	1,1	0,6	0,6	0,8	0,7
Recettes diverses	6,0	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7
Recettes d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,7
Autres	5,9	4,5	0,6	–	–	–
Recettes d'investissement	0,3	0,7	3,1	3,4	0,6	0,3
Diminution et vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,2	0,5	2,9	3,2	0,5	0,2
Autres recettes d'investissement	–	–	–	–	–	–

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007) contient les chiffres pour 2004-2007. La nouvelle période de législature 2008-2011 contient le budget 2008 ainsi que le plan financier provisoire pour les années 2009-2011.

B21 Dépenses par groupes de comptes

mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	49 962	50 285	51 403	52 377	55 107	56 826	1 719	3,1
Dépenses propres	8 583	8 478	8 282	8 187	8 912	9 344	432	4,9
Dépenses de personnel	4 469	4 469	4 375	4 325	4 525	4 615	90	2,0
Rétribution du personnel	3 634	3 680	3 657	3 629	3 738	3 765	28	0,7
Cotisations de l'employeur	543	550	497	492	555	619	64	11,5
Prestations de l'employeur	228	177	163	160	154	149	-5	-3,6
Autres dépenses de personnel	64	61	59	44	79	83	4	4,5
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	2 868	2 664	2 638	2 683	3 203	3 473	270	8,4
Dépenses de matériel et de marchandises	12	15	10	11	35	49	15	42,9
Dépenses d'exploitation	2 856	2 649	2 628	2 672	3 168	3 118	-50	-1,6
Immeubles	453	436	441	423	238	249	11	4,8
Loyers et fermages	134	144	144	142	157	152	-5	-3,1
Informatique	179	151	133	151	450	484	34	7,6
Dépenses de conseil	400	376	327	340	259	273	14	5,2
Dépenses d'exploitation de l'armée	812	749	784	784	714	749	35	4,9
Pertes sur créances	-	-	-	-	306	255	-51	-16,7
Autres dépenses d'exploitation	877	793	799	833	1 044	956	-89	-8,5
Entretien courant des routes nationales	-	-	-	-	-	305	305	-
Dépenses d'armement	1 245	1 346	1 269	1 178	1 184	1 257	73	6,2
Projets, essais et prép. d'achat	149	137	131	143	145	150	5	3,4
Equipement et matériel à renouveler	287	291	285	295	305	315	10	3,3
Matériel d'armement	810	919	853	740	734	792	58	7,9
Dépenses de transfert courantes	31 469	32 195	32 822	33 661	35 685	36 827	1 142	3,2
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	6 456	6 536	7 226	8 098	8 369	6 669	-1 701	-20,3
Parts des cantons	4 562	4 521	4 954	5 607	5 757	3 927	-1 830	-31,8
Quotes-parts des assurances sociales	1 866	1 924	2 163	2 363	2 465	2 609	145	5,9
Redistribution de taxes d'incitation	28	91	109	127	147	132	-15	-10,5
Indemnités à des collectivités publiques	2 366	2 405	3 183	986	942	908	-34	-3,6
Contributions à des propres institutions	11 835	12 123	12 211	2 075	2 707	2 666	-41	-1,5
Contributions à des tiers	10 812	11 131	10 201	9 719	9 928	12 853	2 925	29,5
Péréquation financière	-	-	-	-	-	2 724	2 724	-
Organisations internationales	655	695	1 200	1 178	1 378	1 505	127	9,2
Autres contributions à des tiers	10 157	10 436	9 001	8 541	8 550	8 624	74	0,9
Contributions aux assurances sociales	-	-	-	12 783	13 738	13 731	-7	-0,1
AVS/AI/APG	-	-	-	9 703	10 386	10 579	193	1,9
Autres assurances sociales	-	-	-	3 080	3 352	3 152	-200	-6,0
Dépenses financières	3 586	3 388	3 711	4 105	4 125	3 971	-155	-3,7
Charges d'intérêts	3 293	3 167	3 577	3 993	3 974	3 836	-138	-3,5
Emprunts	2 291	2 408	2 945	3 339	3 266	3 267	1	-
Créances comptables à court terme	22	45	110	196	382	366	-16	-4,2
Autres charges d'intérêts	980	714	522	458	327	203	-124	-37,8
Dépenses de financement	293	216	134	112	151	135	-16	-10,9
Autres dépenses financières	-	5	-	-	-	-	-	-

Remarques:

- changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.
- le groupe de comptes «Contributions aux assurances sociales» est introduit pour la première fois dans le budget 2008. Les années 1990-2005 n'ont pas encore été converties selon la nouvelle structure. Durant cette période, les contributions correspondantes sont comprises dans les «Contributions à des propres institutions» et les «Contributions à des tiers».

B21 Dépenses par groupes de comptes

suite mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Dépenses d'investissement	6 324	6 223	6 589	6 424	6 385	6 684	299	4,7
Immobilisations corporelles et stocks	588	611	585	591	878	2 514	1 636	186,4
Immeubles	223	239	247	243	631	620	-11	-1,7
Biens meubles et stocks	365	373	338	347	247	364	118	47,8
Routes nationales	-	-	-	-	-	1 529	1 529	-
Immobilisations incorporelles	11	13	11	13	40	51	12	29,5
Prêts	225	314	504	489	439	395	-45	-10,1
Participations	65	59	53	39	41	27	-14	-33,4
Contributions à des investissements	5 434	5 226	5 436	5 292	4 987	3 696	-1 290	-25,9
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	-	-	-	1 438	1 438	-
Autres contributions à des investissements	5 434	5 226	5 436	5 292	4 987	2 258	-2 728	-54,7

Remarques:

- changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.
- le groupe de comptes «Contributions aux assurances sociales» est introduit pour la première fois dans le budget 2008. Les années 1990-2005 n'ont pas encore été converties selon la nouvelle structure. Durant cette période, les contributions correspondantes sont comprises dans les «Contributions à des propres institutions» et les «Contributions à des tiers».

B22 Evolution des dépenses par groupes de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires		3,4	2,9	2,4	2,5	3,9
Dépenses propres		0,8	-1,7	-2,6	0,9	2,6
Dépenses de personnel		2,4	-	-2,1	0,3	1,3
Rétribution du personnel		3,3	0,1	-2,0	0,7	1,3
Cotisations de l'employeur		0,8	-2,4	-0,8	0,6	5,0
Prestations de l'employeur		-4,3	3,3	-7,6	-9,4	-18,1
Autres dépenses de personnel		0,1	5,0	15,1	5,4	1,4
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.		-0,3	0,6	-2,1	2,8	3,3
Dépenses de matériel et de marchandises		-	-	78,3	29,0	9,3
Dépenses d'exploitation		-0,3	0,5	-2,2	2,6	1,0
Immeubles		-2,2	-1,6	-7,0	-14,9	2,1
Loyers et fermages		7,5	2,2	-0,6	4,0	-1,7
Informatique		8,7	-	-4,1	25,8	6,2
Dépenses de conseil		5,5	34,0	11,0	-10,3	1,8
Dépenses d'exploitation de l'armée		-7,8	5,9	-0,9	-3,2	1,2
Pertes sur créances		-	-	-	-	-0,4
Autres dépenses d'exploitation		3,6	-5,4	-4,5	4,5	-1,3
Entretien courant des routes nationales		-	-	-	-	-
Dépenses d'armement		-0,8	-9,4	-5,7	-1,3	5,6
Projets, essais et prép. d'achat		-10,0	-5,9	13,3	-0,6	0,9
Equipement et matériel à renouveler		-5,2	-9,1	0,6	1,5	1,1
Matériel d'armement		1,2	-9,7	-9,4	-2,4	8,1
Dépenses de transfert courantes		4,6	4,2	3,9	3,2	4,9
Parts de tiers aux recettes de la Confédération		2,8	12,9	6,4	6,7	4,2
Parts des cantons		2,8	5,1	4,8	6,0	-6,6
Quotes-parts des assurances sociales		-	-	10,5	7,2	18,6
Redistribution de taxes d'incitation		-	-	-	50,8	41,3
Indemnités à des collectivités publiques		4,2	-0,2	3,7	-20,6	-6,8
Contributions à des propres institutions		5,4	-1,8	8,4	-30,8	1,7
Contributions à des tiers		4,5	7,5	-1,3	-2,1	9,3
Péréquation financière		-	-	-	-	-
Organisations internationales		5,0	7,4	7,3	20,4	6,2
Autres contributions à des tiers		4,5	7,5	-1,8	-4,2	2,5
Contributions aux assurances sociales		-	-	-	-	3,2
AVS/AI/APG		-	-	-	-	3,7
Autres assurances sociales		-	-	-	-	1,4
Dépenses financières		11,1	4,2	-0,8	3,6	-1,0
Charges d'intérêts		10,7	3,9	-2,1	4,8	-0,9
Emprunts		24,9	8,0	2,5	9,3	-0,4
Créances comptables à court terme		34,4	-17,2	-41,4	103,9	3,7
Autres charges d'intérêts		-2,9	3,4	-7,2	-24,0	-15,7
Dépenses de financement		49,7	17,6	26,5	-15,3	-2,4
Autres dépenses financières		-	-	-	-	-
Dépenses d'investissement		-1,0	4,7	5,6	0,2	2,7
Immobilisations corporelles et stocks		2,2	1,9	-8,6	10,5	33,4
Immeubles		5,3	7,0	-19,3	29,7	0,5
Biens meubles et stocks		-0,7	-4,5	3,6	-9,4	8,3
Routes nationales		-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		-	-	-	36,9	-3,5
Prêts		-12,3	-13,2	3,7	18,2	-0,6
Participations		-33,3	43,3	102,2	-10,8	-8,1
Contributions à des investissements		0,1	6,8	7,7	-2,1	-6,4
Fonds pour les grands projets ferroviaires		-	-	-	-	-
Autres contributions à des investissements		0,1	6,8	7,7	-2,1	-17,4

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007) contient les chiffres pour 2004-2007. La nouvelle période de législature 2008-2011 contient le budget 2008 ainsi que le plan financier provisoire pour les années 2009-2011. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles (cf. la note de bas de page du B21).

B23 Structure des dépenses par groupes de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	28,7	25,4	22,0	17,6	16,2	16,0
Dépenses de personnel	12,6	12,1	10,9	8,9	8,5	7,8
Rétribution du personnel	9,8	9,7	8,8	7,0	7,0	6,4
Cotisations de l'employeur	1,8	1,7	1,4	1,2	1,0	1,1
Prestations de l'employeur	1,0	0,6	0,7	0,7	0,3	0,2
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	8,9	7,8	7,0	5,9	5,3	5,9
Dépenses de matériel et de marchandises	–	–	–	–	–	0,1
Dépenses d'exploitation	8,9	7,8	7,0	5,9	5,3	5,3
Immeubles	2,0	1,6	1,5	1,0	0,7	0,4
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Informatique	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,9
Dépenses de conseil	0,2	0,2	0,4	0,7	0,6	0,5
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,7	2,0	1,7	1,7	1,4	1,2
Pertes sur créances	–	–	–	–	0,1	0,5
Autres dépenses d'exploitation	3,3	3,1	2,6	1,8	1,7	1,6
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	–	0,5
Dépenses d'armement	7,2	5,5	4,1	2,8	2,4	2,3
Projets, essais et prép. d'achat	0,5	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2
Equipement et matériel à renouveler	1,5	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5
Matériel d'armement	5,2	4,1	3,1	1,9	1,6	1,5
Dépenses de transfert courantes	53,7	54,6	57,6	61,8	64,2	65,9
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8,2	7,9	8,9	12,9	14,5	13,4
Parts des cantons	8,2	7,9	8,2	9,0	10,0	6,9
Quotes-parts des assurances sociales	–	–	0,7	3,8	4,3	6,0
Redistribution de taxes d'incitation	–	–	–	0,1	0,2	0,5
Indemnités à des collectivités publiques	4,7	4,6	4,4	4,7	3,6	1,2
Contributions à des propres institutions	21,0	21,6	20,9	22,5	13,9	4,6
Contributions à des tiers	19,8	20,5	23,3	21,8	19,6	22,4
Péréquation financière	–	–	–	–	–	4,7
Organisations internationales	0,9	0,9	1,0	1,2	2,1	2,7
Autres contributions à des tiers	18,9	19,6	22,3	20,6	17,5	15,0
Contributions aux assurances sociales	–	–	–	–	12,7	24,2
AVS/AI/APG	–	–	–	–	9,6	18,7
Autres assurances sociales	–	–	–	–	3,1	5,5
Dépenses financières	5,8	7,2	7,5	7,6	7,3	6,6
Charges d'intérêts	5,8	7,0	7,3	7,1	7,0	6,4
Emprunts	1,8	2,8	4,1	4,8	5,7	5,4
Créances comptables à court terme	0,3	1,1	0,5	0,4	0,4	0,7
Autres charges d'intérêts	3,7	3,1	2,6	1,9	1,0	0,3
Dépenses de financement	–	0,2	0,2	0,5	0,3	0,2
Autres dépenses financières	–	–	–	–	–	–
Dépenses d'investissement	11,8	12,8	12,9	13,1	12,2	11,5
Immobilisations corporelles et stocks	1,9	2,1	1,7	1,1	1,3	4,4
Immeubles	0,9	1,1	1,0	0,5	0,7	1,1
Biens meubles et stocks	1,1	1,0	0,7	0,6	0,6	0,6
Routes nationales	–	–	–	–	–	2,8
Immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	0,1
Prêts	1,5	3,1	3,3	1,2	0,8	0,7
Participations	–	–	–	0,1	0,1	–
Contributions à des investissements	8,4	7,6	7,9	10,7	10,0	6,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	–	2,5
Autres contributions à des investissements	8,4	7,6	7,9	10,7	10,0	3,8

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007) contient les chiffres pour 2004-2007. La nouvelle période de législature 2008-2011 contient le budget 2008 ainsi que le plan financier provisoire pour les années 2009-2011. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles (cf. la note de bas de page du B21).

B31 Dépenses par groupes de tâches

mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007		
							val. abs.	%	corr.* %
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	49 962	50 285	51 403	52 377	55 107	56 826	1 719	3,1	2,7
Conditions institutionnelles et financières	2 139	2 232	2 136	2 206	2 348	2 407	59	2,5	2,5
Conditions institutionnelles et financières	2 139	2 232	2 136	2 206	2 348	2 407	59	2,5	2,5
Ordre et sécurité publique	853	780	757	771	855	879	24	2,8	4,5
Questions juridiques	128	101	91	84	79	77	-2	-3,1	19,8
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	344	286	280	293	322	338	16	5,1	4,6
Contrôles aux frontières	275	284	274	273	303	311	8	2,5	2,5
Tribunaux	106	109	112	121	151	153	3	1,8	1,8
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 289	2 285	2 278	2 269	2 348	2 486	138	5,9	5,9
Relations politiques	622	591	588	579	644	656	12	1,9	1,9
Aide au développement (pays Sud et Est)	1 384	1 487	1 492	1 563	1 565	1 642	76	4,9	4,9
Relations économiques	71	81	74	70	80	82	2	2,7	2,7
Aide au pays de l'Est et élargissement de l'UE	212	126	125	57	59	106	47	79,3	79,3
Défense nationale	4 488	4 461	4 437	4 216	4 402	4 558	156	3,6	3,4
Défense nationale militaire	4 404	4 357	4 339	4 118	4 307	4 463	156	3,6	3,5
Coopération nationale en matière de sécurité	84	104	98	98	95	95	-	0,1	0,2
Formation et recherche	4 409	4 539	4 585	4 714	5 199	5 535	336	6,5	6,7
Formation professionnelle	528	481	497	522	532	592	60	11,3	8,3
Etablissements universitaires	2 259	1 507	1 427	1 470	1 612	1 718	106	6,6	8,8
Recherche fondamentale	825	1 637	1 640	1 697	1 943	2 099	156	8,0	5,3
Recherche appliquée	726	846	950	961	1 053	1 100	47	4,5	5,6
Autres tâches d'enseignement	70	69	71	64	60	27	-33	-55,5	2,9
Culture et loisirs	535	450	442	437	447	418	-30	-6,6	-5,5
Conservation du patrimoine culturel	85	87	84	85	80	77	-3	-4,1	2,5
Encouragement de la culture et politique des médias	310	236	232	227	227	170	-57	-25,0	-25,0
Sports	140	127	126	125	140	171	31	21,8	21,8
Santé	176	192	200	194	279	225	-54	-19,4	-19,4
Santé	176	192	200	194	279	225	-54	-19,4	-19,4
Prévoyance sociale	15 266	15 783	16 141	16 246	17 340	17 617	277	1,6	2,2
Assurance-vieillesse	7 004	7 037	7 286	7 534	8 008	9 339	1 331	16,6	3,4
Assurance-invalidité	4 046	4 210	4 379	4 372	4 687	3 685	-1 002	-21,4	-3,8
Assurance-maladie	1 945	2 046	2 121	2 143	2 350	1 837	-512	-21,8	3,4
Prestations complémentaires	601	643	675	678	725	1 059	334	46,1	1,7
Assurance militaire	259	239	241	234	254	252	-2	-0,7	-0,7
Assurance-chômage/service de placement	182	364	356	302	309	327	17	5,6	5,6
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	241	244	172	126	158	129	-29	-18,5	-14,7
Migrations	965	971	871	816	798	938	139	17,4	17,4
Aide et assistance sociales	23	31	40	42	50	52	1	2,4	2,4
Trafic	7 113	7 231	7 591	7 409	7 478	7 598	119	1,6	5,1
Circulation routière	2 848	2 853	2 770	2 668	2 741	2 616	-125	-4,6	-5,6
Transports publics	4 159	4 279	4 706	4 641	4 636	4 881	245	5,3	12,0
Navigation aérienne	106	99	114	99	101	101	-	-0,4	-0,4
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	564	552	519	624	659	604	-55	-8,4	-4,7
Protection de l'environnement	314	357	326	317	367	348	-19	-5,2	-4,6
Protection contre les dangers naturels	164	94	91	214	192	153	-39	-20,4	-11,3
Protection de la nature	76	87	88	82	88	91	3	3,2	7,9
Aménagement du territoire	10	14	13	12	13	13	-	1,0	1,0

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Dans la dernière colonne figurent les taux de croissance corrigés selon la RPT.

B31 Dépenses par groupes de tâches

suite

mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007		
							val. abs.	%	corr.* %
Agriculture et alimentation	3 720	3 750	3 608	3 645	3 597	3 565	-32	-0,9	-0,7
Agriculture et alimentation	3 720	3 750	3 608	3 645	3 597	3 565	-32	-0,9	-0,7
Economie	651	537	468	383	428	420	-8	-2,0	0,5
Ordre économique	109	125	128	132	164	170	6	3,6	3,6
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	243	174	122	121	137	134	-3	-1,9	-1,9
Energie	107	86	80	83	83	90	7	8,7	8,7
Sylviculture	192	152	137	46	45	26	-19	-42,0	-24,7
Finances et impôts	7 757	7 493	8 242	9 262	9 726	10 515	789	8,1	1,4
Parts aux recettes de la Confédération	4 172	4 105	4 532	5 157	5 601	3 820	-1 781	-31,8	5,9
Recherche de capitaux, admin. de la fortune et de la dette	3 585	3 388	3 711	4 105	4 125	3 971	-155	-3,7	-3,8
Péréquation financière	-	-	-	-	-	2 724	2 724	-	3,2

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Dans la dernière colonne figurent les taux de croissance corrigés selon la RPT.

B32 Evolution des groupes de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)		3,4	2,9	2,4	2,5	3,9
Conditions institutionnelles et financières		3,1	2,3	7,5	2,4	1,5
Conditions institutionnelles et financières		3,1	2,3	7,5	2,4	1,5
Ordre et sécurité publique		4,7	0,8	5,8	0,1	2,2
Questions juridiques		8,2	-11,9	11,8	-11,4	-1,2
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines		5,7	4,2	9,8	-1,6	2,3
Contrôles aux frontières		1,8	1,3	1,4	2,5	3,0
Tribunaux		6,6	7,7	0,7	9,1	2,2
Relations avec l'étranger - coopération internationale		3,5	1,3	2,5	0,6	4,2
Relations politiques		4,7	2,2	4,2	0,9	3,2
Aide au développement (pays Sud et Est)		1,7	1,5	1,7	3,1	3,7
Relations économiques		18,0	-1,9	3,3	2,9	-0,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE		9,7	-0,4	2,5	-27,3	26,5
Défense nationale		-1,4	-4,1	-1,7	-0,5	2,1
Défense nationale militaire		-1,2	-3,7	-1,8	-0,6	2,1
Coopération nationale en matière de sécurité		-8,2	-18,3	1,6	3,1	0,9
Formation et recherche		4,3	1,2	2,6	4,2	5,6
Formation professionnelle		5,3	-3,5	2,6	0,2	9,8
Etablissements universitaires		2,3	3,1	2,0	-8,1	4,5
Recherche fondamentale		7,3	1,0	6,0	23,9	6,4
Recherche appliquée		3,7	2,9	0,9	9,7	4,6
Autres tâches d'enseignement		32,5	-20,4	8,6	-3,9	-18,4
Culture et loisirs		0,5	14,3	2,4	-4,4	-3,6
Conservation du patrimoine culturel		0,9	-3,6	2,0	-1,4	0,4
Encouragement de la culture et politique des médias		-4,1	31,6	1,7	-7,5	-6,1
Sports		5,9	4,7	4,5	-	-2,2
Santé		7,0	0,8	4,5	12,2	-6,4
Santé		7,0	0,8	4,5	12,2	-6,4
Prévoyance sociale		6,0	7,1	3,2	3,2	5,6
Assurance-vieillesse		5,0	8,9	4,6	3,4	7,1
Assurance-invalidité		8,6	6,7	6,3	3,7	6,8
Assurance-maladie		8,4	-2,3	4,2	4,8	-2,6
Prestations complémentaires		-0,7	-0,4	5,8	4,8	12,7
Assurance militaire		0,8	-1,6	0,5	-0,5	0,5
Assurance-chômage/service de placement		24,2	97,5	-0,7	14,2	8,6
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.		4,4	19,9	-10,8	-10,1	0,1
Migrations		6,3	15,1	-10,0	-4,6	-1,8
Aide et assistance sociales		-11,7	-3,9	20,2	21,9	2,2
Trafic		3,1	-	4,1	1,3	1,8
Circulation routière		1,0	-0,1	0,7	-0,9	0,2
Transports publics		4,9	2,1	6,6	2,7	2,8
Navigation aérienne		6,0	-32,7	12,8	-1,3	0,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire		-4,2	-0,5	4,7	4,0	14,1
Protection de l'environnement		-1,2	2,4	1,5	4,0	23,5
Protection contre les dangers naturels		-5,5	-8,2	9,9	4,0	-4,9
Protection de la nature		-13,8	5,0	7,5	3,6	1,8
Aménagement du territoire		6,7	2,3	15,1	4,8	3,4
Agriculture et alimentation		3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,7
Agriculture et alimentation		3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,7

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007) contient les chiffres pour 2004-2007. La nouvelle période de législature 2008-2011 contient le budget 2008 ainsi que le plan financier provisoire pour les années 2009-2011. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B32 Evolution des groupes de tâches

suite	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Taux de croissance annuel moyen en %						
Economie		-9,1	-2,3	5,2	-10,0	0,6
Ordre économique		8,4	1,2	9,3	10,7	2,3
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays		-19,7	-2,4	1,9	-13,4	1,0
Energie		31,3	-9,8	6,9	-6,3	2,6
Sylviculture		-3,9	1,6	6,8	-30,5	-14,2
Finances et impôts		6,5	4,8	2,3	5,8	3,8
Parts aux recettes de la Confédération		2,1	5,6	5,5	7,6	-6,2
Recherche de capitaux, admin. de la fortune et de la dette		11,1	4,2	-0,8	3,6	-1,0
Péréquation financière		-	-	-	-	-

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007) contient les chiffres pour 2004-2007. La nouvelle période de législature 2008-2011 contient le budget 2008 ainsi que le plan financier provisoire pour les années 2009-2011. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B33 Structure des groupes de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,6	3,5	4,1	4,3	4,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,6	3,5	4,1	4,3	4,0
Ordre et sécurité publique	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
Questions juridiques	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Contrôles aux frontières	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	4,8	5,0	4,5	4,8	4,4	4,4
Relations politiques	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
Aide au développement (pays Sud et Est)	3,2	3,2	2,7	2,9	2,9	2,8
Relations économiques	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2
Défense nationale	17,7	14,3	11,6	9,5	8,4	7,8
Défense nationale militaire	17,0	13,8	11,3	9,3	8,2	7,6
Coopération nationale en matière de sécurité	0,7	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	9,1	8,6	8,6	9,1	9,9
Formation professionnelle	1,3	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1
Etablissements universitaires	4,8	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0
Recherche fondamentale	1,4	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8
Recherche appliquée	1,5	1,6	1,5	1,5	1,8	1,9
Autres tâches d'enseignement	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	–
Culture et loisirs	0,7	0,7	1,0	1,3	0,8	0,6
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Encouragement de la culture et politique des médias	0,3	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3
Sports	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Santé	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Santé	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Prévoyance sociale	22,3	25,5	29,0	29,9	31,3	32,1
Assurance-vieillesse	9,8	9,8	10,8	13,7	14,3	16,4
Assurance-invalidité	5,0	5,6	6,7	7,5	8,4	7,9
Assurance-maladie	3,4	3,7	3,6	3,8	4,1	3,3
Prestations complémentaires	1,2	1,2	1,0	1,1	1,3	1,8
Assurance militaire	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4
Assurance-chômage/service de placement	–	2,0	3,0	0,4	0,6	0,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,4	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2
Migrations	1,6	2,0	2,6	2,2	1,7	1,3
Aide et assistance sociales	–	–	–	–	0,1	0,1
Trafic	14,9	14,8	14,2	14,0	14,2	13,0
Circulation routière	7,3	6,9	6,0	5,9	5,3	4,5
Transports publics	6,9	7,1	7,9	8,0	8,7	8,4
Navigation aérienne	0,7	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,4	1,2	1,1	1,2	1,1	1,3
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,9
Protection contre les dangers naturels	0,6	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Protection de la nature	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Aménagement du territoire	–	–	–	–	–	–
Agriculture et alimentation	8,1	8,0	8,6	7,6	7,0	6,1
Agriculture et alimentation	8,1	8,0	8,6	7,6	7,0	6,1

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007) contient les chiffres pour 2004-2007. La nouvelle période de législature 2008-2011 contient le budget 2008 ainsi que le plan financier provisoire pour les années 2009-2011. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B33 Structure des groupes de tâches

suite Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	2,2	1,6	1,3	1,4	0,9	0,7
Ordre économique	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	1,4	0,8	0,5	0,5	0,3	0,2
Energie	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1
Sylviculture	0,5	0,4	0,3	0,4	0,2	–
Finances et impôts	13,2	14,3	14,9	15,7	16,6	18,1
Parts aux recettes de la Confédération	7,4	7,1	7,4	8,2	9,3	6,8
Recherche de capitaux, admin. de la fortune et de la dette	5,8	7,2	7,5	7,6	7,3	6,6
Péréquation financière	–	–	–	–	–	4,7

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007) contient les chiffres pour 2004-2007. La nouvelle période de législature 2008-2011 contient le budget 2008 ainsi que le plan financier provisoire pour les années 2009-2011. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B34 Dépenses par groupes de tâches et par groupes de comptes 2008

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total Budget 2008	Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - Coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	56 826	2 407	879	2 486	4 558	5 535	418
Dépenses propres	9 344	1 960	682	620	3 987	237	126
Dépenses de personnel	4 615	1 173	580	474	1 415	132	86
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 473	786	102	145	1 316	106	40
Dépenses d'armement	1 257	–	–	–	1 257	–	–
Dépenses de transfert courantes	36 827	33	139	1 819	186	5 020	266
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	6 669	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	908	–	58	–	28	–	14
Contributions à des propres institutions	2 666	–	–	–	–	2 186	30
Contributions à des tiers	12 853	33	81	1 819	159	2 834	221
Contributions aux assurances sociales	13 731	–	–	–	–	–	–
Dépenses financières	3 971	–	–	–	–	–	–
Dépenses d'investissement	6 684	414	59	48	384	277	26
Immobilisations corporelles et stocks	2 514	374	38	4	382	162	1
Immobilisations incorporelles	51	40	3	–	2	–	–
Prêts	395	–	–	17	–	–	–
Participations	27	–	–	27	–	–	–
Contributions à des investissements	3 696	–	18	–	–	116	25

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	225	17 617	7 598	604	3 565	420	10 515
Dépenses propres	133	361	515	135	104	232	253
Dépenses de personnel	49	253	137	81	74	162	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	84	108	378	54	30	70	253
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de transfert courantes	86	17 233	2 017	263	3 317	156	6 291
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	2 609	360	132	–	–	3 567
Indemnités à des collectivités publiques	–	782	23	3	–	–	–
Contributions à des propres institutions	–	–	450	–	–	–	–
Contributions à des tiers	86	198	1 184	128	3 230	156	2 724
Contributions aux assurances sociales	–	13 643	–	–	88	–	–
Dépenses financières	–	–	–	–	–	–	3 971
Dépenses d'investissement	6	23	5 066	207	143	32	–
Immobilisations corporelles et stocks	1	14	1 530	2	1	4	–
Immobilisations incorporelles	–	3	1	–	–	1	–
Prêts	–	–	310	–	59	9	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	5	5	3 225	204	83	17	–

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B34 Dépenses par groupes de tâches et par groupes de comptes 2007

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total Budget 2007	Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - Coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	55 107	2 348	855	2 348	4 402	5 199	447
Dépenses propres	8 848	1 955	670	573	3 859	217	125
Dépenses de personnel	4 539	1 144	566	471	1 426	136	85
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 125	811	104	102	1 249	80	40
Dépenses d'armement	1 184	–	–	–	1 184	–	–
Dépenses de transfert courantes	35 698	33	136	1 713	197	4 719	282
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 342	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	3 296	–	61	–	38	–	3
Contributions à des propres institutions	13 615	–	–	–	–	2 162	80
Contributions à des tiers	10 444	33	75	1 713	159	2 557	199
Dépenses financières	4 125	–	–	–	–	–	–
Dépenses d'investissement	6 436	360	49	62	346	264	40
Immobilisations corporelles et stocks	878	321	26	4	341	172	1
Immobilisations incorporelles	71	39	5	1	5	–	–
Prêts	439	–	–	26	–	–	–
Participations	41	–	–	31	–	–	–
Contributions à des investissements	5 007	–	18	–	–	91	39

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
suite							
mio CHF							
Dépenses ordinaires	279	17 340	7 478	659	3 597	428	9 726
Dépenses propres	190	342	166	126	105	223	296
Dépenses de personnel	52	243	109	76	75	156	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	138	99	57	50	30	67	296
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de transfert courantes	84	16 984	2 523	269	3 311	144	5 305
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	2 465	425	147	–	–	5 305
Indemnités à des collectivités publiques	–	2 956	235	3	–	–	–
Contributions à des propres institutions	–	10 835	465	–	73	–	–
Contributions à des tiers	84	728	1 397	118	3 238	144	–
Dépenses financières	–	–	–	–	–	–	4 125
Dépenses d'investissement	5	14	4 790	264	180	61	–
Immobilisations corporelles et stocks	1	–	1	3	1	5	–
Immobilisations incorporelles	–	7	5	4	–	4	–
Prêts	–	–	335	–	72	6	–
Participations	–	–	–	–	–	10	–
Contributions à des investissements	4	7	4 448	258	107	36	–

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers¹

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Attribution (+)/ (-)-prélèvement
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état	1 178	1 219	1 457	238
Taxe d'incitation COV/HEL	278	274	271	-3
606 E1100.0111 Taxe d'incitation sur les COV	128	140	125	
606 E1400.0101 Intérêts perçus sur la taxe d'incitation COV	5	3	4	
810 A2300.0100 Redistribution de la taxe d'incitation COV	-128	-147	-132	
Taxe CO₂ sur les combustibles (dès 2008)²	-	-	232	232
606 E1900.0106 Taxe CO ₂ sur les combustibles	-	-	230	
606 E1100.0121 Taxe CO ₂ sur les combustibles	-	-	-	
606 E1400.0114 Intérêts perçus sur la taxe CO ₂ sur les combustibles	-	-	2	
606 A2111.0259 Indemnisation des caisses de compensation pour la taxe sur les CO ₂	-	-	-	
810 A2300.0112 Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles	-	-	-	
Impôt sur les maisons de jeu	763	827	853	26
318 E1100.0119 Impôt sur les maisons de jeu	406	421	432	
318 A2300.0110 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-290	-357	-406	
Encouragement des diffuseurs locaux et régionaux	5	5	5	-
808 E5300.0102 Quote-part redevance revenant aux diffuseurs loc. et rég.	15	14	-	
808 A6210.0147 Quotes-parts du produit de la redevance radio et télévision	-16	-14	-	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés	100	81	64	-17
810 E1100.0100 Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	21	26	26	
810 A2310.0131 Assainissement des sites contaminés	-21	-45	-43	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne	32	32	32	-
318 E1400.0102 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part) Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
Recherche domaine médias, technologies de radiodiffusion, archivage programmes (dès 2007)	-	-	-	-
808 E5200.0100 Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	-	2	2	
808 A6210.0145 Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-	-1	-1	
808 A6210.0146 Archivage des programmes	-	-	-	
808 A6210.0148 Nouvelles technologies de radiodiffusion	-	-1	-1	
Assurance-maladie	-	-	-	-
605 E1100.0118 (part) TVA, assurance-maladie (5%)	817	827	869	
606 E1100.0109 (part) RPLP, coûts non couverts du trafic lourd	-	150	-	
316 A2310.0110 (part) Réduction individuelle de primes (RIP)	-817	-977	-869	
Assurance-vieillesse et survivants	-	-	-	-
605 E1100.0118 (part) TVA, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 072	2 108	2 203	
605 E1100.0118 (part) TVA, part de la Conf. au point de TVA en faveur de l'AVS (17 %)	424	443	454	
606 E1100.0102 Impôt sur le tabac	2 161	2 005	2 056	
601 E1200.0101 Bénéfice net de la Régie des alcools	221	223	221	
318 A2310.0327 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-	-	-	
318 A2310.0328 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AI	-	-	-	
318 A2310.0329 (part) Prestations complémentaires à l'AVS	-2 806	-2 671	-2 731	
318 A2310.0384 (part) Prestations complémentaires à l'AI	-	-	-	
605 A2300.0105 Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 072	-2 108	-2 203	

1 Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend aussi des éléments non affectés ou sans incidences financières.

2 Les charges liées à l'attribution de 230 millions au fonds «Taxe CO₂ sur les combustibles» sont budgétisées en tant que postes extraordinaires.

B42 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux propres*

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux propres, état	4 294	4 539	2 063	-2 476
Circulation routière	4 208	4 453	1 977	-2 476
Recettes	3 770	3 770	3 737	
Dépenses	-3 418	-3 526	-6 213	
Garantie contre les risques de l'investissement	32	32	32	-
704 E1300.0001 (part) Emoluments	3	-	-	
704 A2310.0366 Garantie contre risques de l'invest.	-	-	-	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre	54	54	54	-
724 E1300.0010 (part) Compensations	-	-	-	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	-	-	-	

* Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend aussi des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière*

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Recettes	3 770	3 770	3 737	-33	-0,9
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-27	-28	-29	-1	2,5
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	-	-	-	-	-
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 484	1 485	1 470	-15	-1,0
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	2 001	2 010	1 990	-20	-1,0
806 E3200.0111 Remboursement de prêts, places de parc près des gares	313	303	306	3	1,0
806 E7200.0001 Remboursement de prêts et de participations	1	-	-	-	-
Dépenses	3 418	3 526	6 213	2 687	76
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 926	1 966	1 480	-486	-24,7
806 A2310.0224 Routes nationales, exploitation	130	-	-	-	-
806 A2310.0229 Routes nationales, gros entretien et renouvellement	612	-	-	-	-
806 A4300.0128 Routes nationales, construction	1 184	-	-	-	-
806 A6210.0136 Routes nationales, exploitation	-	131	-	-131	-100,0
806 A8300.0106 Routes nationales, construction	-	1 286	-	-1 286	-100,0
806 A8300.0114 Routes nationales, entretien	-	550	-	-550	-100,0
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	-	-	305	305	-
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	-	-	1 175	1 175	-
Fonds d'infrastructure	-	-	3 437	3 437	-
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	-	-	837	837	-
806 A8900.0100 1 ^{re} attrib. extraord. au fonds d'infrastructure	-	-	2 600	2 600	-
Routes principales	188	189	163	-26	-13,8
806 A4300.0129 Routes principales	188	-	-	-	-
806 A8300.0107 Routes principales	-	189	163	-26	-13,8
Autres contributions au financement des mesures techniques	619	680	555	-125	-18,3
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné	214	218	223	6	2,5
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	3	3	4	-	2,5
802 A4200.0115 Prêts pour le trafic combiné	8	13	13	-	2,5
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	13	9	13	4	48,4
802 A4300.0121 Voies de raccordement	22	21	21	1	2,5
802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné	5	25	27	2	9,0
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	351	386	253	-133	-34,4
806 A4300.0130 Passages à niveau	4	-	-	-	-
806 A8300.0108 Passages à niveau	-	5	-	-5	-100,0
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	508	510	360	-150	-29,4
806 A2310.0225 Contributions routières générales	423	-	-	-	-
806 A2310.0226 Contributions routières générales (part extraordinaire)	57	-	-	-	-
806 A2310.0227 Rtes alp. serv. au trafic internat. et cantons sans rte nat.	27	-	-	-	-
806 A6210.0137 Contributions routières générales	-	425	353	-72	-17,0
806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)	-	58	-	-58	-100,0
806 A6210.0139 Rtes alp. serv. au trafic internat. et cantons sans rte nat.	-	27	-	-27	-100,0
806 A6210.0139 Cantons sans route nationale	-	-	7	7	-
Recherche et administration	36	59	118	59	100,5
806 A2100.0001 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	24	-	-	-	-
806 A2115.0001 Charges de conseil	11	-	-	-	-
806 A2119.0001 Autres charges d'exploitation	1	-	-	-	-
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	58	117	59	101,7
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	-	1	1	-	0,8

* Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend aussi des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière*

suite

mio CHF	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007	
				val. abs.	%
Protection de l'environnement	91	80	66	-14	-17,8
806 A2310.0409 Encouragement de la mobilité douce	1	-	-	-	-
806 A4300.0131 Mesures antibruit	9	-	-	-	-
806 A4300.0134 Mesures de protection de l'air	2	-	-	-	-
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	-	1	1	-	2,1
806 A8300.0109 Mesures antibruit	-	9	-	-9	-100,0
810 A2310.0134 Forêts	38	45	41	-4	-8,2
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	33	26	17	-9	-34,4
810 A4300.0136 Economie forestière	9	-	-	-	-
810 A4300.0139 Mesures antibruit	-	-	7	7	-
Protection du paysage et du patrimoine culturel	17	14	14	-	1,8
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	11	10	10	-	1,8
806 A4300.0132 Protection des sites construits	2	-	-	-	-
806 A4300.0135 Voies de communication historiques	2	-	-	-	-
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	-	2	2	-	2,5
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	-	1,0
Protection des autres routes contre les éléments naturels	33	29	20	-9	-31,0
806 A4300.0133 Galeries paravalanches	3	-	-	-	-
810 A4300.0135 Protection contre les crues	30	29	20	-9	-31,0
Solde	352	245	-2 476	-2 721	-1 112,3
Etat du financement spécial à la fin de l'année	4 208	4 453	1 977	-2 476	-55,6

* Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au budget des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend aussi des éléments non affectés ou sans incidences financières.

C01 Revenus par groupes de comptes

mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs.	%
Revenus ordinaires	46 416	48 206	50 962	54 617	55 870	57 951	2 081	3,7
Revenus fiscaux	43 374	44 860	47 520	50 873	51 556	53 455	1 900	3,7
Impôt fédéral direct	12 400	11 822	12 213	14 230	15 181	16 359	1 178	7,8
Impôt anticipé	1 641	2 628	4 000	3 947	3 017	3 026	9	0,3
Droits de timbre	2 624	2 755	2 703	2 889	3 200	2 925	-275	-8,6
Taxe sur la valeur ajoutée	17 156	17 666	18 119	19 018	19 650	20 470	820	4,2
Autres impôts à la consommation	6 741	7 074	7 132	7 259	7 112	7 116	4	0,1
Impôt sur les huiles minérales	4 880	4 929	4 979	4 994	5 005	4 955	-50	-1,0
Impôt sur le tabac	1 756	2 040	2 051	2 161	2 005	2 056	51	2,5
Impôt sur la bière	105	105	102	104	102	105	3	2,9
Taxes routières	1 398	1 411	1 848	1 938	1 828	1 996	168	9,2
Impôt sur les véhicules automobiles	306	312	310	320	325	340	15	4,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	298	300	306	313	303	306	3	1,0
Redevance sur le trafic des poids lourds	701	694	1 231	1 306	1 200	1 350	150	12,5
Trafic combiné	93	106	1	-	-	-	-	-
Droits de douane	1 047	1 054	974	1 027	980	980	-	-
Taxe sur les maisons de jeu	189	291	357	406	421	432	11	2,6
Taxes d'incitation	132	156	170	148	166	151	-15	-9,0
Taxes d'incitation sur les COV	104	124	143	127	140	125	-15	-10,7
Huile de chauffage, essence et huile diesel	-	-	1	1	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	27	32	26	21	26	26	-	-
Autres revenus fiscaux	46	4	4	9	1	-	-	-80,0
Patentes et concessions	1 053	1 237	1 307	1 265	1 258	1 258	-	-
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	169	223	223	221	223	221	-2	-0,8
Bénéfice versé par la BNS	833	933	967	833	833	833	-	-
Redevances de concession	25	22	28	32	24	2	-22	-90,7
Revenus de la vente aux enchères de contingents	21	53	82	158	155	154	-1	-0,8
Autres patentes et concessions	5	6	7	22	22	48	25	113,5
Revenus financiers	838	839	911	1 089	1 282	1 381	99	7,7
Intérêts perçus	329	292	335	478	694	657	-37	-5,3
Placements financiers	112	76	119	222	196	197	1	0,3
Prêts	200	201	200	88	245	185	-59	-24,3
Avance FTP	-	-	-	147	249	268	19	7,7
Autres intérêts perçus	18	14	16	21	4	7	3	59,5
Revenus de participations	508	547	576	611	-	-	-	-
Augment. valeur de mise en équivalence	-	-	-	-	578	707	130	22,5
Autres revenus financiers	1	-	-	-	10	17	7	64,5
Autres revenus	1 151	1 269	1 224	1 390	1 751	1 836	85	4,9
Compensations	1 086	1 205	1 162	1 323	1 178	1 239	61	5,2
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	192	214	129	142	102	129	27	26,6
Emoluments pour actes administratifs	254	266	263	280	280	278	-1	-0,4
Ventes	112	118	159	173	183	155	-28	-15,1
Remboursements	173	238	191	256	86	82	-4	-4,3
Fiscalité de l'épargne UE	-	-	-	36	59	122	63	107,7
Autres compensations	355	368	421	437	469	472	4	0,8
Revenus divers	65	64	62	67	573	597	24	4,2
Revenus des immeubles	55	53	50	53	515	409	-106	-20,5
Autres revenus	10	12	12	14	58	188	130	224,3
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	-	24	20	-4	-15,5

C02 Charges par groupes de comptes

mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Charges ordinaires	43 637	44 061	44 814	45 953	55 259	56 371	1 112	2,0
Charges propres	8 583	8 478	8 282	8 187	10 061	11 872	1 811	18,0
Charges de personnel	4 469	4 469	4 375	4 325	4 525	4 615	90	2,0
Rétribution du personnel	3 634	3 680	3 657	3 629	3 738	3 765	28	0,7
Cotisations de l'employeur	543	550	497	492	555	619	64	11,5
Prestations de l'employeur	228	177	163	160	154	149	-5	-3,6
Autres charges de personnel	64	61	59	44	79	83	4	4,5
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	2 868	2 664	2 638	2 683	3 412	3 750	337	9,9
Charges de matériel et de marchandises	12	15	10	11	218	247	29	13,4
Charges d'exploitation	2 856	2 649	2 628	2 672	3 195	3 197	3	0,1
Immeubles	453	436	441	423	239	295	56	0,1
Loyers et fermages	134	144	144	142	174	152	-22	0,1
Informatique	179	151	133	151	450	484	34	0,1
Charges de conseil	400	376	327	340	259	273	14	0,1
Charges d'exploitation de l'armée	812	749	784	784	714	749	35	0,1
Amortissement de créances	-	-	-	-	306	255	-51	0,1
Autres charges d'exploitation	877	793	799	833	1 053	990	-63	0,1
Entretien courant des routes nationales	-	-	-	-	-	305	305	-
Charges d'armement	1 245	1 346	1 269	1 178	1 184	1 257	73	6,2
Projets, essais et prép. d'achat	149	137	131	143	145	150	5	3,4
Equipement et matériel à renouveler	287	291	285	295	305	315	10	3,3
Matériel d'armement	810	919	853	740	734	792	58	7,9
Amortissement du patrimoine administratif	-	-	-	-	940	2 250	1 311	139,5
Immeubles	-	-	-	-	793	724	-69	-8,6
Routes nationales	-	-	-	-	-	1 376	1 376	-
Autres amortissements	-	-	-	-	147	150	3	2,3
Charges de transfert	31 469	32 195	32 822	33 661	41 136	40 780	-356	-0,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6 456	6 536	7 226	8 098	8 369	6 669	-1 701	-20,3
Parts des cantons	4 562	4 521	4 954	5 607	5 757	3 927	-1 830	-31,8
Quotes-parts des assurances sociales	1 866	1 924	2 163	2 363	2 465	2 609	145	5,9
Redistribution de taxes d'incitation	28	91	109	127	147	132	-15	-10,5
Indemnités à des collectivités publiques	2 366	2 405	3 183	986	942	908	-34	-3,6
Contributions à des propres institutions	11 835	12 123	12 211	2 075	2 707	2 666	-41	-1,5
Contributions à des tiers	10 812	11 131	10 201	9 719	9 928	12 853	2 925	29,5
Péréquation financière	-	-	-	-	-	2 724	2 724	-
Organisations internationales	655	695	1 200	1 178	1 378	1 505	127	9,2
Autres contributions à des tiers	10 157	10 436	9 001	8 541	8 550	8 624	74	0,9
Contributions aux assurances sociales	-	-	-	12 783	13 744	13 624	-120	-0,9
AVS/AI/APG	-	-	-	9 703	10 392	10 547	155	1,5
Autres assurances sociales	-	-	-	3 080	3 352	3 077	-275	-8,2
Réévaluation de contrib. à des investissements	-	-	-	-	5 045	3 697	-1 348	-26,7
Réévaluation prêts et participations	-	-	-	-	400	363	-37	-9,3

Remarques:

- changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les charges 2003-2006 ne sont pas comparables. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges ayant des incidences financières.
- le groupe de comptes «Contributions aux assurances sociales» est introduit pour la première fois dans le budget 2008. Les années 1990-2005 n'ont pas encore été converties selon la nouvelle structure. Durant cette période, les contributions correspondantes sont comprises dans les «Contributions à des propres institutions» et les «Contributions à des tiers».

C02 Charges par groupes de comptes

suite mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au B 2007 val. abs. %	
Charges financières	3 586	3 388	3 711	4 105	3 997	3 691	-306	-7,6
Charges d'intérêts	3 293	3 167	3 577	3 993	3 837	3 547	-290	-7,5
Emprunts	2 291	2 408	2 945	3 339	3 152	3 009	-143	-4,5
Créances comptables à court terme	22	45	110	196	382	366	-16	-4,2
Autres charges d'intérêts	980	714	522	458	303	172	-130	-43,1
Charges de financement	293	216	134	112	159	143	-16	-10,2
Autres charges financières	-	5	-	-	-	-	-	-
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	-	65	28	-37	-57,5

Remarques:

- changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les charges 2003-2006 ne sont pas comparables. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges ayant des incidences financières.
- le groupe de comptes «Contributions aux assurances sociales» est introduit pour la première fois dans le budget 2008. Les années 1990-2005 n'ont pas encore été converties selon la nouvelle structure. Durant cette période, les contributions correspondantes sont comprises dans les «Contributions à des propres institutions» et les «Contributions à des tiers».

C03 Evolution des revenus et des charges

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008	2003-2008
Revenus ordinaires	1,6	3,9	5,7	7,2	2,3	3,7	4,5
Revenus fiscaux	1,1	3,4	5,9	7,1	1,3	3,7	4,3
Impôt fédéral direct	9,6	-4,7	3,3	16,5	6,7	7,8	5,7
Impôt anticipé	-37,5	60,1	52,2	-1,3	-23,6	0,3	13,0
Droits de timbre	-6,9	5,0	-1,9	6,9	10,8	-8,6	2,2
Taxe sur la valeur ajoutée	1,8	3,0	2,6	5,0	3,3	4,2	3,6
Autres impôts à la consommation	2,7	4,9	0,8	1,8	-2,0	0,1	1,1
Taxes routières	-3,6	0,9	31,0	4,9	-5,7	9,2	7,4
Droits de douane	-0,2	0,7	-7,6	5,5	-4,6	-	-1,3
Revenus fiscaux divers	61,9	23,0	17,8	6,3	4,1	-0,7	9,7
Patentes et concessions	47,2	17,5	5,6	-3,2	-0,6	-	3,6
Revenus financiers	-12,3	0,2	8,6	19,5	17,7	7,7	10,5
Revenus de participations	9,4	7,8	5,2	6,1	-100,0	-	-84,2
Augment. valeur de mise en équivalence	-	-	-	-	-	22,5	-
Autres revenus financiers	-32,8	-11,6	14,9	42,6	47,4	-4,3	15,4
Autres revenus	4,0	10,2	-3,6	13,6	26,0	4,9	9,8
Compensations	3,9	10,9	-3,5	13,8	-11,0	5,2	2,7
Autres revenus	5,5	-1,3	-4,4	8,1	760,6	4,2	55,7
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	-	-	-15,5	-
Charges ordinaires	0,5	1,0	1,7	2,5	20,3	2,0	5,3
Charges propres	-0,4	-1,2	-2,3	-1,1	22,9	18,0	6,7
Charges de personnel	2,2	-	-2,1	-1,1	4,6	2,0	0,6
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	-0,1	-7,1	-1,0	1,7	27,2	9,9	5,5
Charges d'armement	-9,1	8,1	-5,8	-7,1	0,5	6,2	0,2
Amortissement du patrimoine administratif	-	-	-	-	-	139,5	-
Charges de transfert	2,0	2,3	1,9	2,6	22,2	-0,9	5,3
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	1,6	1,2	10,5	12,1	3,4	-20,3	0,6
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	1,7	32,3	-69,0	-4,4	-3,6	-17,4
Contributions à des propres institutions	3,9	2,4	0,7	-83,0	30,5	-1,5	-25,8
Contributions à des tiers	0,4	2,9	-8,3	-4,7	2,1	29,5	3,5
Contributions aux assurances sociales	-	-	-	-	7,5	-0,9	-
Réévaluation de contrib. à des investissements	-	-	-	-	-	-26,7	-
Réévaluation prêts et participations	-	-	-	-	-	-9,3	-
Charges financières	-9,7	-5,5	9,5	10,6	-2,6	-7,6	0,6
Charges d'intérêt	-12,5	-3,8	12,9	11,6	-3,9	-7,5	1,5
Autres charges financières	42,5	-24,6	-39,4	-16,5	42,6	-10,0	-13,3
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	-	-	-57,5	-

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007) contient les chiffres pour 2004-2007. La nouvelle période de législature 2008-2011 contient le budget 2008 ainsi que le plan financier provisoire pour les années 2009-2011. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles (cf. la note de bas de page du C02).

C04 Structure des revenus et des charges

Part en % des revenus / charges ordinaires	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Budget 2008
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	93,4	93,1	93,2	93,1	92,3	92,2
Impôt fédéral direct	26,7	24,5	24,0	26,1	27,2	28,2
Impôt anticipé	3,5	5,5	7,8	7,2	5,4	5,2
Droits de timbre	5,7	5,7	5,3	5,3	5,7	5,0
Taxe sur la valeur ajoutée	37,0	36,6	35,6	34,8	35,2	35,3
Autres impôts à la consommation	14,5	14,7	14,0	13,3	12,7	12,3
Taxes routières	3,0	2,9	3,6	3,5	3,3	3,4
Droits de douane	2,3	2,2	1,9	1,9	1,8	1,7
Revenus fiscaux divers	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	1,0
Patentes et concessions	2,3	2,6	2,6	2,3	2,3	2,2
Revenus financiers	1,8	1,7	1,8	2,0	2,3	2,4
Revenus de participations	1,1	1,1	1,1	1,1	–	–
Augment. valeur de mise en équivalence	–	–	–	–	1,0	1,2
Autres revenus financiers	0,7	0,6	0,7	0,9	1,3	1,2
Autres revenus	2,5	2,6	2,4	2,5	3,1	3,2
Compensations	2,3	2,5	2,3	2,4	2,1	2,1
Autres revenus	0,1	0,1	0,1	0,1	1,0	1,0
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	–	–	–	–
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	19,7	19,2	18,5	17,8	18,2	21,1
Charges de personnel	10,2	10,1	9,8	9,4	8,2	8,2
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	6,6	6,0	5,9	5,8	6,2	6,7
Charges d'armement	2,9	3,1	2,8	2,6	2,1	2,2
Amortissement du patrimoine administratif	–	–	–	–	1,7	4,0
Charges de transfert	72,1	73,1	73,2	73,3	74,4	72,3
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	14,8	14,8	16,1	17,6	15,1	11,8
Indemnités à des collectivités publiques	5,4	5,5	7,1	2,1	1,7	1,6
Contributions à des propres institutions	27,1	27,5	27,2	4,5	4,9	4,7
Contributions à des tiers	24,8	25,3	22,8	21,2	18,0	22,8
Contributions aux assurances sociales	–	–	–	27,8	24,9	24,2
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	–	–	9,1	6,6
Réévaluation prêts et participations	–	–	–	–	0,7	0,6
Charges financières	8,2	7,7	8,3	8,9	7,2	6,5
Charges d'intérêt	7,5	7,2	8,0	8,7	6,9	6,3
Autres charges financières	0,7	0,5	0,3	0,2	0,3	0,3
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	–	–	0,1	–

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007) contient les chiffres pour 2004-2007. La nouvelle période de législature 2008-2011 contient le budget 2008 ainsi que le plan financier provisoire pour les années 2009-2011. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles (cf. la note de bas de page du CO2).

C05 Revenus et charges par départements 2008

	Budget total 2008	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFF	DFF	DFE	DETEC
mio CHF											
Revenus ordinaires	57 951	18	39	504	85	138	56 657	218	291		
Revenus fiscaux	53 455	–	–	432	–	–	52 997	–	26		
Impôt fédéral direct	16 359	–	–	–	–	–	16 359	–	–		
Impôt anticipé	3 026	–	–	–	–	–	3 026	–	–		
Droits de timbre	2 925	–	–	–	–	–	2 925	–	–		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 470	–	–	–	–	–	20 470	–	–		
Autres impôts à la consommation	7 116	–	–	–	–	–	7 116	–	–		
Taxes routières	1 996	–	–	–	–	–	1 996	–	–		
Droits de douane	980	–	–	–	–	–	980	–	–		
Revenus fiscaux divers	583	–	–	432	–	–	125	–	26		
Patentes et concessions	1 258	–	–	–	–	–	1 082	154	22		
Revenus financiers	1 381	–	–	1	–	–	1 364	16	–		
Revenus de participations	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Augment. valeur de mise en équivalence	707	–	–	–	–	–	707	–	–		
Autres revenus financiers	674	–	–	1	–	–	657	16	–		
Autres revenus	1 836	18	39	71	85	138	1 194	48	243		
Compensations	1 239	17	39	70	83	118	770	48	93		
Autres revenus	597	–	–	1	2	20	424	–	150		
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	20	–	–	–	–	–	20	–	–		
Charges ordinaires	56 371	278	2 141	18 531	1 392	4 999	14 988	5 677	8 365		
Charges propres	11 872	278	570	488	470	4 754	2 693	416	2 202		
Charges de personnel	4 615	219	423	278	324	1 478	1 325	279	288		
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 750	59	144	206	117	1 564	1 000	131	529		
Charges d'armement	1 257	–	–	–	–	1 257	–	–	–		
Amortissement du patrimoine administratif	2 250	–	3	4	28	455	368	7	1 385		
Charges de transfert	40 780	–	1 570	18 043	922	244	8 576	5 261	6 163		
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6 669	–	–	406	–	–	5 770	–	492		
Indemnités à des collectivités publiques	908	–	–	31	773	78	–	–	26		
Contributions à des propres institutions	2 666	–	–	2 154	–	–	–	32	480		
Contributions à des tiers	12 853	–	1 567	2 038	131	164	2 806	4 725	1 422		
Contributions aux assurances sociales	13 624	–	–	13 331	–	–	–	293	–		
Réévaluation de contrib. à des investissements	3 697	–	–	83	18	2	–	148	3 446		
Réévaluation prêts et participations	363	–	4	–	–	–	–	63	296		
Charges financières	3 691	–	–	–	–	–	3 691	–	–		
Charges d'intérêt	3 547	–	–	–	–	–	3 547	–	–		
Autres charges financières	143	–	–	–	–	–	143	–	–		
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	28	–	–	–	–	–	28	–	–		

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

C05 Revenus et charges par départements 2007

	Budget total 2007	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFE	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	55 870	17	35	489	67	152	54 722	221	167
Revenus fiscaux	51 556	–	–	421	–	–	51 108	1	26
Impôt fédéral direct	15 181	–	–	–	–	–	15 181	–	–
Impôt anticipé	3 017	–	–	–	–	–	3 017	–	–
Droits de timbre	3 200	–	–	–	–	–	3 200	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	19 650	–	–	–	–	–	19 650	–	–
Autres impôts à la consommation	7 112	–	–	–	–	–	7 112	–	–
Taxes routières	1 828	–	–	–	–	–	1 828	–	–
Droits de douane	980	–	–	–	–	–	980	–	–
Revenus fiscaux divers	588	–	–	421	–	–	140	1	26
Patentes et concessions	1 258	–	–	–	–	–	1 078	155	24
Revenus financiers	1 282	–	–	1	–	–	1 262	19	–
Revenus de participations	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Augment. valeur de mise en équivalence	578	–	–	–	–	–	578	–	–
Autres revenus financiers	705	–	–	1	–	–	685	19	–
Autres revenus	1 751	17	35	67	66	152	1 251	46	117
Compensations	1 178	17	35	66	64	127	705	46	117
Autres revenus	573	–	–	–	2	25	546	–	–
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	24	–	–	–	–	–	24	–	–
Charges ordinaires	55 259	279	2 043	18 412	1 248	4 977	14 149	5 556	8 595
Charges propres	10 061	279	561	531	441	4 763	2 589	416	482
Charges de personnel	4 525	219	418	277	326	1 540	1 196	283	266
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 412	60	140	251	99	1 458	1 075	126	203
Charges d'armement	1 184	–	–	–	–	1 184	–	–	–
Amortissement du patrimoine administratif	940	–	2	3	16	581	318	7	13
Charges de transfert	41 136	–	1 483	17 881	807	214	7 499	5 140	8 113
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 369	–	–	357	–	–	7 413	–	600
Indemnités à des collectivités publiques	942	–	–	–	662	69	–	–	211
Contributions à des propres institutions	2 707	–	–	2 130	–	–	–	32	545
Contributions à des tiers	9 928	–	1 481	1 832	127	132	86	4 616	1 653
Contributions aux assurances sociales	13 744	–	–	13 470	–	–	–	274	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	5 045	–	–	92	18	13	–	145	4 778
Réévaluation prêts et participations	400	–	2	–	–	–	–	73	325
Charges financières	3 997	–	–	–	–	–	3 997	–	–
Charges d'intérêt	3 837	–	–	–	–	–	3 837	–	–
Autres charges financières	159	–	–	–	–	–	159	–	–
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	65	–	–	–	–	–	65	–	–

D01 Dette

mio CHF	Compte 1991	Compte 2001	Compte 2005	Compte 2006	Estimation 2007	Budget 2008	Ecart p. r. au E 2007	
							val. abs.	%
Dette brute	43 915	106 813	130 339	123 593	121 000	125 000	4 000	3,2